

A large group of people, mostly children and young adults, are posed in front of a stone building, likely a church or school. They are dressed in traditional, historical clothing, including various styles of hats, coats, and dresses. The building behind them has a prominent stone structure with a cross on the wall and arched windows. The overall scene is a historical photograph.

L'ARDENNE

AU TEMPS PASSÉ

DU CÔTÉ DE LIERNEUX

Charles PIÉRARD

HISTOIRE • FOLKLORE • COUTUMES • PATRIMOINE

En couverture :
Arbrefontaine - Sortie de la messe dominicale - Vers 1920 (Ancienne carte postale)

Conçu, composé, mis en page et mis en ligne par www.eglise-romane-tohogne.be

© TOUS DROITS RÉSERVÉS - AVRIL 2016

Charles PIÉRARD

L'Ardenne au temps passé

DU CÔTÉ DE LIERNEUX

Livre confectionné grâce à de nombreux articles rédactionnels rédigés par l'auteur et parus dans « Les Annonces de l'Ourthe » et « Ourthe-Amblève » de 1960 à 1972



Charles PIÉRARD

(Érezée, 15 mars 1892 – Woluwé-Saint-Pierre, 29 janvier 1973)

Après ses études à Don Bosco (Liège ?), Charles PIÉRARD apprit le métier de tailleur avant d'en fonder une section, qu'il dirigea de 1926 à 1956, à l'Institut des Pères Salésiens à Woluwé-Saint-Pierre. Ce fut un maître de grande classe, ponctuel, recherchant la distinction et la finesse, en véritable artiste qu'il était. Éducateur parfait, autant par ses exemples que par son enseignement, il était un véritable ami pour ses élèves.

Il aimait se ressourcer dans la nature et dans les souvenirs de son enfance. Amoureux de l'Ardenne, il faisait de fréquents séjours à Lierneux, où il était bien connu.

L'âge de la retraite venu, Charles PIÉRARD publia, en page 2 des journaux publicitaires « Annonces de l'Ourthe » et « Ourthe-Ambève », des articles intitulés : « Parlons de nos villages », sous la signature Ch. P. D'autres chroniques de sa plume paraissaient en alternance, sous les pseudonymes Ourtham ou Folklo. Elles racontaient elles aussi nos villages et hameaux, leur histoire, leurs coutumes, leur patrimoine et leur folklore. Ses pseudonymes cachaient mal aux gens de Lierneux et d'Érezée la personnalité de l'auteur, un des leurs.

Ses chroniques étaient très attendues des personnes éprises d'histoire et de folklore. Les curieux y trouvaient énormément de satisfactions et les connaisseurs s'émerveillaient de la qualité des renseignements procurés. Pour leur agrément, l'auteur, jour après jour, avec opiniâtreté, furetait dans les Archives Générales du Royaume, feuilletait les livres de la Bibliothèque Royale de Belgique, compulsait des manuscrits de sources les plus diverses, se livrait à sa passion de la recherche et de la précision.

Après avoir dressé une liste de tous ces articles publiés (plus de 500!), il nous a semblé intéressant d'en extraire une quarantaine, abordant en priorité le folklore ardennais, « le bon vieux temps », et l'histoire avec un petit ou un grand « h » (principalement à Lierneux et à l'entour).

Nous espérons ainsi faire connaître encore davantage cet auteur de talent et de cœur bien difficile à égaler !

F. B.

Avec l'accord des Éditions Jean Petitpas à Bomal s/O. que nous remercions vivement.

L'Ardenne

« Ardenne »... Qui n'a pas entendu ce mot ? Mais combien en ignorent l'étymologie. Il n'est donc pas possible que nous nous taisions sur ces fantaisies qui ont vu le jour à son sujet ; et comme il est à prévoir, il y en a pour tous les goûts. M. L. Gofflot, auteur d'un très beau livre de voyage sur la contrée, signale que « certains très vieux auteurs de chansons de gestes ou de romans de chevalerie ont écrit « *Forest Dardaine* ». Les troubadours d'antan y faisaient évoluer ces personnages plus légendaires qu'historiques : les quatre fils Aymon et leur fameux cheval Bayard, Ogier le Danois et autres paladins. On paraît d'accord sur l'existence mythologique d'une déesse celtique qui aurait présidé aux forêts et à laquelle on applique les noms différemment orthographiques : Ardoing, Ardéiana et Arduana. »

Mais si quelques-uns ont naïvement déclaré que la déesse avait donné son nom à la contrée, d'autres plus avides ou plus savants ont estimé que la déesse avait au contraire emprunté son nom au pays.

Le problème n'est pas résolu. L'étymologie qui fait dériver Ardenne du latin « *Ardere* » est aujourd'hui écartée.

Cette explication assez ingénieuse était prétendument fondée

sur la coutume de l'essartage (brûler) ou écobuage, encore quelque peu existante aujourd'hui dans le pays ; l'essartage comporte comme on le sait, le fait de brûler les gazons et donner à la terre une production d'un meilleur rapport.

C'est ainsi que le seigle y vient à souhait.

Cette étymologie précitée est due à l'imagination de l'historien luxembourgeois Bertus, abbé d'Echternach au commencement du XVII^e siècle.

« On remarque avec assez de vérité que le mot « Arduenna » existait avant César et qu'il n'est guère possible de lui donner une origine latine ou romaine. » (Gofflot)

Le dictionnaire géographie universelle donne pour toute explication : « Ardennes, Arduenna Sylva », vaste forêt qui couvre en partie le Luxembourg, le Grand-Duché du Bas-Rhin et le nord de la Champagne, et qui va ainsi se lier au sud avec l'Argonne, à l'est avec la Forêt Noire. L'Ardenne a eu ses contes particuliers dont l'origine remonte au X^e siècle.

Le dictionnaire en question n'en dit pas davantage.

Pour expliquer encore l'étymologie de « Ardenne », certains historiens ont proposé le gaulois « Ardu » avec la signification de « lieu sombre ». C'est paraît-il de la fantaisie. « Ardu » serait celtique avec le sens de « hauteur ».

Victor Joly, dans « Les Ardennes », écrit « Ardem » c'est-à-dire « la profonde ». Il ne dit pas comment ni pourquoi.

Nous trouvons dans un feuilleton du « Journal d'Arlon » du 11 octobre 1848, le très court passage suivant que l'auteur ne justifie d'ailleurs d'aucune façon : « le nom d'Ardenne, d'origine celtique, signifie mauvais pays ».

Dans la revue « de l'instruction publique » en 1875, Godefroid Kurth a mis en avant une proposition nouvelle et hasardeuse, dans laquelle l'Ardenne, en celtique, signifierait littéralement « le marais ». Et cette étymologie aurait encore

l'avantage, si c'en est un, de donner la même origine au mot « fagne ». Fagne et Ardenne étaient en dernière analyse, la même chose et le même mot.

À ce prix, le livre « Un coin du Luxembourg » (éditeur O. Lambertz à Bruxelles) signale que l'opinion de M. Kurth ne fut pas accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par « la Société pour le progrès des Études philosophiques et historiques », où son travail fut lu ; la science allemande et la science française se levèrent à la fois pour protester et maintenir leurs étymologies à elles ; différentes aussi, et c'est très drôle, dans leurs explications et leurs combinaisons, mais arrivant toutes deux cependant à donner aux mots celtiques, dont « Ardenne » le sens de « lieu élevé » ou de « forêt élevée ».

Vous pouvez lire cette discussion savantissime et d'ailleurs intéressante dans la prédite « Revue de l'Instruction Publique » en 1875.

Dans un petit livre méritoire et bien fait : « Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardenne » par l'abbé C.J. Bertrand, ancien vicaire de Saint-Hubert, paru en 1862, nous trouvons le renseignement suivant plus que douteux et apparemment hautement fantaisiste, donné par un auteur d'alors :

« Les Romains appelaient la forêt d'Ardenne « Hereynie » et faute d'entendre le mot « Hartz » (bois) dont Hartzen est le pluriel, ils firent Arduennæ, Ardennes. » Monsieur le Chanoine Roland, que j'eus le bonheur de connaître intimement, et qui est l'auteur d'ouvrages qui font autorité, donne aussi son opinion sur la question dans son beau livre « La toponymie namuroise » ; il retient deux systèmes, deux interprétations. Le premier est celui qui fait dire au mot « lieu élevé, ou haut pays » du celtique « Ardu ». Dans le second, Ardenne signifie « forêt de chênes ».

« La Province de Luxembourg », par C.J. Mathieu et Alexis M.G., donne cette autre explication : « Le nom Ardenne vient

probablement du mot latin « Arduus, Ardu » (pénible, rude). »

« Ardenne », voilà certainement un mot qui fit couler bien de l'encre. Encore qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune opinion réelle et définitive sur la question.

* * *

L'Ardenne a-t-elle son histoire ?

L'abbé G. Boniver, ancien curé de Villettes-Bra, dans une petite brochure parue en 1908, donne quelques détails sur l'Ardenne avant saint Remacle.

On croit vulgairement que la conquête des Gaules par Jules César a été, pour notre région ardennaise, le commencement de la civilisation : c'est une erreur.

Cette conquête, qui comporte un espace de neuf années et trente batailles, plaça notre pays sous la domination romaine durant quatre siècles et demi (jusqu'au commencement du IV^e siècle), mais elle fut sans effet pour l'amélioration matérielle et morale des habitants de l'Ardenne.

Cette contrée resta entièrement couverte de broussailles et de forêts immenses. Au reste, les guerres de César avaient décimé plus de la moitié des Belges ; d'autre part, l'Ardenne, privée de toute richesse naturelle, sans commerce et sans industrie, demeura inculte et délaissée.

Les Ardennais, par leur robuste stature et leur mâle courage, formaient d'excellents soldats très appréciés des Romains ; ils étaient pour les Césars, ce que les Cosaques étaient pour les Tsars de Russie avant la guerre.

Pendant les quatre premiers siècles de notre ère, les Ardennais continuèrent à habiter leurs misérables huttes, à vivre de la chasse et de l'élevage de quelques troupeaux de bétail au milieu de la sauvage nature de leurs forêts ; ils formaient des clans ou peuplades dont la réunion composait l'ensemble de la tribu belliqueuse des Éburons. Parmi eux, on distinguait les prêtres,

les nobles, le peuple et enfin les esclaves. Ces derniers étaient peu nombreux, c'étaient des prisonniers ou des hommes qui avaient vendu ou joué leur liberté, car le jeu et l'ivrognerie restaient les péchés mignons de nos arrières ancêtres.

La religion du pays était celle des Germains. Elle consistait surtout dans le culte des astres et du feu. On ne voyait donc pas de ces sacrifices sanglants des druides de la Gaule, dont les autels sont restés si nombreux en France. On a retrouvé cependant quelques autels consacrés à Diane, des armes et quelques pièces de monnaie romaines.

Petit à petit, cependant, s'implanta la langue latine qui, se mêlant au tudesque, a formé le wallon et le français.

Si l'abandon de nos contrées fut un retard pour la civilisation, il eut cependant l'heureux effet de préserver le pays de la corruption profonde inhérente à l'époque de la décadence romaine et de laisser à l'Ardenne des hommes forts, austères qui surent plus tard, avec les Francs, chasser le conquérant du territoire et conquérir la liberté !

L'Ardenne est classée dans le royaume d'Austrasie. Au VII^e siècle, nous voyons saint Remacle fonder les abbayes de Malmedy et de Stavelot, d'où sortit, pour notre région, la véritable civilisation chrétienne, morale et matérielle de l'Ardenne.

L'Ardenne n'eut jamais qu'une population relativement clairsemée. Cependant, quand on jette un coup d'œil sur la carte de l'Ardenne belgo-romaine (F.E. Demarteau « L'Ardenne belgo-romaine »), on est frappé du grand nombre de localités qu'elle porte et l'on est près de conclure que depuis ces temps éloignés, l'aspect général de la région ne s'est pas sensiblement modifié.

* * *

Pourtant, s'il fallait s'en rapporter aux habitants de cette région, on traverserait l'Ardenne dans sa plus grande étendue, étant toujours à sa recherche. Les limites sont fort controversées.

— *Où est l'Ardenne ?*

— *C'est deux lieues plus loin*, vous répondront invariablement les campagnards de cette contrée ; *il est vrai*, ajouteront-ils, *la commune voisine s'en ressent déjà quelque peu* ; et de deux lieues en deux lieues, le voyageur ne cessera d'entendre les mêmes justifications.

Pour les gens de la région d'Érezée par exemple, l'Ardenne commençait « par-delà le Bois du Pays ».

Chaque hameau trouvera des prétextes de s'éliminer de l'Ardenne ; autant de communes, autant d'oasis tranchant sur le fond général du pays environnant.

Cela était vrai il y a quelque septante ans peut-être, mais actuellement cette appréciation est loin d'être générale ; au contraire, la génération nouvelle se trouve honorée d'avoir reçu le jour dans ce pays accidenté et il ne serait pas étonnant que dans un avenir peu éloigné, la manie opposée ne vienne à s'établir, avançant les limites de cette région, jusqu'à la Meuse, jusqu'à la Sambre.

Ce changement d'opinion est dû à deux causes ayant beaucoup de rapports entre elles : le goût des excursions et la facilité des voyages qu'offrent les nombreuses lignes de chemin de fer sillonnant le pays en tous sens. Après avoir vu admirer leur pays par les étrangers, les habitants de l'Ardenne ont fini par comprendre que si le sol de leur contrée est mal rétribué au point de vue de la fertilité, il possède, par contre, des charmes inconnus aux zones mieux partagées sous le rapport agricole.

Et ce mot « Ardenne », qui naguère blessait les oreilles des campagnards de cette région, est devenu une épithète à réclame. Aussi, rien n'est plus commun dans les localités importantes de ce pays, et plus spécialement aux abords des gares, que de rencontrer en lettres gigantesques : « *Hôtel des Ardennes* » ou « *Café des Ardennes* ».

Tout devient l'Ardenne !

* * *

Sur le massif ardennais, rien ne fut écrit d'aussi filial, fervent et précis que la plaquette de M. Edmond Picard (« Les Hauts Plateaux de l'Ardenne », Éditions T.C.B.), indiquant pour la première fois la route des crêtes, d'Hastière à Limbourg, par Saint-Hubert et Bastogne.

La région ardennaise comprend la plus grande partie de la province de Luxembourg dont elle occupe le centre.

Elle s'étend dans cette province, du Sud au Nord, sur une longueur d'environ 13 lieues et sur une largeur de l'Est à l'Ouest de 9 lieues. Sa superficie est d'environ 355 mille hectares.

La région de l'Ardenne est limitée : à l'Est, par la Prusse Rhénane et le Grand-Duché de Luxembourg ; à l'Ouest, par la France et la province de Namur dans laquelle la région ardennaise s'étend encore ; au Nord, par une ligne partant de la commune de Chanly, se dirigeant au Nord-Est par Awenne, Nassogne, Rendeux, Mormont et Ferrières dans la province de Liège, dont la région ardennaise comprend encore la partie méridionale ; au Sud, par une ligne passant par le territoire des communes de Chiny, Florenville, Bellefontaine, Étalle et Attert.

La région ardennaise présente une suite de plateaux largement ondulés, séparés par un énorme bourrelet ou massif de montagnes schisteuses, surmontant de 200 mètres les plateaux du bas Luxembourg.

Les plateaux les plus remarquables sont : le plateau des Tailles qui a 500 mètres d'altitude, atteignant même 651 m à la Baraque de Fraiture ; il contient la ligne qui sépare les eaux de l'Ourthe de celles de l'Amblève, son affluent. La Baraque de Fraiture est la seconde altitude du sol belge, à la croisée des routes de Liège à Arlon et de Bouillon à Stavelot.

Aux alentours, c'est l'Ardenne sous son aspect le plus désolé, mais aussi le plus émouvant et le plus caractéristique. Le plateau rasé, tourbeux, domine un vaste horizon de forêts : au

Nord, on voit onduler les croupes de la Lienne et celles de l'Amblève ; au Sud, celles de l'Ourthe. Partout le spectacle est d'une grandeur émouvante. Par les ciels mouvementés, cette terre maigre et frissonnante où passent de grandes ombres, expression de la solitude, du silence et du vide, semble raconter un poème d'âpre mélancolie et de morne résignation... De la Baraque au Val de la Salm (13 km), la route côtoie les hameaux de Regné, Hébronval, Sart, Comté. Elle descend à la Salm par le ravin de « Smay » à Salmchâteau.

Le plateau de Bastogne, qui s'étend vers Libramont, ayant 500 à 550 mètres d'élévation, est parcouru par le chemin de fer de partage des eaux de l'Ourthe et de la Sûre.

Le plateau de Martelange à Neufchâteau, de 500 à 526 mètres d'altitude, par lequel passe la ligne de partage séparant le bassin de la Semois et celui de la Lesse.

Ces plateaux présentent généralement de grandes étendues de terrains incultes, recouverts soit de forêts, comme dans une partie des cantons de Neufchâteau et de Houffalize ; renferment toujours des marais et des fanges, surtout dans le pays des Tailles ; quelquefois presque nues, comme dans le canton de Bastogne. Au milieu de ces terrains incultes apparaissent de rares villages dont le territoire verdoyant forme une espèce d'oasis au milieu des bruyères.

Le plateau d'Ochamps à Paliseul et vers Gedinne (province de Namur), parcouru par la ligne de partage séparant le bassin de la Semois et celui de la Lesse... Le plateau de Champlon, où court la ligne de partage entre le bassin de la Lesse et celui de l'Ourthe.

Ainsi en Ardenne, assez nombreux s'y peuvent compter encore les plateaux et les vallons qu'aucune profanation n'a dévirginisés dans leur sauvagerie récalcitrante. L'Ardenne est restée celle de nos régions dont le flot montant des innovations contemporaines a le moins altéré le caractère. Par-ci par-là, les

bancs du souvenir s'érigent pieux, fidèles et accueillants au voyageur. Que de fois n'avons-nous pas trouvé, à défaut de bancs, étalés au bord d'un sentier dans l'herbe épaisse, à l'abri des feuillages, quand le soleil darde dru, ou bien à l'heure exquise où le soir tombe doucement sur la campagne, le plaisir exquis, le repos, la douceur des rêveries ?

* * *

Le massif ardennais est déchiré sur ses bords par de profondes crevasses qui sillonnent le sol en tous sens et donnent passages à de nombreux cours d'eau. Ceux-ci précipitent leurs eaux froides, limpides comme le cristal et d'une excellente qualité, dans une vallée plus profonde et plus pittoresque. Là, on voit une rivière appelée la Semois, ou l'Ourthe, ou la Sûre, qui se creuse un lit sinueux entre deux lignes de montagnes, aux flancs escarpés et souvent boisés, et au sommet desquels apparaissent, ça et là, les ruines grises d'une forteresse du moyen âge.

Il est intéressant de relever à ce propos que le grand ouvrage de Victor Joly, d'un romantisme charmant – « L'Ardenne » –, décrit le mieux la Semois, l'Ourthe, l'Amblève, le cours condruzien de la Lesse.

Les jolies rivières des Ourthes, Occidentale et Orientale, se rejoignent au Hérou. L'une Occidentale descend du plateau de Recogne. L'autre Orientale prend sa source à la ligne de faite Meuse-Rhin sous Limerlé. Elle traverse les hauts plateaux boisés de l'Ardenne schisteuse. Son cours est rapide et tortueux ; elle est d'une beauté incomparable, riante, accueillante, ménageant partout des points de vue variés et enchanteurs.

Ces vallées ont chacune leur caractère particulier : celle de la Semois, riante, extrêmement sinueuse, offre les magnifiques points de vue de Florenville, Herbeumont, Cugnon, Bouillon, Bottassart, Rochehaut, Clairière, etc., etc. Celle de l'Ourthe, à l'aspect plus agreste, aux rochers plus nus dans la partie supé-

rieure, présente les points de vue à la fois grandioses, sauvages et frappants de Houffalize, de La Roche, de Durbuy, etc. Les bords de l'Amblève, de la Salm, de la Lienne, aux coins captivants et reposants.

La région possède des centres de villégiature très appréciés et tout est mis en œuvre pour plaire aux touristes et où ils ne risquent pas l'ennui : pêche, canotage, promenades, révélatrices de coins imprévus.

Houffalize, bien ardennaise ; Nadrin avec les sites réputés du Héroü ; La Roche sise à la rencontre de six profondes vallées, les restes romantiques de son château fameux ; Rendeux dans un fond verdoyant ; Hotton à l'aspect riant ; Bomal, ses bons hôtels, le château à fronton armorié qui se présente admirablement sur une terrasse dominant le village ; la Roche à Frêne et bien d'autres curiosités de la Vallée...

Et l'Amblève ! Aux creux des vallées, le tableau est séduisant, naturel. Bruyères, herbes, genévriers nains piqués sur les croupes sèches et les fonds tourbeux, plaques sombres de genêts, écrit Jean d'Ardenne, et de bouleaux dévalant aux pentes ravinées, quelques sapins et mélèzes autour des habitations isolées, abritées de hautes charmilles et montrant sous des manteaux de chaume et des carapaces d'ardoises brutes leurs murs de torchis rayés par les colombages de charpentes rustiques.

Les capricieuses rivières de la Warche et de la Salm, bordées de prés clairs et de versants touffus qui s'élèvent de toutes parts.

« Cette simple nature est parfois un peu rude, mais cela ne ment pas, dit Jean d'Ardenne, elle tient ce qu'elle promet, vous remplit le cœur de choses saines et fortes. La mélancolie des saisons inclémentes et des journées grises lui laisse encore de quoi nous plaire : la grande tristesse ne les messied pas ; elle a des sévérités admirables sous les cieux mornes, comme elle a des grâces riantes au soleil.

» Oui, ajoute Jean d'Ardenne, il fait bon marcher à travers

les paysages variés de la vieille Ardenne. »

*« Nous montions le rocher qui domine le Coo
À nos pieds, dans le val, résonnait en écho,
Comme un chant d'orgue, la cascade :
Nous ne la voyons plus, sauf à peine un éclair
Qui du fond jaillissait, par les taillis plus clair
De sa toilette de naïade...
Nous grimpons...
Infatigables et sans trêve,
Jusqu'au sommet, fleuri d'épices et de thym,
D'où l'on voit, dans la brume où meurent les lointains,
Sinuer le val d'Amblève. »*

Albert Bonjean

« Le caractère accidenté de l'Ardenne avec toutes les difficultés de communication et de déplacement qui en résultaient a certainement desservi sa vitalité économique. Mais un jour est venu où l'on a découvert un attrait spécial à ces paysages tourmentés et des vertus curatives et vivifiantes à cet air pur et vif des montagnes, loin des miasmes industriels. » Giovanni Hoyois

« Route de la Baraque de Fraiture à La Roche : long ruban s'allongeant dans les forêts ardennaises, traversant un village quelque peu endormi et dévalant en des nombreux lacets vers la vallée. Débarqué sur le dôme arrondi de la Baraque, ballotté par un vent violent qui souffle en rafales, longeant la route au milieu des sapins qui frémissent, écoutons le perpétuel chant de l'eau qui se glisse partout ; abritons-nous car voici la pluie, la grêle, et la neige de mars. Jouissons de la nature et contemplons-là ; nous sentons une sorte de bien-être et de tranquillité descendre en nous et s'emparer de notre âme ! Le ciel est ouvert et l'espoir renaît. »

Lucien Cailloux

* * *

L'Ardenne, dit le Dr Vincentius dans « Médecine et Ardenne », convient spécialement aux gens qui veulent se reposer dans le calme, loin des bruits et des trépidations de nos grandes

cités.

Comment villégiaturer dans nos montagnes ?

D'abord il faut d'avance se résigner contre les caprices du temps. En Belgique, nous subissons des périodes de pluie et des périodes ensoleillées. Eh, bien ! quittez votre home en vous persuadant qu'il pleuvra pendant une bonne partie de vos vacances, et arrangez-vous en conséquence. De cette façon, pas d'amères déceptions. Ayez de solides brodequins bien cloués, un imperméable léger et efficace. Il vous servira d'oreiller s'il fait beau ou de toile de tente le cas échéant. En outre, un sac alpin et un Alpenstock. Equipé de pareille façon, il n'est pas possible de faire du footing sans en éprouver beaucoup d'agrément. Un touriste de ce nom doit aimer le soleil, la pluie et le vent.

Pendant la bonne saison, l'Ardenne, par les touristes qu'elle attire, fait en quelque sorte le contrepoids à l'attraction qu'exerce l'autre extrémité de la Belgique, c'est-à-dire les plages d'Ostende, de Heyst, de Blankenberge. Cette contrée procure aux petites bourses, l'occasion de faire une pérégrination belgico-suisse, sans frontières et sans douaniers. Notre Ardenne, c'est la Suisse belge !

Les Ardennes ! Ce sont ces frais ombrages, ces sombres forêts, ce sont ces ruisseaux gazouillant sous l'épaisse ramille, ce sont ces rochers découpant l'azur du ciel avec une hardiesse inconnue aux régions planes et monotones de la Belgique agricole.

Si les vallées de la Meuse et des affluents de celle-ci creusent le terrain d'une façon des plus pittoresques, le sol ardennais n'a rien à leur envier. L'Ardenne a quelque chose de plus sauvage qui ne déplaît pas. Les collines reposent sur des bases plus larges rappelant cette solidité des anciennes constructions.

La vallée de l'Ourthe, la vallée de la Semois, les environs de La Roche, de Vielsalm, de Trois-Ponts, de Saint-Hubert, etc., sont des plus attrayants. La partie liégeoise de la région arden-

naise n'est pas non plus dépourvue de sites remarquables ; les bords de l'Amblève, cette « rivière des aulnes » la bien nommée, méritent une mention honorable. Le cours de l'Amblève, depuis la cascade de Coo jusqu'à Aywaille, celui de la Lienne, son affluent à Targnon, étaient, il y a quelques dizaines d'années, de ces régions privilégiées et de plus en plus rares, où l'on peut trouver le charme de la nature à peu près intact ; hélas, ce charme est abîmé, vous le savez.

C'est aussi sur la section liégeoise que s'élève le « Mont Blanc Belge », la Baraque Michel (676 mètres).

Il faut louer l'initiative de « Trois-Ponts moderne, son syndicat d'initiative, celui de l'Aisne et extensions, les groupements de Vielsalm, de Barvaux, d'Érezée, de Comblain-au-Pont, de La Roche, de Houffalize, de Lierneux, de Stavelot, etc. » qui ont comme but principal d'attirer l'attention de nos compatriotes sur les beautés naturelles des Ardennes trop peu connues peut-être, ou trop délaissées et faire apprécier les trésors qu'elles possèdent.

Les hôteliers ardennais sont tous de braves gens qui peinent dur pour satisfaire leur clientèle. De grands efforts ont été faits et de grands progrès ont été réalisés. N'exagérons rien. Si les chambres ne sont pas des chambres de Palace, elles sont propres et coquettes, la nourriture est très bonne et... très honnête. N'est-ce pas l'essentiel. Et s'il y a des réformes à faire, renseignons l'hôtelier, aidons-le, encourageons-le.

Formons le vœu le plus ardent pour que les sites de chez nous restent inviolés pour la joie des yeux et le repos nécessaire à nos existences enfiévrées.

* * *

Partout, une note riante, répétons-le, dans le sauvage décor de l'Ardenne.

Les villages ! Ah ! je les connais bien ; le mien qui m'a vu naître – et c'est déjà un souvenir lointain – (ndlr : à Érezée)

puisque je l'ai quitté, est d'une nature intime. Un ensemble de sites dont la diversité est incomparable. On y aboutit en passant près d'une vieille chapelle désaffectée qui domine le plateau. Jadis, de beaux épicéas entouraient l'édifice. Ils dominaient tout le pays. Par temps clair, on les reconnaissait à six lieues à la ronde. J'ignore pourquoi ils ne sont plus là.

Au cours des dernières vacances, nous avons revu le village. On grimpe par un chemin entre les haies et les talus du rai-dillon. À gauche et à droite, les champs en terrasse s'alignent sur les gradins et déroulent les rubans d'or des blés, la moire des avoines qui mûrissent, la soie verte des trèfles en fleurs. Ce fut, en compagnie, une escalade multicolore et joyeuse. Élan jeune et vigoureux de la vieille terre toujours renouvelée. Nous avons donc retrouvé le coin attirant de notre enfance. Combien de rêves de gamins y sont restés attachés !

L'accueil ! L'Ardennais s'il est hospitalier est aussi complaisant.

Sous sa rude écorce, il dissimule le plus souvent un cœur d'or.

Aujourd'hui, nos villages se modernisent, les esprits évoluent. C'est très heureux à la condition de conserver l'élément de base. Les Ardennais aiment conserver leur personnalité et leur liberté !

Je n'ai pas l'intention de peindre cette belle contrée, cette Ardenne si connue, si célébrée, si digne de l'être ; de décrire ses petites maisons entourées de leur prairie, accompagnées de leur jardin, ombragées de leur touffe d'arbres ; ses méandres, ses molles inflexions ondées comme des vagues qui se balancent sous un vent frais ; la gaieté des troupeaux ; les villages opulents formés comme fortuitement là où les habitations répandues dans la vallée ont redoublé la proximité.

« En Ardenne, tout s'y appaieille à mon tempérament, à mes goûts, écrit Henri Davignon. L'inclinaison docile des monts vers les bouillonnantes rivières, la verve des eaux jaillies entre

les pierres grises et roses, la sauvegarde riieuse des bois de taillis maigres et de futaie fraîche, le rêve vivifiant des fagnes humides, et les gens surtout, les gens semblables aux villages, sans façons, légers, railleurs et colériques, mais généreux, spirituels et ouverts. »

L'Ardenne, ce lieu charmant, où la simplicité des mœurs et le respect des vieilles traditions sont conservés : séjours délicieux, cadre enfin digne de la magnificence du tableau, où la nature oppose le sauvage au champêtre ; séjour admiré par tout ce que la Belgique compte de touristes curieux, de poètes, de peintres intrépides, de conteurs.

Il y a quelque soixante ans, dans la plupart de nos villages ardennais, les grand-routes étaient presque désertes. On n'y rencontrait guère que des bestiaux allant à la pâture, ou rentrant au village d'un pas tranquille et lent... De temps en temps, un lourd fardier croisait quelque promeneur solitaire cherchant sur la grand-route, le silence et la paix. De rares carrioles, une malle-poste aux grelots sonores, passaient parfois d'une allure considérée à cette époque comme très rapide. Mais c'était le piéton qui, alors, était « le roi de la route ».

Comparativement, que dire aujourd'hui au milieu de ce fracas de mécanique ! Le piéton jadis et en tout temps, pouvait cheminer à son gré, sans se soucier du roulage, sauf pour les poules et les « soulards », le danger d'écrasement était nul. Et si par hasard, la malle-poste ou le cabriolet du docteur avait frôlé un de ces personnages, c'était toute une affaire dans le village et les commères glosaient au beau milieu de la route.

L'automobile et l'électrification des campagnes ont changé tout cela. Les commères n'ont plus l'occasion de bavarder comme autrefois et le paysan belge a considérablement évolué. Il s'est transformé tout doucement en une sorte de petit industriel et il a perdu beaucoup des vertus ancestrales. Comme dans les autres pays, il était le gardien de bien des traditions. Il avait été autrefois un poète, un chanteur, un artisan du village, qui était souvent un artiste.

Le fermier ardennais avait son type à lui qu'on reconnaissait du premier coup. Les rides de son visage sont plus creuses et sa peau est tannée par les vents de l'Ardenne. Les yeux, mi-clos, pour faire face aux bourrasques, sont malicieux et luisants et leur éclair brille comme l'acier derrière des sourcils épais, soulignés par des moustaches drues. Le fermier des Ardennes, ajoutons-le encore, se tient parfois légèrement voûté comme un promeneur qui grimpe une côte. Celui du « bon vieux temps » portait des vêtements faits d'étoffes rudes et solides. Il parle peu, mais observe tout et il faut que la glace soit rompue pour qu'il poursuive une conversation, qui devient volubile lorsqu'un « petit blanc » lui a délié la langue.

Le fermier des Ardennes est fait à l'image de son pays. Si parfois, il est sombre comme le climat de l'hiver chez lui, la rencontre d'un ami suffit à le dérider, ainsi qu'un rayon de soleil suffit à colorer les prés, les moissons et les bois.

Un éminent critique littéraire fit observer à ses lecteurs que les paysans parlent peu, sont volontiers sentencieux et n'expriment souvent que des idées générales. Un fait ressort élatant, écrivait un des lecteurs de l'éminent critique, c'est que le paysan n'est jamais sale en paroles. Toujours, quand il est amené à dire quelque chose de risqué, il emploie la formule « sauf votre respect ». Jamais il ne racontera crûment une histoire un peu « crasse ». C'est toujours avec réticences, avec des précautions oratoires, des périphrases prudentes qu'il le fera. Cela parce que le fait qu'il conte est sûrement une « personnalité » et que, toujours sur cet article, le paysan est d'une méfiance extraordinaire.

Ce n'est pas le paysan que l'on peut accuser d'appeler les contraires ; on peut dire de lui que la parole lui a été donnée pour déguiser sa pensée. Il parle par sentences et axiomes. Et si au cabaret, la langue déliée par la bière et par l'alcool, il conte une histoire légère, il gazera son récif. Jamais, dans tous les cas, il n'emploiera le vocabulaire des casernes.

Le paysan est-il un modèle, certes non. « Chez lui, écrivait quoiqu'un, on trouve un sentiment de pudeur excessive que le médecin est à même de constater tous les jours, sentiment qui le pousse à dissimuler, au risque de perdre la santé ou la vie. »

Le cultivateur d'aujourd'hui n'a plus pour la terre cet amour farouche qui le poussait à « figner » son champ. Son souci actuel est de produire de la viande, d'élever du bétail et des porcs, qu'il espère vendre à bon prix. C'est assez normal. Pour le labour, il ne paraît plus avoir beaucoup d'entrain, ni pour les semailles, ni pour la récolte. Bientôt, à ce compte, la Belgique cessera d'être un grand jardin bien ordonné. Ce n'est pas un progrès. Bien loin de là. Quand le laboureur abandonne la charrue, dit-on parfois, ce n'est pas de bon augure.

La terre se meurt en Belgique. Le revenu agricole est en régression. En haut lieu, on est inquiet en présence de cette situation. Quels sont les remèdes ? Il faut des mesures de précaution et une aide efficace à l'agriculture. À côté de cela, de nombreuses ressources du sol ardennais notamment restent inexplorées. G. Lomry, au cours de lumineux articles parus il y a quelques années, met en évidence cette tragique situation et préconise les remèdes à y apporter, pour rendre la vitalité à certaines industries qui périclitent : ardoisières, pierres à bâtir et à aiguiser, manganèse, etc. Il convient en effet d'étudier les enseignements fournis par les faits. Les critiques ne manquent pas d'ailleurs de s'exercer. Il faut, en résumé, envisager la chose sérieusement, il y va de l'existence d'une population dont l'exode vers les grands centres s'intensifie de plus en plus.

En ce qui concerne le mobilier de nos vieilles maisons ardennaises, où sont les boiseries moulignées de jadis, qui lambrissaient le pan de mur adossé à la cheminée de la cuisine ? L'ensemble des panneaux s'appelle la taque, parce qu'une taque de fonte armoriée ou décorée de sujets et d'emblèmes religieux isole seule le panneau inférieur du feu allumé sous la crémaille. Ces boiseries forment quatre armoires aménagées dans

l'épaisseur de la muraille ; une dans le haut à deux portes verticales pour les archives de la maison, les plantes médicinales et les menus objets particuliers à chaque famille ; une au milieu, à une seule porte s'ouvrant horizontalement pour les confitures, les biscuits et le sucre ; une dans le bas, à deux portes verticales : elle est réservée à la provision de bois de chauffage.

On ne fait plus de ces buffets encastrés dans le mur et tous ceux que l'on voit encore dans nos maisons ardennaises datent pour le moins d'un siècle. Ils sont naturellement enduits de peinture imitant le chêne ; seules les pentures et les ornements des serrures sont à nu : ils sont de cuivre ou de fer ouvré et les ménagères ont soin de les froter au tripoli...

Dans les rues de nos villages ardennais, on ne voit plus d'horribles poteaux de sapins écorcés supportant des fils d'une centrale électrique. Les villages sont bien éclairés pour la plupart. Les élégants *crassets*, les lanternes pansues, les assiettes d'étain, les gaines d'horloge, les taques décorées ont disparu, cédés pour quelques francs à des brocanteurs.

Nous voyons de plus en plus disparaître certains usages pittoresques en honneur dans nos Ardennes. Nos aïeux possédaient le sens du symbole et chaque usage avait sa signification secrète.

Toutes les vieilles traditions, en effet, s'effacent dans les mœurs de nos jeunes générations, trop passionnées pour les nouveautés de toutes sortes.

« On n'entend plus guère les douces voix du passé chanter dans les campagnes fleuries qui reliaient les générations précédentes à celles qui les suivaient. »

Nos grand-parents parlent encore avec une sorte de gêne des usages d'autrefois qu'il était convenu de leur temps de considérer comme des choses futiles, voire un peu ridicules...

Aujourd'hui cependant, personne ne met en doute qu'il y a là une vie profonde, manifestant le plus pur de l'âme nationale

et les plus hautes pensées de la foi. Tout ce que l'on a dit de l'Ardenne, contes, récits folkloriques, légendes, poésies, etc., n'est-ce pas dans leur simplicité un moment curieux de la conscience populaire ?

Ne montrent-ils pas quelle représentation symbolique se faisait du monde dans la lutte de l'homme contre les forces mystérieuses de la nature, l'âme des aïeux ? Quoi qu'il en soit, l'on aime à entendre conter ces rapsodies, les unes gracieuses et charmantes, les autres terribles et inquiètes, pareilles aux récits que l'on rencontre à l'origine de toutes les vieilles littératures. Ce sont des mythologies des petites gens. Ce sont des mythologies tout de même.

« L'Ardenne, quoi qu'on en pense, est le terroir d'élection des légendes et des contes d'antan. Sa poésie, comme une chanson de geste, jaillit de la mémoire de l'aïeul, au sourire grave. Les nutons facétieux et les *makrès* malfaisants sont tour à tour exhumées des brumes d'un lointain passé. De sourdes réminiscences d'épouvantables calamités se mêlent au flux et au reflux des récits. Le folklore vivant se perpétue sous le couvert d'un rite immuable, sacro-saint, atavique, presque instinctif ; le grand feu, les crécelles de Pâques, les pèlerinages locaux, etc. À cela se greffent les superstitions, le folklore des vieux métiers disparus, celui des bois et des champs, des usages tombés en désuétude, des noms de lieux et des sobriquets familiaux. »

P. Menon

Que dire, par exemple, du livre de Louis Banneux « Les fées du Hultay », contenant douze contes relatés d'une façon vraiment charmante, ouvrage folklorique quant au fond, mais très nettement littéraire quant à la forme.

Louis Banneux est Ardennais et il aime ses Ardennes. Il en connaît les légendes. Nous lui connaissons encore cette admirable étude de « L'Âme des humbles », où il nous parle avec ferveur de l'Amour, du Rêve, chez les braves gens du haut pays, et que Donnay et Gaillard ont si joliment illustré.

Voyez ce bûcheron d'Ardenne. Ah ! C'est un rude métier que celui de bûcheron ! Mais il a ses charmes. Un vrai bûcheron a le cœur solide, la poitrine à toute épreuve ; c'est un gaillard de ressources qui sait tirer parti des situations les plus périlleuses. Ignorant la loi des huit heures, il œuvre de l'aube au soir, ne s'arrêtant que pour prendre ses repas dans la hutte de branches ou près d'un feu de bûchettes. Le métier nourrit son homme. Un bûcheron de jadis façonnait 70 à 80 fagots par jour, ou dressait 5 à 6 stères de bois de chêne. Cela représente pas mal de fagots, même en Ardenne, pays forestier, mais où le bois atteint des prix inouïs.

Le bûcheron d'Ardenne est un taciturne et un sage. Son calme tranche avec l'impétuosité bien connue de ces charretiers intrépides qui conduisent leurs attelages dans les coins les plus accidentés de la forêt. En Ardenne, on les appelle les *tchèrons*, types achevés d'énergie farouche, de bonhomie rude et dont le physique hirsute se campe majestueusement dans le paysage sylvestre. Bûcherons et *tchèrons* appartiennent à l'Ardenne au même titre que les champs de fougères et les bruyères mauves, les sources mystérieuses et les fées des rivières, dont les traînantes mélopées se font entendre par les nuits de brouillards.

Nous pouvons parler longuement encore des types ardennais si savoureusement croqués sur le vif par Louis Banneux.

Voici le messager Henri Hubert, dit « Kateline » qui, pendant 40 ans, de 1867 à 1907, fit la navette entre Liège et Malempré, par Werbomont, Harzé, Sprimont, Beaufays et Chênée.

Pour connaître le métier à fond, il n'y avait pas de meilleur maître que cet octogénaire ingambe, fort comme un chêne. On reconnaît sa longue charrette recouverte d'une toile blanche soutenue par des cerceaux. Elle portait, sous le plancher, un coffre serrant la nourriture, les outils et la bourse en toile grise. On le croisait sur nos grand-routes boueuses ou poudreuses, cheminant infatigable à côté de son cheval, non moins vaillant que lui ; sur le siège un chien, d'ordinaire l'accompagnait.

Louis Banneux raconte un fait qui peint bien l'homme de l'époque.

Les messagers d'autrefois, qui conduisaient les écorces ou les *clapes* à Verviers, partaient souvent sans un sou ; assurément étaient-ils payés à destination. Un homme de Samrée, qui accomplissait habituellement ce voyage, emportait souvent dix centimes. En cours de route, du côté de Trois-Ponts, il trouve un jour un individu qu'il avait déjà rencontré, lui semble-t-il. Il l'invite à boire un verre à l'auberge voisine. L'autre accepte et arrive au comptoir.

« Il me paraît que vous vous méprenez, dit-il au voiturier ; vous croyez que je suis une de vos connaissances, mais pour ma part, je ne me souviens pas de vous avoir jamais vu. »

Depuis un instant, l'homme de Samrée fouillait ses poches. « Je me suis encore trompé d'une autre façon, répondit-il, je pensais avoir deux sous en poche et je n'en trouve qu'un. »

Son compagnon solda...

* * *

Aujourd'hui dans l'existence en Ardenne, bien des choses ont changé. Le « bon vieux temps » n'est plus. C'est une manière de voir dans les yeux d'aujourd'hui, sa jeunesse d'hier ; sa vie de jadis était-elle peut-être plus simple, moins complexe dirait-on à présent, pour exprimer la « conjoncture » d'une existence où l'industriel et l'économique, la science et le progrès ont éteint en nous la faculté de vivre « pensée par pensée ».

À quoi bon regretter ? Ayant tout compliqué : nous-mêmes, notre langage, nos habitudes et nos horaires, nos relations entre individus et entre nations, notre civilisation, il nous reste à espérer que l'équilibre entre l'homme et les lois de la nature s'établisse de lui-même quand le progrès moral aura rejoint le progrès technico-scientifique. Si ce n'est pas avant quelques siècles, on se rappellera que notre génération n'est qu'un maillon dans la succession des millénaires.

« L’Ardennais, écrit notre vieil ami Arsène Soreil, sait, grâce à l’afflux des estivants, grâce aux journaux, grâce aux livres et notamment aux livres dits « du pays » ou de sa région, que son Ardenne constitue moralement et physiquement, un héritage à ne pas laisser déchoir. »

Édouard Ned écrit ce qui suit : « Toute notre terre, la terre que les hommes ont faite ce qu’elle est et qui a fait les hommes que nous sommes, terre de séduction et de grâce, dont on n’aperçoit pas d’abord peut-être tout le charme spirituel et fin, mais que l’on apprend vite à aimer, dès qu’on se penche sur elle avec le désir secret de la comprendre, et vers laquelle on revient quand on en a goûté le charme et la noblesse. Il est ainsi de par le monde des lieux qui ne se livrent pas à la première rencontre et où il fait bon revenir souvent, parce que tous les hommes et les choses, les collines et les vallées, les arbres même y sont fraternels et humains. »

Parmi les rivières de nos Ardennes

L'Aisne

L'Aisne prend sa source près d'Odeigne, à quelques kilomètres en aval de la Baraque Fraiture ; pour mieux préciser : à la « tourbière du Pays ». Après 3 km, elle atteint la « fange de la Goutte » et à 4 km se situe au confluent du « Fait de Folie du dessus la Heid ».

C'est un émerveillement que ces promenades le long de l'Aisne, cette rivière capricieuse coupée de cascates. Malgré que nous connaissons bien la région pour y être passé à diverses reprises, nous ne pouvons cacher notre admiration devant ces coins charmants de verdure, et les fougères géantes, et les arbres touffus se mirant dans les eaux limpides.

L'Aisne poursuit son cours et respectivement à 5,3 km et 6,3 km de la source atteint Dochamps, confluent du Freyneux et du Pont d'Agneux. On traverse la ceinture de bois de haute futaie qui entoure le village.

De nombreux petits ruisseaux dévalent des montagnes qui viennent mêler leurs eaux cristallines à l'eau limpide de l'Aisne. Tout cela a un charme très singulièrement prenant, avec

quelque chose à la fois d'imposant et fruste.

Une route aboutit à Forge à l'Aplé où la Lue se jette dans l'Aisne. Là, où vous allez dans la région, c'est toujours cette rivière que l'on entrevoit.

Elle passe sur un coin du territoire de Grandmenil (6,7 km), et quelques petits ruisseaux s'y jettent : la Boffa, le Chat (7,8 km), le Sacainry (10,8 km). Dans un vallon coule « l'Amente » qui se jette dans l'Aisne sous le village de Mormont.

Et vous voici à Amonines (*Monenne* dit-on dans le langage local), joli village situé sur la rive gauche de l'Aisne, où deux ruisseaux confluents, le Ry Colas, ou l'Estal (à 12,2 km) et Fond de Tave à 14 km de la source de notre rivière.

Un beau moulin se trouve à l'entrée d'Amonines. Peut-être donna-t-il à celui-ci, « A Mony » ; mais on prête à Amonines une origine plus lointaine et plus noble, puisque gauloise. « Amon » indique une position supérieure et « igny » habitation. Le berceau de ce village fut une forge située entre marais et forêts et dont il ne reste d'autres traces que des tas de scories dans les prairies riveraines de la rivière.

Blier : à voir un beau château rustique qui fit partie autrefois de la seigneurie de Durbuy. Avec son vaste toit, sa porte monumentale, ses gros bâtiments et ses tours carrées, le château est d'un aspect à la fois simple et imposant.

Nous arrivons au Pont d'Érezée, ce chef-lieu de canton, bâti sur une haute colline. Jusqu'ici, l'Aisne a parcouru 17,3 km. Carrefour de plusieurs routes importantes.

L'Aisne poursuit son cours, touche la commune de Wéris, à 20,6 km de son départ. Dans ce coin, les peintres, les photographes, les amis des vieilles choses rencontrent à chaque randonnée de quoi satisfaire leur curiosité.

Non loin de Wéris, à voir la pierre du « Pas Bayard » dans laquelle une rainure longitudinale a été creusée par le sabot du cheval Bayard que montaient les quatre fils Aymon et qui fran-

chit la distance qui sépare Durbuy de Wéris.

Nous touchons à présent la commune de Mormont (21,2 km). Voici Éveux (22,4 km), un modeste hameau au fond d'une vallée, dans un immense hémicycle de bois de chênes et de hêtres.

Fanzel, avec son église surélevée. Ce village avait son château au XVIII^e siècle. Joseph Le Jœune, seigneur foncier, fut anobli le 30 octobre 1733.

L'Aisne arrose la commune de Harre (à 27,6 km). L'Ermitage de Saint-Antoine dépend de cette commune où se tiennent plusieurs foires. Un vieil almanach cite à ce sujet les dates des 1^{er} mars, 14 juin, 28 septembre. Ces foires ont remplacé celles de Bra supprimées par ordre du Prince-Abbé de Liège, à cause des vols et des crimes qui s'y commettaient. Elles avaient lieu à Saint-Antoine (Harre) et coïncidaient avec les jours de pèlerinages.

Deux-Rys (deux rivières ou ruisseaux). Les « Roches à Fresnes », endroit prestigieux. Le point le plus élevé de la roche domine la base de 20 à 25 m environ.

30,5 km de la source de l'Aisne, au lieu-dit « du Tour ».

Heyd, mot qu'il convient de prononcer à la liégeoise en aspirant le « h » et en donnant le son « ê » à « eid » : donc « hê ». Une « heid », dans le dialecte de la région, c'est une friche, une lande à bruyère. (Heide en flamand et en allemand.) Heyd s'écrivait « Haist » en 746, « Heis » dans le « Cantatorium », IX^e siècle.

Bomal, au confluent de l'Aisne et de l'Ourthe, terminus de la longue randonnée aux bords de l'Aisne, 33 km.

« C'est Bomal, écrit Jean d'Ardenne, délicieusement situé au bout d'une perspective de larges prairies où la rivière serpente, sous la croupe fauve et veloutée de la Rote. »

Et nous voici au terme de notre randonnée, dans des termes

résumés. Venez au pays merveilleux de la Vallée de l'Aisne, où rien n'est laid, mais une magie continuelle dans l'éblouissement de ses eaux et le cirque gigantesque de ses frondaisons.

L'Ourthe

Rivières d'Ardenne dont le nom seul suscite en nous de délicieux souvenirs de vacances et tant d'heures charmantes. Quelle attraction au bord de l'eau lente ou rapide, à l'instant d'une sieste sur l'herbe.

« Entre deux touffes d'aulnes, au murmure dont frissonnent doucement les joncs sveltes parmi les iris d'or. Et voici que les yeux mi-clos, j'entends parler la rivière. J'écoute ce poème rythmé par une ensorceleuse voix : Je suis la rivière aux eaux limpides, / Transparentes et sonores comme le cristal. » (Adrien de Prémoré)

La vallée de l'Ourthe est un vaste parc naturel dont le caractère original a été totalement préservé et qui offre une diversité infinie de paysages, tantôt agrestes et paisibles, tantôt boisés et violents, mais toujours d'une surprenante beauté.

L'Ourthe aux nombreux méandres, aux eaux bouillonnantes, est la rivière périlleuse, dit-on, qui baigne le plus largement le flanc septentrional de l'Ardenne. Elle est formée par deux branches : l'une orientale et prenant sa source dans la commune de Beho, entre les hameaux d'Ourthe et Deiffelt, à 15 km au nord-est de Houffalize ; et l'autre, l'Ourthe occidentale, au sud-est de la commune de Sainte-Marie, au hameau près de Saint-Hubert. Ces deux cours d'eau, d'abord distants de dix lieues, se réunissent à Ortho, au sud-est de La Roche après avoir déjà parcouru, le premier 38 km et le second 47 km.

Ortho est une commune importante située au centre d'un rectangle : La Roche, Houffalize, Champlon et Bastogne. Site

légendaire des « Cailloux de Mousny », accès au Hérou par le hameau de Nisramont.

L'Ourthe, continuant son cours, baigne Remagne, Noircy, Amberloup, reçoit le Laval ou l'Orthille au-dessus de Lavacherie, passe à Ortheuville.

L'Ourthe orientale reçoit une quantité de ruisselets, dont nous donnons la nomenclature bien longue peut-être, mais intéressante. Elle prend sa source, ainsi que nous l'avons écrit, à Deiffelt. A 1,1 km de son départ, reçoit la Briule ; à 2 km, le Grevengarten à Ourthe, la Dingelerwasser à 3 km, limite de Limerlé ; le Faschtbach à 3,7 km ; les Jarbages à 5,1 km ; le Limerlé à 6 km ; à 8,4 km, le Beuleux à la limite de Cherain ; à 10,3 km, le Steinbach ; à 13 km, le Restigny au moulin de Bistain ; à 15 km, le Brisly ; à 16 km, c'est la limite de Tavigny ; à 21 km, reçoit le Cowan à la limite de Houffalize et arrive à cette petite ville après 23,8 km de parcours.

Chef-lieu de canton. Altitude 329 m. Riant cité au fond d'une dépression. L'Ourthe y forme deux boucles très incurvées. C'est l'Ardenne sauvage, forestière et rocheuse. Patrie de Baudouin et de Jean d'Avesnes, fils de Marguerite de Constantinople. Belle église restaurée du XIII^e siècle.

À 25,2 km, confluent du Rendoux et à 26,7 km nous sommes à la limite de Mont : confluent du Sulick (27 km) ; l'Achouffe (31,6 km) ; au moulin de Spitange (35,3 km) ; Fagnont (36,3 km) ; à 38,2 km, embouchure dans l'Ourthe au nord du Engreux.

L'Ourthe passe à La Roche, où elle reçoit le Bronze venant du plateau de Champlon. La Roche, capitale de l'ancien comté du même nom. Très jolie cité dominée par les ruines d'un château féodal.

L'Ourthe entre dans la province de Namur pour baigner Noisieux, où elle se grossit de la Marchette ; rentre dans le Luxembourg, passe à Petit-Han, la Somme ; à Durbuy, à Barvaux et à

Bomal où l'Aisne se confond avec ses eaux.

Barvaux est aux confins de l'Ardenne, de la Famenne et du Condroz. Bomal, lieu d'aboutissement de plusieurs vallées. Vil-légiature très appréciée.

L'Ourthe continue son parcours pour pénétrer ensuite dans la province de Liège où elle arrose Vieuxville, Hamoir (s'y grossissant du Néblon).

Hamoir, au carrefour de routes importantes permettant un accès facile.

L'Aisne dont il est question descend du plateau d'Odeigne et baigne Heyd.

L'Ourthe reçoit l'Amblève grossie de la Salm qui, venant du plateau des Tailles, arrose Vielsalm et Grand-Halleux.

Passé à Xhoris, Comblain-au-Pont, Esneux, Tilff, Embourg, Angleur, Chênée où elle reçoit la Vesdre, puis voici Grivegnée, et se jette dans la Meuse à Liège, par trois bras dont le principal a son confluent en amont du pont de la Boverie.

Le parcours de l'Ourthe est de 157 ou de 166 km selon qu'on la mesure depuis sa source orientale ou occidentale.

De Bomal jusqu'à Liège, les circonstances du cours, variées dans leurs détails, sont presque constamment les mêmes dans leur ensemble. Ce sont des resserrements et des élargissements alternatifs et brusques qui se succèdent sans interruption. La profondeur moyenne de l'eau est de 65 cm. En bien des endroits, elle est aisée à franchir et des sentiers mènent les prometteurs persévérants d'émerveillements en émerveillements.

La Salm

Riverette luxembourgo-liégeoise. Bassin Waal par Meuse et Amblève, profondeur 50 à 150 cm. Ainsi lisons-nous

dans « Monographie des cours d'eau de Belgique », par Lucien Hocksteyn (1908). État indicatif : commence section D n° 952a, finit section D n° 663 bis.

Salm est aussi le nom d'un affluent de la Moselle qui, en 775, est citée « Salmana » (Kurth, Frontière, t. 1, page 455).

Dans deux diplômes de 1084 et 1086, on trouve cité « Comes Couradus de Salma ». On peut rapprocher Salmagne dans le département de la Meuse, autrefois Salmona (Roland, Toponymie, p. 516). Le suffixe *ana* est commun en hydronymie.

Et puisque nous consultons les auteurs, voici ce qu'écrit le géologue P.S. Liégeois : « Les roches les plus anciennes de l'ère primaire que l'on connaisse en Belgique et dans les pays voisins, sont d'âge Cambrien.

» Les assises du Cambrien, qui se sont formées en Ardenne, sont dans l'ordre de superposition, et en commençant par la première, la plus vieille, le Devillien, le Revinien et le Salmien. Les deux premières doivent leur nom à des localités de l'Ardenne française ; le Salmien a pris son nom à la rivière « la Salm ».

« Selon l'opinion courante, écrit d'autre part G. Remacle, l'historien de Vielsalm, c'est le cours d'eau qui a prêté son vocable aux localités de Vielsalm et de Salm-Château, ainsi qu'à l'ancien comté, ses châteaux et sa famille seigneuriale. »

Brodant sur ce thème, on a même trouvé à ce mot de « Salm » des explications se rattachant à des détails vrais ou supposés de l'endroit, jusqu'aux « poissons de gueule sur fond d'argent » figurant aux armoiries des « de Salm » qui sont devenues celles de Vielsalm par arrêté royal du 9 janvier 1934.

Vouloir mettre en doute ces conceptions serait se heurter à l'opinion générale. Et pourtant, si l'on se penche avec attention sur les fondements de l'appellation actuelle de notre rivière, on doit bien reconnaître que cette appellation constitue une erreur.

Le véritable nom de cette rivière n'est pas « Salm » mais « Glain », comme l'a déclaré Godefroid Kurth. C'est depuis environ un siècle seulement, croyons-nous, que le terme de « Salm » s'est substitué peu à peu à celui de « Glain ».

Et G. Remacle poursuit une longue dissertation sur ce sujet, très intéressante à consulter.

Le problème est-il résolu, nous n'osons l'affirmer ; en simple chercheur, nous n'avons pas l'intention de pousser nos investigations plus loin.

* * *

La SALM ou le GLAIN – ce dernier nom s'applique plutôt au cours supérieur –, vient de Commanster, territoire de Beho, sur la frontière du Grand-Duché.

Le ruisseau, coulant d'abord au S.E., rejoint la route de Diekirch à Vielsalm, puis le chemin de fer de Bovigny, où il prend la direction Nord, reçoit la Ronce au bois de Lierneux. À 500 mètres, confluent de la Langlire, à la limite de la commune de Lierneux. Tandis qu'à 800 mètres, il atteint la commune de Vielsalm.

Ruisseau gracieux, on peut considérer la Salm, en maints endroits, comme une véritable rivière en raison de l'abondance de ses eaux. Courant dans la haute futaie, se tortillant dans les prés verts et saluant au passage les charmants hameaux et les moulins couverts de mousse tendre, elle est un poème de grâce et de poésie.

Bovigny est un village au sujet duquel il y aurait beaucoup à dire, il est très ancien, les documents font foi.

Tandel (1890) signale que Bovigny était déjà à cette époque tout particulièrement doté sous le rapport des routes nouvelles comparativement aux autres communes rurales.

Le chemin de fer de la frontière grand-ducale traverse la commune de Bovigny du Nord au Sud, qu'il partage en deux sections et près de Courtil où une halte ou point d'appui est établie.

On trouve ici les ruines de quatre anciens villages peu distancés des uns des autres : Glain, Givery, Saint-Martin et Lamerly. La tradition en attribue la destruction aux Sarrasins, c'est-à-dire aux Huns ou à des barbares germains.

* * *

A 1 km 6 de sa source, la Salm rejoint, sur le territoire de Lierneux, un filet d'eau, la Mirenne. On écrit aussi Mirène, Meraine ou Miraine. Il prend sa source dans les fanges de « Bertrand Cheneux » et se partage en deux branches. L'une alimente le village de Provédroux et se nomme « le ruisseau de Provédroux » et l'autre passe dans la vallée de Sainte-Marie pour se jeter dans la Salm au pied de la route de ce village, au lieu-dit « Tournipré ». Passe dans la propriété de la ferme de Miraine. Longueur : 4,9 km.

État indicatif : Mirenne commence section D n° 1352F. La Rougerie rejoint la Salm à Salm-Château (2,2 km.). Notre jolie rivière se faufile dans les herbages et les joncs, silencieuse et mystérieuse en révélant à peine parfois sa présence.

La Salm possède sa vie propre, ses légendes et ses mystères. Vers elle, les sapins sombres se penchent avec une note de sollicitude et les aulnes lui font comme une garde d'honneur.

Et nous atteignons Salm-Château. On y voit un très vieux pont qui porte le nom de « Pont Madeleine ». Pourquoi ce terme ? On raconte que non loin de ce pont habitaient deux sœurs, dont l'une du nom de Madeleine avait la réputation d'être méchante.

Toutes deux furent accusées d'avoir des relations avec le diable et en conséquence elles ont été condamnées à être fouettées, depuis la prison du château jusqu'au pont.

On poussait même plus loin : les sorcières étaient brûlées vives.

Existe également dans cette localité, un vieux camp de refuge préhistorique dénommé « Camp Romain ». Mais, écrit le Doc-

teur Lomry, on dit qu'il n'est romain que de nom. Ce camp est situé sur une hauteur à pic entre Vielsalm et Salm. Il est entouré de deux murs d'enceinte dont les pierres sont encore visibles. Il remonte probablement à l'époque ligure. Il doit être classé dans la catégorie des camps préhistoriques à « épéron barré ».

Sur le territoire de Vielsalm, 2,4 km, confluent du Solnay à la limite de Lierneux, à 5,4 km. confluent de Hermoimont. À 6,6 km, confluent du Rencheux, près du ponceau de chemin de fer.

Nous sommes en plein Vielsalm, qu'encadrent des collines boisées et que traverse la Salm, parmi les jardins et les vergers, l'âme se pénètre des magnificences de la nature.

La Warche

« Les ruisseaux de chez nous ont la fraîcheur de l'adolescence. Ils s'allongent au soleil dans la prairie douce, écoutent chanter les oiseaux, passer le chariot, s'approcher un cheval. Quand il pleut, ils semblent presser le pas et, sous la neige, se font presque silencieux. Presque, car leurs résonnances y gagnent le prix du cristal. Varie leur humeur, parfois sans raison. Ils se rencontrent, se mêlent aussi, se fondent mieux que jamais ne le pourront les plus innocents... ou les plus passionnés... amoureux de la terre. Un certain mystère plane sur eux. Mais point n'est besoin de les comprendre quand il suffit d'aimer les regarder. » (Martine Michel, « Province de Liège », mars 1960.)

« La Warche marque une borne, celle de l'ancienne frontière, et déjà on pénètre dans une région délaissée, grise et quelque peu étrange, qu'accentue le parler germanique de certains de ses habitants ; on se sent au seuil d'un nouveau monde qui n'est pas sans dérouter et sans annoncer une transition perceptible capable de provoquer un afflux de pensées pour le moins désordonnées... » (J'ose)

La Warche !... Le nom d'une euphonie étrange porte en lui une poésie sauvage et nostalgique ! À la vérité, le vent, le grand vent des Hautes Fagnes souffle et hurle dans cette vallée. L'hiver, il est froid, glacial. Il s'empare des paysages, il les meurtrit, les bouleverse. Il leur rend toute leur grandeur, toute leur majesté. Et, quand le soleil et les beaux jours ramènent les touristes, ceux-ci se trouvent tout à coup au cœur d'une nature grandiose, attirante, sauvage, inviolée.

La Warche, avec son petit air d'Amblève, prend sa source en Allemagne sur les hauts plateaux de Hohes Venn et se jette dans l'Amblève un peu au-dessus de Stavelot. Après avoir passé près des points les plus élevés de la Belgique : Signal de Botrange (692 m), Baraque Michel (574 m), elle serpente parmi des sites de toute beauté qui transportent d'admiration qui les voit.

Elle passe ensuite à Robertville pour former le beau lac dû au barrage qui y a été érigé et que les forêts encadrent.

La Warche bouillonne dans la cuve d'une vallée encaissée, sauvage, passe près des curieuses ruines de Renardstein, l'un des repaires des Quatre Fils Aymon. De là, un délicieux chemin pour piétons conduit sous bois et le long de la rivière jusqu'à Malmédy.

Une magnifique route pour automobiles allant de Xhoffray à Malmédy longe la Warche. On y découvre des panoramas inoubliables. C'est à juste titre que cette voie a été appelée : « La route merveilleuse de la Warche ».

La région traversée par la rivière constitue réellement un des joyaux du pays de Liège. La vallée semble toujours hantée par les Elfes et autres héros de légendes, parentes des Niebelangers.

Peu habitée, la Warche est mystérieuse. Qu'on en remonte le cours, ou pour éviter la fatigue, on le descende. Entre Mont et Xhoffraix, s'opère la brusque transition de poudingue de Malmédy au sol revinien et salmien des fagnes : la tourbe se montre partout.

Près de Waimes, Robertville, nous l'avons dit, on a capté la Warche. Le barrage retenant ses eaux a constitué un véritable lac aux rives charmantes que bordent de nombreux hôtels modernes adaptés au cadre qui les entoure. Le lac possède ses attractions sportives : pêche, canotage, natation, yachting. Un bassin avec plage de sable fin permet à tous, grands et petits, de nager et de barboter loin de toute agitation et du bruit.

La neige fait sortir de la ville, fait affluer vers le haut plateau les amateurs de sports d'hiver. Elle n'est plus l'ennemie redoutée des populations de Robertville - Sourbrodt. C'est devenu le rendez-vous des skieurs de Belgique grâce à des conditions topographiques idéales qui permettent tous les genres d'exercices depuis la glissade jusqu'à la grande randonnée.

Robertville a su tirer parti de la nouvelle attraction que lui a valu le lac de plusieurs kilomètres constitué par le barrage. Barrière par une haute digue, la Warche s'y étale dans un cadre enchanteur.

Le lac est d'une contenance de 8.200.000 m³ ; hauteur : 54 m 50 ; longueur : 182 m ; épaisseur à la base : 38 m ; épaisseur à la crête : 4 m ; capacité d'évacuation : 200 m³/sec. ; volume du barrage : 57.000 m³.

Le Barychon, ruisseau important formant plusieurs cascades, rejoint le lit de la Warche un peu en aval des ruines de Renardstein. Il y a donc possibilité de faire de très belles excursions dans ces parages, non seulement intéressantes au point de vue sites : le géologue, le botaniste, le naturaliste y trouveront maints sujets d'études. Outre Sourbrodt et Robertville, on peut gagner Ovifat, aux maisons entourées de haies caractéristiques ; Longhaies ; Xhoffraix juché au sommet d'un mamelon ; la vallée très sinueuse de la Warchienne et tant d'autres lieux environnants où l'on éprouvera des sensations nettes, intenses, expliquées par les paysages entrevus.

La Warchienne prend sa source un peu à l'est de Waimes et

se dirige vers Malmédy. Concernant le mot, il est évidemment un dérivé diminutif de « Worica ». La « Warge » qui reçoit la Warchienne à Malmédy : sa vraie orthographe serait donc « Warcina » (c guttural).

La Warche ! Inoubliable rivière, qui s'en va pétillante, bondissante et qu'a chantée le poète...

À travers les Fagnes

Les Fagnes sont une crête allongée, s'étendant du Lammersdorf ou nord de Montjoie, jusqu'aux environs de Louveigné. Vers la Baraque Michel et Botrange, cette crête s'épanouit en un dôme aplati de deux lieues de largeur qui forme le point le plus élevé (700 mètres) au-dessus de la mer, entre les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Moselle.

Partout ce sont des terres incultes, où la bruyère alterne avec les sphaignes. En certains endroits, notamment dans les Fagnes noires, près de la Baraque, dans les Rhus et le long de la Hiel, les eaux stagnent sur un sol imperméable.

Les végétaux, en pourrissant sur place, ont formé des amas dont la profondeur atteint parfois six mètres, et où l'on exploita beaucoup les tourbiers. Nulle terre, dans notre Belgique, n'a gardé aussi intact, jusqu'à ces dernières années, l'aspect des âges disparus. Longtemps, elle est restée rebelle à toute entreprise humaine. Depuis quelques lustres, on s'acharne à lui enlever son charme austère et ses aspects rudes.

On se mit à creuser des fossés pour drainer ses eaux croussantes et dessécher hélas ! ses tourbières où l'eau noire n'a aucun reflet. On planta des sapins en lignes bien parallèles, et

les grandes étendues de cette lande aux ondulations nobles prirent peu à peu un aspect géométrique. On voulut s'obstiner à « mettre en valeur » ce coin sauvage du pays et à jeter, comme l'écrivait Jean d'Ardenne, « un manteau sur l'épaule nue de la Fagne ».

Mais on veillait ; le puissant groupement des « Amis de la Fagne » obtint des instances supérieures la promesse de ne plus planter de résineux dans les Fagnes domaniales. Et chaque fois que l'occasion s'en présente, il fait l'acquisition de terrains pour sauver ainsi des portions primitives, contenant une flore et une faune caractéristiques, menacées de disparition par des travaux d'assèchement et de boisement.

La classique « Journée de la Fagne » se déroule parmi les landes culminantes. Les défenseurs de ce coin wallon s'efforcent de le conserver intact.

Il est prouvé que le drainage des Fagnes, tel qu'on le pratiquait antérieurement et peut-être encore aujourd'hui mais dans une proportion moindre, avait pour premier résultat une aggravation du régime torrentiel des ruisseaux qui dévalent un massif central. Il constituait donc comme une éponge qui retenait les eaux et les distribuait goutte à goutte pendant la saison sèche. Les coins qu'on nommait jadis « mauvaises fagnes » étaient durs comme n'importe quelle *waide* !

Qu'on se souvienne, pour ne citer que celui-ci, du passage de la Hoegne, au pont de la Vecquée. En 1898, on la franchissait péniblement sur des fagots de genêts disposés là par les douaniers, et une perche de trois mètres n'arrivait pas au fond solide, à travers la tourbe enliseuse. Voilà qui étonnera fort les belles dames désireuses de se promener par là sur leurs hauts talons. Ainsi en était-il sur presque toute l'étendue, et les fagnards de ce temps-là ont eu bien des difficultés à surmonter pour contourner les « potales » qui se creusaient à chaque instant sous leurs pas.

Il ne s'agit pas uniquement des intérêts des touristes, mais aussi de la science. Le Professeur Léon Frédéricq a montré par ses publications le grand intérêt que présentent, ainsi que dit plus haut, la flore et la faune de nos hauts plateaux, qu'il considère comme un îlot glaciaire. On trouve là une colonie animale et végétale qui n'existe que dans les Alpes et dans l'extrême Nord de l'Europe.

Et du point de vue historique ? Après plusieurs savants officiers supérieurs allemands, M. Schuermans a étudié les antiques voies romaines des plateaux. Ses patientes recherches ont abouti à la détermination de la « Via Masuerisca » et de « Vecquée », la première venant de Rocheroth, Elsenborn et Sourbrodt, et allant vers Eupen, la seconde se détachant près de la Baraque Michel pour suivre la côte, vers Hockai, Baronheid, Malchamps, Vertbuisson et Louveigné.

Sur le parcours de ces voies, on a pu retrouver les tronçons constitués de dalles énormes, posées sur des troncs d'arbres entrecroisés et montrant encore les ornières des chars. Ces terres incultes ont si peu prêté aux remaniements que les limites sont, pour ainsi dire, celles du lointain passé.

Toutes ces particularités ne sont connues que de trop rares initiés. Ils ont conçu pour ces landes encore sauvages malgré toutes les atteintes, une sorte de vénération que ravivent sans doute à travers le temps, de mystérieux atavismes.

Au cours des week-ends d'été, certaines routes de Hautes Fagnes connaissent plus d'animation que les artères des cités abandonnées. Convergeant de Verviers, d'Eupen, de Malmédy vers Botrange ou la Baraque Michel, des milliers d'autos s'y avancement, s'y croisent et s'y dépassent, concurremment avec autant de motos et de vélos. Leurs occupants scrutent les profondes sapinières et les futaies touffues pour y découvrir l'oasis où ils feront pique-nique et s'installeront jusqu'au soir.

Pour la foule, la Fagne d'aujourd'hui n'a rien de mystérieux.

A. Bonjean, auteur de « La Baraque Michel et la Haute Ardenne » écrit : « Les printemps en Fagne ne sont pas les printemps de la plaine. Fidèle à ses origines glaciaires, la brousse continue à ignorer les cycles providentiels, pour ne se livrer enfin, haletante et vaincue, qu' au moment où le soleil, maître des hommes et des choses, inonde de sa nappe de feu, en même temps que les campagnes fécondes, la désolation des solitudes et les immensités perdues. »

Que de groupements, petits et grands, que de touristes s'occupent, s'intéressent, aiment, admirent les choses de la Fagne. Ayons confiance en son avenir !

Croix en Fagnes. Au point de vue pittoresque, les « Hautes Fagnes » sont très remarquables. De nombreuses croix jalonnent cet endroit caractéristique. Et nous citons :

– La Croix Panhaus, ou grande croix sur le chemin de Sourbrodt à Jalhay (1506), considérée comme ayant servi, comme la Croix Verners, à indiquer le chemin des voyageurs.

– La Croix Mockel, pierre frontière élevée à la mémoire de Joseph Mockel, garde forestier tué en cet endroit en 1626.

– La Croix des Fiancés, cinglée par les pluies et les bises, s'effondra à côté de l'ancienne borne frontière n° 151 et fut remplacée en 1931. Cette croix rappelle un drame bien pénible. A. Freyens, écrivain de la Fagne, en fait le récit que voici :

« Plantée au bord de la Vèkée, à côté de la borne 151 marquée B. (Belgique) et P. (Prusse), elle commémore la fin lamentable de deux fiancés. Le dimanche 22 janvier 1871, François Reiff, de Bastogne, terrassier, et Marie Solheid de Xhoffray, aide-ménagère chez Nizette à Halloux, quittèrent Jalhay dans l'après-midi pour se rendre à Xhoffraix où on devait leur délivrer les pièces nécessaires à leur mariage. On les vit partir par le chemin Jalhay-Xhoffray, luttant contre la Fagne enneigée et la tourmente. Puis, pendant deux mois, on fut sans nouvelles à leur sujet. Ce n'est que le 22 mars qu'un douanier allemand dé-

couvert, au pied de la borne 151, le corps intact de la jeune servante. Dans son corsage. François avait glissé un billet écrit au crayon : « Marie vient de mourir et moi je vais le faire. » Le cadavre du fiancé fut retrouvé, non pas à côté de celui de Marie, mais à plus d'une demi-lieue de là, vers Solvaster. »

– La Croix Olivier Gazon, qui se dresse près de la pierre à trois coins à Botrange ; par suite des intempéries, elle remplace celle qui avait été détruite. Cette croix rappelle la mort le 19 janvier 1822, de l'un des trois frères Gazon qui, au temps de la Révolution, s'étaient hasardés malgré les événements, à travers la Fagne.

Citons encore :

– La Croix Vem Kreuz, la Croix Hauptman, la Croix Prieuré, cette dernière située au voisinage de la pierre frontière 155 B.P.

– La Croix Gaspar dressée au carrefour de Mont Rigi, à la mémoire de F. Joseph Gaspar, dit Merson, frappé par la foudre le 6 juin 1873 à l'âge de 73 ans.

– La Croix Grisard, érigée sur la route de Béthaine à Hordant en souvenir du meurtre de Théodore Guisard, brigadier forestier, le 27 janvier 1750.

Il en existe d'autres et nous n'avons donné qu'un résumé.

Ces croix, la piété de nos ancêtres et de nos populations rurales les a édifiées.

Les soirées d'hiver au temps passé

En novembre, les soirées sont déjà longues... Des veillées anciennes, c'est à peine s'il en reste une espèce de semblant en Ardenne. Cette coutume, chère aux gens de chez nous, aux *sî-zeûs*, qui était accueillie avec faveur, consistait à passer la soirée chez d'autres personnes du village dans des maisons amies.

Autrefois donc, dès que l'automne était venu et que la nuit augmentait au détriment du jour, les habitants de nos régions allumaient leur feu, dressaient la table et commençaient la soirée. Autour du foyer, les coudes se serrent, les âmes se dilatent, les énergies abattues se redressent et les cœurs se réconfortent.

Vraiment novembre avait du bon.

Les heureuses gens qui possèdent encore un foyer à l'ancienne mode, les heureuses gens surtout si, comme les campagnards rêvés par le poète, ils se rendaient compte de leur bonheur!

On venait parfois à la soirée de plusieurs maisons et même de plusieurs villages ou hameaux. Les parents, les amis, les connaissances se réunissaient, nous l'avons dit, à la tombée du jour. Grand-père et grand-mère avaient soigneusement épluché les pommes de terre, rallumé le grand feu dans la « chambre », feu dans lequel brûlaient en pétillant deux énormes bûches de

bois sec, et la lampe allumée, on commençait la soirée.

Chacun se retrouvait autour de l'âtre rougeoyant, chacun reprenait à la chaleur de la flamme familiale, un peu de cette douceur, de cette fraternité, de cet amour qui s'épanouit et se fane si facilement aujourd'hui dans nos villages.

À l'époque où l'on ne connaissait pas encore un éclairage quelque peu perfectionné, les veilleurs les plus assidus fournissaient la « chandelle » à leur tour, et quand ils voyaient cette chandelle à moitié consumée, ils se levaient et rentraient chez eux, et les hôtes allaient au lit. Seulement, pour que la chandelle s'use moins rapidement, on mettait sur le lumignon, savez-vous quoi ?... Un grain de sel.

Un petit garçon de 9 ans qui était envoyé au lit plus tôt que les « grands » disait : « C'est toujours à regret que je range mes jouets, quand vient l'heure d'aler *dwèrmi* ! ».

Plus tard, en fait d'éclairage, ce fut la lampe à huile, pendue à une crémaillère ou à une poutre de la pièce. L'huile qui brûlait était de chènevis, de colza ou de lin et dans les derniers temps, de faïnes. La lampe, avec sa mèche fumeuse, donnait une faible lumière qui, jointe aux rouges flambées de l'âtre, donnait à la pièce une clarté suffisante, un aspect des plus joyeux.

La chaleur du foyer a son charme. Le feu pétille, le coquemar chante en laissant échapper sa vapeur ; chien et chat somnolent doucement.

D'un côté de la table, les femmes bavardaient ou berçaient leurs petits, car les mères, parfois, apportaient les berceaux à la veillée, et les hommes les accompagnaient.

Des femmes filaient le lin que le tisserand devait transformer en belle toile de ménage, et la laine des moutons, que l'on élevait beaucoup alors en Ardenne, et dont l'opération du filage se faisait au moyen d'un rouet, grand comme une roue de charriot.

Parfois il n'y avait pas de sièges pour tous ; les fileuses, une devant l'autre, la quenouille au côté, quenouille de roseau rem-

plie et coiffée de la belle matière textile, tournaient lentement autour de la veilleuse, afin d'éclairer leur fil. Des hommes tressaient des paniers ou des mannes ; les brins d'osier flexibles et dociles étaient manipulés sous leurs doigts experts. D'autres fabriquaient des seaux de bois que l'on vendait, à cette belle époque, à 1 F 25 pièce, des balais de bouleau à 0 F 60 la douzaine.

Et ceux qui n'avaient rien de mieux à faire jouaient aux cartes, à « match », à la bête, au « couyon », jeux préférés du pays. Les demandes à carreaux, trèfle ou cœur se succédaient, des discussions violentes éclataient parfois subitement, les jeux se renouvelaient, mais tout cela sans empêcher les joueurs de cartes de se mêler aux conversations des femmes.

Venait sur le tapis une série d'histoires vraies, de racontars... tous les potins qui courent les rues dans nos bourgades rurales et qu'on se glissait à l'oreille avec des airs mystérieusement complices.

Puis, quand les *sîzeûs* avaient épuisé leurs sujets, bien critiqué, bien rigolé, ils commençaient par raconter à haute voix cette fois, des histoires amusantes, des farces, des souvenirs d'enfance ou de jeunesse. Et d'autres histoires où la vie sociale et familiale de nos grand-parents était dominée et généralement empoisonnée par la sorcellerie, par les préjugés et par les superstitions de toutes sortes.

Aussi racontait-on, pour la millième fois peut-être les nombreuses et invraisemblables histoires de diables, de sorciers, *makrès* et de sorcières, *macrales*, de loups-garous, de verboucs, *verbots*, de lutins ou nutons, *mossotais*, de fées, de revenants, de chasse fantastique.

Et si un *sîzeû* racontait un fait saillant s'étant passé dans le pays ou quelques bobards, les parties de cartes et les petits travaux ralentissaient, les exclamations se succédaient avec une vélocité sans pareille.

Une fois entraînés sur la pente du merveilleux, les imaginations ardennaises ne s'arrêtaient plus. Les commérages allaient

bon train, interrompus souvent par un ébrouement des bestiaux, un bêlement ou un braiment.

De belles filles aux yeux brillants comme des diamants noirs, écoutaient les douces paroles que les jeunes gens murmuraient tout bas à leurs oreilles.

Un joyeux drille, que l'on connaissait bien, chantait une chanson, fredonnait les vieux refrains.

Au dehors, le vent parfois soufflait vigoureusement, arrachait un gémissement plaintif aux arbres gelés, s'écrasait sur les vitres nues qu'il fouettait rageusement. Quelqu'un disait à brûle-pourpoint : « Qu'on est bien chez soi par un temps pareil et qu'il doit y avoir bien des malheureux »... Chacun frissonnait, ému !

Grand-papa, encore, disait malicieusement : « Il n'y aurait pas une petite goutte ? » Et chacun souriait de plaisir et attendait... pas inutilement, certes.

« Ah ! oui ! écrivait Jean Misère, l'image du foyer, du bonheur paisible et silencieux se reflétait au fond de nos cœurs et nous avions l'envie de nous serrer l'un l'autre, de nous aimer, de nous répéter les mêmes mots, les mêmes phrases de paix et de sérénité. »

Bien tard quelquefois, vers minuit, chacun prenait sa lanterne et par les chemins souvent enneigés, on regagnait soigneusement son logis.

Et dans la « Libre Belgique » du 27 juillet 1956, on pouvait lire : « Pendant des siècles, les veillées furent les seules distractions des habitants de nos villages ardennais perdus dans les replis des vallées solitaires ou au flanc des coteaux boisés. On imagine qu'un bonheur tranquille s'y abritait, loin des cités bruyantes et agitées. Il s'y abrite toujours, mais dans des fermes modèles, où le tracteur vient chaque jour ; le cinéma est tout près, l'autobus passe... mais l'Ardennais reste toujours le même, sachant allier à ses qualités de travailleur, un peu de rêve et de la poésie de sa grande forêt. »

Grands feux

Le premier dimanche de Carême ramène en Ardenne, et en bien d'autres lieux sans doute, l'époque des Grands Feux.

C'est en effet une vieille tradition folklorique encore en vigueur chez nous. Il existe dans nos villages et hameaux, des gardiens des anciennes coutumes, ceux que l'on peut appeler les continueurs.

Les « CHÉRAUDES », « CHIRAUDES » ou « GRANDS FEUX » sont tout en couleurs, en mouvements, en bruits, chants et danses.

Cette fête familiale était mieux suivie jadis et plus caractéristique. Les grand-mères, dans leur fauteuil du coin de l'âtre, évoquaient volontiers ces choses du temps passé.

Disons que cet usage a porté, selon les contrées, des appellations différentes. Le terme en notre coin d'Ardenne est connu, nous l'avons dit. Tout à fait dans le sud, on dira les « Brandons » ; au pays de Franchimont, les « Fowiaux », terme dérivé du vocable latin *facus* qui signifie *feu*. En Wallonie malmédienne, la « Hiråde » et dans le Borinage l'« Escouvion ».

Le « Grand Feu » était, si je puis m'exprimer ainsi, le carnaval de nos campagnes, d'une physionomie particulière aux

lieux, procédant des mœurs et des habitudes. Le cachet intime des réunions villageoises, les superstitions de certains, et même la sottise, y trouvaient leur compte. On festoyait autour d'un immense brasier allumé sur une des hauteurs avoisinant le village, on passait la soirée à la belle étoile.

La veille, ou les jours qui précédaient immédiatement le grand jour, les enfants de tous les hameaux vont de porte en porte quémander des fagots, des épines, de la paille pour le moment impatientement attendu. Les refus sont rares, mais plutôt salués par un concert de souhaits.

La gent écolière a couru, en outre, le long des haies et des buissons ; elle a envahi les taillis et ramené au prix de courageux efforts des charges invraisemblables de bois mort, où trônent des souches énormes aux formes fantastiques.

Et c'est ainsi que cette provende originale a été hissée au sommet d'une très haute colline, prête pour le bûcher, grand comme l'enthousiasme de la jeunesse.

Ces gigantesques autodafés annonceront la fin des longues soirées et le commencement des temps de pénitence.

Chacun donc a apporté sa contribution à cette originale érection, qui atteint quelquefois les dimensions d'un gros bâtiment... et pour mesurer la hauteur, il fallait souvent s'aider de la main placée en visière sur le front.

Alors les paysans piqués d'orgueil disaient dans leur langage pittoresque : « *On tas haut come li coké d'èglîche, dont lès blames traweront l'cî.* »

Un quelqu'un, choisi spécialement à cet effet, allumera le « Grand Feu » ! La flamme s'élancera à l'assaut. Le bûcher deviendra en peu de temps un immense brasier. Les flammes se feront sinistres, pareilles à des langues de damnés parmi les vagues de fumée qui rouleront ensuite floconneuses dans le ravin au-dessus du village.

Sur toutes les collines de l'horizon, d'autres feux s'allume-

ront. Tout autour du pilier de feu, taillant dans les ténèbres, la lumière éblouissante creuse, immense et circulaire, le local de la fête, la salle de réception, d'un décor naturel des plus féerique.

Du village, les petits marmots et les vieux assistent au spectacle et suivent toutes les péripéties à distance. Puis arrivent les invités : tout d'abord les jeunes filles accompagnées de leurs parents, puis toute la troupe des curieux. À leur rencontre vient la troupe des officiants, le capitaine de jeunesse, plus communément appelé le « maître jeune homme » que tout le monde respecte au village, véritable boute-en-train qui, par ses initiatives et ses responsabilités même, contribue à l'entrain des festivités. Et voici, selon le rythme ancien, le prêtre païen, suivi en grande pompe par la jeunesse mâle qui brandit des torches enflammées en répétant le cri de fausse alerte de tantôt : « Au grand feu ! », « Al chirade ! », « Al chiraye ! ».

Ce cortège lumineux et hurlant vu du village prenait l'aspect d'une lave infernale détachée soudain du gros brasier qui flambait là-haut. Cinq minutes d'admiration étaient accordées à la tour du feu, à cette énorme pyramide, édifiée et montée par le dernier marié de l'année.

La chaleur se faisait sentir d'assez loin. Puis les jeunes s'organisaient. On dansait les anciennes danses ardennaises : la Maclotte, l'En avant deux, le Cancan (quadrille) ; on jouait au « pigeon vole » ; pour ce dernier jeu, toutes les maladresses se payaient par un gage, qu'on ne recouvrait qu'après avoir rempli certaines formalités toujours plaisantes.

En petits groupes, de-ci de-là les mamans caquetaient, les papas parlaient labour ou discutaient les questions d'intérêt communal ou paroissial.

On terminait complètement les jeux sitôt que le brasier commençait à montrer l'écroulement de ses braises rouges. De la chute des matières en ignition, chacun tirait d'heureux augures.

Les jeunes filles y lisaient les fiançailles ou les prochains mariages ; la perche centrale du foyer tombait du côté de l'habitation de la « promise » qui voyait, dans un délai très proche, ses vœux exaucés.

Les vieux y voyaient différents degrés de prospérité matérielle, tandis que des ménagères recueillaient la cendre du bûcher qui, disait-on, avait le pouvoir de faire pousser les oignons.

Le jeune homme et la fiancée tournaient en cercle dans le but de se prémunir des « mâs d'vinte » ; les plus lestes s'essayaient à franchir d'un bond certaines parties du brasier. À la réussite de ce saut, était attaché une foule de faveurs du destin. Et lorsque les déesses du feu étaient apaisées, les jeunes garçons, après avoir passé la main dans la cendre noire, poursuivaient à outrance les jeunes filles présentes en tâchant de les noircir en pleine figure.

Ces réjouissances se terminaient dans chaque famille respective, où les invités se réunissaient autour d'un bon plat de savoureuses *vôtes*. Les parties de cartes servaient d'intermèdes et la bonne petite goutte mettait la joie du meilleur aloi. C'était charmant, poétique.

Aujourd'hui les « rites » ont certes quelque peu changé de village en village dans le déroulement du « Grand Feu ».

C'est ainsi que du côté de Grand-Halleux on plante au sein du foyer un bâton nommé « macralle » (sorcier).

À Spa, on brûle « Mathy Lohet » qui personnifie dans cette jolie cité S.M. le Carnaval. « Mathy Lohet », juché sur une charrette, fait la tour de la ville, tandis que ses fidèles sujets recueillent toutes les vieilleries qui devront servir à le brûler. Et les « feux » de Bomal, Érezée, etc.

À Couvin et à Fosses, les braises et les cendres étaient vendues aux enchères et achetées par les cultivateurs. Répandues sur les champs, elles préservaient, disait-on, des rats et des souris et procuraient de belles récoltes.

Pour parler du Carnaval, certaines cités ont une réputation bien établie : Binche et ses Gilles prestigieux ; La Louvière et son cortège aux groupes variés ; Stavelot et ses « Blancs mous-sis ».

Dans la région de Mettet, le « Fleureu », corsé par quelques traditions typiquement locales. Gozée garde un attrait envié qu'il est bien décidé à défendre.

À Eupen, Saint-Vith, La Calamine, Raeren, etc., on se penche sur les idées originales de chars et de groupes. Theux a toujours eu une prédilection très marquée pour les fêtes et cortèges carnavalesques. Qui ne se souvient du groupe original des « Cwèpîs d'Hève », la « Haguette » de Malmédy et ses types populaires, Trois-Ponts, son carnaval et sa brillante fanfare.

Souhaitons que de nombreux « feux » s'allument encore et que ceux-ci sachent dorer notre Ardenne d'une savoureuse poésie, pour qu'elle reste l'emblème de la vivante flamme... qui ne veut pas s'éteindre !

La vieille ferme

Elle est riante et poétique cette vieille ferme ardennaise. Des rosiers grimpants rajeunissent ses murailles grises ; sa ceinture de bois, toujours aussi verte, l'entoure pour laisser voir un horizon tranquille.

Le mouvement de la ferme, les joyeux aboiements des chiens, les graves beuglements des vaches, le roulement des lourdes charrettes mettent de la vie dans cette solitude.

Ici, des poules picorent dans la cour herbue, là sommeille un chat sur la margelle du puits. Par-dessus la barrière à claire-voie d'un pré, un cheval passe la tête et regarde. On dirait qu'il attend quelqu'un qui va venir. Le long de la route, au penchant d'un talus, une chèvre blanche barbue tire la corde de son piquet.

Le fumier devant la porte n'est pas une injure à la propreté. Ce monceau vaut de l'or pour la campagne à récolter. Le cochon s'y vautre un instant avant de rentrer à l'étable à l'heure où le herdier ramène le troupeau. Le coq y ajoute dès l'aube sa couleur et son chant. Le soleil se divise dans la flaque du purin propre.

Une bonne odeur monte du jardin où des touffes de fleurs

s'entremêlent aux rectangles de légumes.

Un vrai charme que cette vieille ferme, où rayonne la foi et où chante l'espérance.

Assis sur un vieux tronc de chêne, mon regard plonge dans la vallée. J'admire en cette antique demeure, la beauté de notre incomparable Ardenne, où il fait si bon vivre dans la sereine tranquillité des champs.

Au loin, l'Amblève traîne son eau soyeuse entre les champs, formant le plus beau panorama. Une petite forêt monte de la rivière jusqu'au sommet de petites collines qui cachent les chemins et lagons dans tous les replis.

Pour apprécier et aimer surtout nos Ardennes, il faut y avoir vécu plusieurs années, pour saisir les merveilles agrestes qu'elles contiennent, le doux et reposant parfum de nos bois, l'harmonieux concert de la gent ailée, maîtresse de nos bosquets, l'exquis clapotis de nos ruisseaux jaseurs.

Le fermier découvre à ses champs une beauté qui ne le lasse jamais ; il est fier de déposer sur la vieille table des ancêtres le pain dont le froment a mûri dans les sillons que son père a tracés avant lui. Le *cinsî* a trimé dur avec sa courageuse compagne pour faire valoir de son mieux un petit bien de quelques hectares.

Les enfants grandissant, à peine sortis de l'école, ont aidé leurs parents. Il a fallu subvenir aux besoins constants de ce monde.

Après quelques années d'un travail heureux et prospère, le fermier, hélas ! assiste impuissant au démembrement de la famille. Les enfants se marient, quittent le foyer et à leur tour s'établissent dans une autre exploitation, ou chercheront une situation en ville.

Mais, tous indistinctement, ils reviennent volontiers dans leur petite maison champêtre, reprendre les promenades qu'ils ont connues, dans le calme, ayant comme dérivatif les beautés

naturelles.

C'est un amour solennel et silencieux qui n'a rien des ivresses romantiques.

Vraiment, on ne se sent nulle part aussi bien que dans notre « chez nous » !

Le tirage au sort

Au temps passé, il fallait assurer au pays une défense nationale et lui consacrer tous les ans un contingent déterminé de jeunes hommes, un certain nombre de soldats, enfermés pendant deux ou trois ans dans des casernes.

« Le souvenir du tirage au sort n'est pas complètement éteint dans nos régions, lisons-nous dans un numéro de « Terre Wallonne » (1944). Il ne faut même pas être un vieillard pour avoir passé dans les tranches de ces jours pénibles. Sans doute, avec le recul et la patine des années, cette angoissante cérémonie n'est-elle plus considérée par ceux qui l'ont vécue, que comme une aventure de jeunesse, un état juvénile et nostalgique de la vingtième année. Encore faut-il reconnaître que, sur le moment, l'inquiétude des conscrits était voilée par une bonne humeur... parfois bachique... qui n'a jamais fait défaut à ceux de notre race. »

Le village s'était éveillé au chant du coq. Déjà les premiers chars roulaient vers la campagne. Dans la forge, le feu ronflait. Le brave Arden nais était au travail. Les conscrits, la tête lourde, avaient mal dormi. Le jour était arrivé où ils tireraient au sort. Bon ou mauvais numéro ? La caserne et son inconnu, ou la suite

placide des lendemains pareils aux veilles ?... Et c'est pourquoi leurs mains tremblaient un peu, leurs grosses mains de paysans durcies au mancheron de la charrue, tandis qu'ils nouaient, devant une glace de quarante sous posée de guingois sur la table de la cuisine, la cravate à fleurs des dimanches.

Jusqu'en 1909, notre pays vécut sous le régime de la loterie militaire, du commerce officiel des hommes.

En ce temps-là, les anciens dénommaient cette « fête » coïncidant avec le mois de février « *lu tchand'leûse* ». Pour eux, que de souvenirs rappelle ce nom !

Prélude du tirage au sort... Ceux qui devaient aller y tenter leur chance, les conscrits, commençaient alors la répétition générale.

« *Ësse so l'bore* » signifiait qu'il fallait attendre que le contingent à fournir par le canton soit complet pour être rassuré... ou soldat. Cela dépendait du nombre de réformés parmi les déshérités du sort. Alors on faisait appel aux suivants, les premiers « *so l'bore* ». Il fallait aussi compter sur ceux qui, moyennant la somme de seize cents francs, pouvaient se payer une victime qu'alors on baptisait « un remplaçant »... toujours l'histoire d'argent.

Peines pour les uns... joies pour d'autres, écrit le « Journal des Ardennes », 1958. Oui allégresse générale pour ces conscrits qui, pendant deux ou trois jours, faisaient le tour du village, accompagnés d'un joueur « d'armonica ». Eux-mêmes chantaient des couplets d'occasion, dont en voici un :

« Conscrit, quand tu partiras,
Ne pleureras-tu pas
En quittant ta mère.
Conscrit, quand tu partiras,
Ne pleureras-tu pas.
Au service du Roi,
À la guerre, il faut s'y plaire ;
Aux combats, il faut des soldats. »

Quelques « supporteurs » assidus ne rataient jamais l'*tirèdje* : toutes les années, ils étaient présents pour porter les premières nouvelles, d'abord ; les *baris* ensuite. Ils n'étaient jamais prêts à abdiquer : c'étaient des durs, ces vieux terriens.

Malgré tout, répétons-le, c'était le bon temps, et rares sont les survivants de l'époque qui n'en parlent pas avec beaucoup d'émotions.

« Ah ! l'*chand'leûse d'adon... dès gros flons, dès tâtes à pommes, dès trintches du djambon* et bien entendu *oun' bone pitite gote : c'èsteût l'fiësse !* »

Mais autres temps... autres mœurs !

Du côté religieux, c'était à partir de ce moment du tirage au sort que commençaient, parmi les habitants ardennais, prières, mortifications, pèlerinages mêlés de pratiques superstitieuses contre lesquelles le clergé s'élevait en vain.

Vous souvient-il de ce chant ?

« Em' Mamer a fêt dire en' mèsse
A Sint Djôzèf
In pinsant èm' fêt scaper
Mins par mâlheur èd su quèyu ! »

Et de celle-ci :

« En' brèyé nié, ma sœur
Ed' s'rê è biau p'tit chassèur ! »

Et de celle-ci :

« Puisque l'tournoir a bien tourné,
Buvons un verre
À sa santé. »

Et de celle-ci :

« È l'djoû du tirâtche
Si nos d'avons ê bon
In arrivant su l'plache
Dè mons
Nous frons sauter l'bouchon. »

Et de celle-ci :

« A r'dige à daille, parlez-moi d'ça
El bidet c'est mi qui l'a.
J'sus grand assez.
Pour mi servi aux carabiniers. »

Pratiques auxquelles on recourait pour amener un bon numéro au tirage au sort :

- À Samrée : Neuf jours avant le tirage, un membre de la famille se rendait journellement dans trois chapelles distantes du village de deux à trois kilomètres.

- À Les Tailles : On allumait autant de bougies qu'il y avait de conscrits, soit une destinée à chacun. Si la flamme d'une bougie faiblissait, le conscrit désigné par cette bougie devait prendre un mauvais numéro.

- À Grandmenil : Déposer, au pied de la « Mater Dolorosa », un papier portant le numéro désiré.

- À Barvaux, Bastogne, Goronne, Vaux-Chavanne : Faire dire une messe.

- À Bihain, Lorcé, région de Stavelot : Communier.

- Région de Grand-Halleux : Placer des prières dans ses souliers.

- À Harre : Porter sur soi un morceau de corde de pendu.

- À La Roche : Porter sur soi une « cens » trouée.

- À Houffalize : Porter sur la poitrine un trèfle à quatre feuilles préalablement introduit dans le missel avant la célébration de la messe.

- À Odeigne : S'introduire, sous les ongles de la main droite, du cierge pascal.

- À Érezée, Marcourt : Donner une aumône au premier pauvre rencontré.

- À Nassogne : Introduire dans l'urne, une pincée de cendres

bénites.

- À La Roche : Coudre, dans la manche droite du vêtement du conscrit (à son insu), un morceau d'un scapulaire béni du Mont-Saint-Bernard.

- À Marche : Dans la manche droite du conscrit, coudre une pièce française ayant en effigie trois têtes de femmes.

- À Basse-Bodeux, Lierneux : Coudre dans la manche droite du conscrit, un bonnet de baptême non lessivé !

- À Bovigny, Dochamps : La première personne que le conscrit voyait le matin devait être un homme et non une femme.

- À Fisenne, Spa : Croyance d'un mauvais numéro.

* * *

En Ardennes, les mères, sœurs et fiancées des conscrits se réunissaient trois fois à minuit sur la place du village. Lorsque sonnaient les douze coups, elles ôtaient leurs sabots, faisaient trois fois le tour de l'église puis rentraient chez elles, toujours au pas de course.

Les mamans, demeurées seules, pouvaient à leur aise pleurer...

Tirer un bon numéro, c'était s'éloigner des plus bas chiffres. Aussi l'on vendait des cartes coloriées où un conscrit, les joues roses, s'écriait, en brandissant sous le nez d'une vieille femme un papier déroulé : « Un haut, ma tante ! ». C'était la devise des chanceux.

Et le tirage avait commencé au chef-lieu du canton, sans cérémonie. Les jeunes villageois s'attendaient à autre chose qu'à cette formalité dont la rapidité même empêchait de sentir toute la fatidique importance. C'était donc cela le destin ! Un sous-officier bougon lisait une liste. Chacun, à l'appel de son nom, se détachait du groupe et venait retirer, d'une sorte de tambour, un étui de bois où se trouvait enroulée une feuille de papier

avec le numéro.

Comme ils y avaient songé, les conscrits rougeauds, à cette minute qui fixerait leur sort ! On leur avait dit au village : « Prendre à gauche, du côté du cœur ! » ou encore « Tout au fond : les mauvais numéros sont au-dessus ! ». Les impressions diverses se manifestaient : « mal tiré », « bien tiré »... Le mystère de la caserne ne pouvait être tragique. Certes !

Mendiants, colporteurs et autres

Au marché de Lierneux qui se tenait tous les jeudis du mois, marché supprimé depuis bien longtemps, et à la Saint-André, nous avions le « petit bossu » (nom de *Djôr* ou Georges) qui vendait des œufs durs, ou qui donnait l'occasion de les gagner. Ces œufs étaient étalés sur le tapis et portaient un numéro. Pour les amateurs, c'était un jeu à succès. « *Allèye po lès oûs* » criait notre homme. Et puis les marchands de lunettes et de lacets, de parapluies, et le petit Guillaume de Tilleur.

« Barbe », du pays de Marche, vendait de la vannerie, de menus objets de ménage en paille tressée. Elle passait dans la région une fois ou deux par an et était très satisfaite de sa vie errante.

Un petit vieux du nom de « Joachim », accompagné d'un chien qui folâtrait autour de lui, et originaire de Namur, offrait en vente des paquets de mine de plomb.

Gustine, « *li châlèye Gustine Nafontinne* » (Arbrefontaine), panier au bras, mendiait de porte en porte ; elle avait « ses pratiques », acceptait argent, pain, lard, pommes de terre. Pas méchante du tout Gustine, sympathique même. Elle fit le métier jusqu'à la fin.

Constant des Tailles, un autre de Wéris, « Tournique » de Bra, portaient besace, à une époque plus récente. À propos de cette dernière, on raconte qu'elle s'était égarée et perdue dans la neige tombée en grande abondance en Ardenne. On se mit à sa recherche. Or le « Grand Batiste », qui revenait d'une randonnée, aperçut un bonnet qui émergeait au-dessus de l'épaisse couche, ce qui permit de découvrir la malheureuse à moitié morte de froid.

Hilaire de Fraiture tremblait fortement dans tous ses gestes. Un loustic lui demanda un jour s'il en était ainsi lorsqu'il buvait sa « petite goutte » ? « Oh ! que non », dit-il !

Constant de Fraiture répétait à qui voulait l'entendre : « *Inn' fât nin gâter on' vôte po on' ou !* » (il ne faut pas gâter une crêpe pour un œuf.)

« Carcan » logeait au passage chez Wemray à Lierneux. Il laissa une fortune rondelette dont ses héritiers bénirent l'aubaine.

Lambert « Cocotte », un petit homme assez banal, avait sa couchette sur le fenil de chez « Pierrot », et pour gagner son déjeuner, coupait la bruyère pour la litière du bétail de la ferme qui l'hébergeait.

Degueldre, marchand de fromage du pays d'Aubel, passait régulièrement. Il était accompagné d'un petit âne au poil bien soigné qui était un peu son confident. L'âne, pour lequel on avait les attentions les plus délicates, portait deux caisses qui balançaient de part et d'autre de son échine. Un jour, un gamin ou un mauvais plaisant eut la fantaisie d'introduire un hanteton dans une oreille de l'animal. Celui-ci, devenu subitement nerveux, et qui n'était cependant pas plus têtu qu'il ne faut, commença à s'agiter de façon inquiétante au détriment des petits cubes « aux douces senteurs » qui se dispersèrent un peu partout sur le chemin. Désesparé, Degueldre ne savait que penser.

Ce ne fut que bien plus tard qu'il trouva la clé de l'énigme de la fugue de son trop bouillant compagnon...

À côté de cela, il convient de signaler les marchands de toiles et autres aunages qui déballaient leurs coupons pour les soumettre à l'appréciation des ménagères qui ne manquaient jamais de « marchander ». Au reste, le marché se concluait toujours à la satisfaction des deux parties. Mais le bonhomme, rusé, avait pris ses précautions.

Parmi les colporteurs plus cossus, à citer : Marie d'Odeigne, 45 à 50 ans, Victor L. de L., Joseph de Harre, le Français Ditard, Tricnot de Bra. Parfois circulait, de village en village, un orgue de barbarie, celui d'Auguste de la Famenne notamment, très connu et fidèle.

Le théâtre Dupuis, avec sa troupe d'élite, venait s'installer pour quelques jours dans l'un ou l'autre centre important et recevait un retentissant succès.

Le répertoire était de tout premier choix et comprenait les œuvres populaires voire classiques, suivies par un très nombreux auditoire ; il faut citer : Les 28 jours de Clairette, La Mascotte, La Porteuse de pain, Les deux Orphelines, Don César de Bazan, La Passion, Le Bossu Lagardère ou le Petit Parisien, etc.

Au siècle dernier, on parlait beaucoup d'un certain Dumoulin, réputé musicien de talent, violoniste, clarinettiste et aussi touchant l'harmonium suivant les circonstances. On raconte qu'un jour il repassait par Fraiture où il avait joué un bal. Il habitait Wibrin. Traversant un de ces bois qui sont vastes en ces lieux, il s'aperçut qu'il était suivi pas à pas, par un loup. En quittant le village où l'on festoyait, on l'avait comblé de tartes à l'intention des siens. Que faire en cet instant critique, en présence d'un aussi inquiétant suiveur ? Il se mit à jeter en pâture à l'animal des morceaux de tarte jusqu'au moment où ses réserves furent épuisées. Le loup suivait toujours. La situation devenait angoissante. Subitement inspiré, il découvrit son coffret

à violon et se mit à jouer de l'instrument. Effrayé, l'animal s'enfuit...

Le tchouc-tchouc emmitouflé dans des tapis de table, des carpettes, des châles, etc., n'était pas moins pittoresque. Et d'autres encore...

Lorsque Dujardin passait chez nous et qu'il s'installait sur la place, c'était tout un événement. Sur la plateforme de sa roulotte étaient installés trois ou quatre musiciens qui attiraient la foule. Dujardin vendait des drogues pour la guérison des maux.

Ce qui faisait dire à nos sentencieux Ardennais : « *I vind dès drougues bon po tos lès mâs, èt çoula n'va nin !* ». La plupart des remèdes proposés venaient de la connaissance des plantes. Ces charlatans savaient que telle plante était émolliente, une autre était bienfaisante, dans tel cas servait de laxatif, une troisième infusée dans l'eau bouillante agissait sur le cœur, l'estomac, la vessie, les intestins, etc.

Il faut avouer que ces guérisseurs eurent du succès et quel que soit le procédé utilisé, si enfantin, si bizarre qu'il s'avère, quelle que fut la teneur de la « conjuration », la réussite du produit s'en suivait aussi bien que l'échec. Les remèdes offerts à la foule des badauds n'étaient donc pas d'une efficacité absolue, ils avaient au moins le mérite du pittoresque.

Nos pères avaient cependant des idées un peu particulières en ce qui concernait la façon de traiter les maux qui accablaient l'infortunée humanité : ils n'y croyaient qu'à moitié.

Pour les médecins, ces guérisseurs étaient des concurrents redoutables : les « clients » achetaient la bonne drogue et on « essayait » ; nous n'assurons pas qu'ils étaient guéris radicalement de telle ou telle affection...

L'arrivée au village des bohémiens, ces inquiétants voyageurs, était loin de nous rassurer. Ces étrangers aux mœurs spéciales avaient la physionomie peu engageante, très sales et déguenillés, remarquables par la noirceur de leur peau et la vi-

vacité de leur regard, ils avaient un chef auquel ils obéissaient sans jamais hésiter. Les femmes étaient affublées de longues robes bariolées et leur chevelure d'un beau noir flottait indisciplinée sur leurs épaules.

Les bohémiens campaient à la lisière des bois parce que l'habitude qu'ils avaient de voler tout ce qui se trouvait à leur connaissance leur faisait craindre d'être inquiétés dans les villes et les villages. Les uns braconnaient et les gosses erraient partout.

La police eut à intervenir à maintes reprises à cause des désordres qu'ils provoquaient. Les bandes aujourd'hui sont disloquées et on ne parle plus guère d'elles.

Il en est ainsi des mendiants et des colporteurs. Les mœurs ont changé, la législation actuelle a amélioré le sort des petites gens. C'est évidemment une bonne chose.

On n'attend plus les joyeux drilles d'autrefois, porteurs de ballots, d'anecdotes et de nouvelles.

Les hameaux les plus reculés sont desservis par des moyens modernes. On livre à domicile à qui le désire. Les habitants se rendent aisément dans les villes pour leurs achats, sans compter que les boutiquiers de nos campagnes sont aujourd'hui très bien achalandés.

Ainsi finit une corporation bien sympathique : « les colporteurs ».

Comment se nourrissaient nos ancêtres

En général, les ménagères de chez nous, au temps jadis, ne savaient pas faire la cuisine dans le vrai sens du mot. Elles ignoraient tous les procédés de préparation des mets d'aujourd'hui et ne tiraient guère profit des légumes du jardin, ainsi que c'est le cas dans l'art culinaire. Naturellement, les pommes de terre, les betteraves, les poireaux étaient consommés couramment.

La nourriture, il y a quelque cent ans, sans être recherchée, était frugale. En hiver, les campagnards se négligeaient quelque peu sur ce chapitre. On ne mangeait guère de viande, les fermiers préférant vendre les jambons de leurs porcs notamment. Aux grandes circonstances, on faisait, il est vrai, les honneurs de la table, et surtout à la « fête des tripes », coutume bien ardennaise. Les plus pauvres parmi les habitants achetaient en commun un bouvillon, le mettaient à l'engrais et, aux jours de kermesse, faisaient bombance comme les riches. Et cependant, au siècle dernier, la viande ne coûtait que quatre sous la livre (1 sou = 5 centimes).

Nos ancêtres, qui vivaient souvent isolés sous leurs toits, au milieu de leurs cultures, tiraient tout ce dont ils avaient besoin du sol : alimentation, vêtements, bois de chauffage, d'entretien,

etc. Le fermier cultivait son lopin de terre, il semait le seigle pour fournir son pain de l'année. Il portait au moulin du village, chaque semaine, son petit sac, sa *moûnéye* qu'il faisait réduire en farine.

« Les meuniers, lisons-nous dans un ancien numéro des « Cahiers ardennais », avaient la réputation alors de faire leurs provisions au détriment de leurs clients. Ils n'avaient pas toujours la conscience en règle, disait-on, et attendaient volontiers le délai extrême pour remplir leur devoir pascal. De là l'expression : « *fé sès Pâques avou lès moûnîs* ».

» Chaque ménage cuisait son pain dans le fournil, annexe de la ferme. Mais on en trouvait aussi dans le commerce. Le prix était annoncé publiquement dans les rues par le garde champêtre. Il était parfois très cher suivant les circonstances du temps et des événements. La récolte de seigle se faisait péniblement. En période de disette, on vendit le sac de froment jusqu'à 40 F les 100 kg. Ce fut une fameuse émotion dans la pays, un événement paraît-il. Les gens soucieux murmuraient : « Jamais plus on ne verra de tels prix ». Il en fut ainsi, mais pas dans le sens prévu par nos ancêtres. Puis le prix du pain devint assez variable. Lors du passage des troupes prussiennes dans notre région en 1815, la farine vint à manquer et le pain se vendit 12 sous la livre. On le fabriquait à la frontière anglaise et on le trouvait suffisamment bon pour les « Belges ». En vue de permettre le transport, on traversait ces pains d'une perche en leur centre (ils pesaient 12 livres/pièce). »

Dans un document administratif, rapport du 26 octobre 1823, nous lisons ce qui suit : « Une grande quantité de familles pauvres ne manquent jamais de pain et se nourrissent à peu près exclusivement de pommes de terre dont on cultive une grande quantité en Ardenne. Les médiocres se nourrissent d'un pain qu'ils composent avec une importante partie de ces mêmes pommes de terre réduites en farine alliées avec très peu de seigle et de farine d'avoine. Circonstances qui expliquent suffi-

samment la faible consommation de seigle. »

D'après une circulaire que nous avons trouvée (n° 4202 l. 1305), les États Députés de la province de Liège, qui font la répartition du contingent entre les diverses communes, fixent, en date du 23 décembre 1826, la somme à payer pour l'amodiation de l'accise sur la mouture, en principal, cens, additionnels et timbre collectif à 1.138 florins 14 cents, pour la commune de Lierneux. C'est un exemple de l'importance de la taxation. On invitait à titre de « consolation » les communes à examiner la manière la plus avantageuse de fournir le montant.

Si les Conseils communaux trouvaient que leurs revenus suffisaient pour couvrir en sus les dépenses réglées au budget, le contingent en tout ou partie qui était assigné dans l'amodiation, ils devaient en justifier la possibilité et une autorisation était nécessaire avant de pouvoir disposer à cet effet desdits fonds.

En 1826, le pain de seigle coûtait 4,10 cents, celui de froment non bluté ni tamisé : 8 cents. Ces prix sont parfois supérieurs dans certaines régions et les intentions des autorités sont de les unifier. Outre la taxation sur la mouture, il existe une autre taxe aussi peu populaire, celle du pain en exécution de l'Arrêté royal du 25 janvier 1826. Aux termes de cet arrêté, la taxe en question ne doit avoir lieu que dans les villes ou communes où il existe des boulangers ou débiteurs de pain, et cette taxe ne peut atteindre que les espèces de pain « servant d'aliment principal et journalier aux habitants » : singulière conception pour rendre l'existence plus aisée dans une période plutôt difficile !

Et voici comment le Gouvernement justifie la mesure édictée (journal officiel n° 5) :

« Le pain qui sert à la nourriture de l'homme est un objet de première et indispensable nécessité ; une nécessité qui se reproduit chaque jour et par rapport à laquelle il importe de régler d'avance, d'après des principes équitables, les prétentions réciproques du consommateur et du boulanger ou débitant.

» Le public et surtout la classe la moins aisée du peuple, qui en constitue en même temps la plus nombreuse, ne doivent pas subir la loi du boulanger, par rapport à un objet dont dépend leur conservation ; et le boulanger, de son côté, doit trouver une garantie suffisante contre les prétentions exagérées et même contre la violence de la multitude qui peuvent souvent, et surtout aux époques de cherté et de disette, lui devenir redoutables.

» Il est donc de l'intérêt réciproque du consommateur et du boulanger que l'autorité interpose ici son action tutélaire et prévienne les contestations et les abus qui autrement pourraient avoir lieu de part et d'autre. »

Il n'existe dans la commune de Lierneux qu'un seul boulanger au débitant de pain, lequel ne prépare que du pain de seigle ordinaire ; ce boulanger n'a qu'un faible débit, attendu que la plupart des habitants et même à peu près tous préparent eux-mêmes dans leur ménage le pain qu'ils consomment ; qu'en conséquence il paraît inutile d'établir cette taxe particulière pour cette commune où il n'existe au surplus aucun marché de grains et qui peut sans nul inconvénient se régler d'après la taxe d'une commune voisine.

Les dispositions d'un arrêté de Sa Majesté cependant sont d'avis de rendre applicable à Lierneux la taxe adoptée par la ville de Stavelot, où le prix du pain et les autres circonstances locales peuvent influencer sur le prix du pain.

Un document officiel encore donne ces détails (1826). « Le pain de seigle, les pommes de terre, les carottes, le lard sont les substances dont se nourrissaient la plupart de nos ancêtres. On rencontre des familles qui consomment la pomme de terre à tous les repas et souvent on y ajoute des omelettes à l'avoine d'une digestion très difficile pour ceux qui n'y sont pas habitués. Rarement de la bière, ni de liqueurs spiritueuses. L'eau est la seule boisson, avec un peu de café très léger. On ne mange de la viande qu'aux fêtes. En Ardenne, on vit sous un ciel pur

et vif, suivant un régime très simple. Les gens sont exposés à très peu de maladies ou du moins ayant un caractère aigu. »

Le café « authentique », n'en parlons pas ; on le remplaçait par de l'orge grillé et il n'était pas rare de voir certains ménages cultiver eux-mêmes leur chicorée à café. La *trûlèye* ou « trem-pette » était assez commune. Il s'agissait d'une soupe froide au lait dans laquelle on émiettait du pain d'épice ou même du pain ou biscuit. Les vieillards et les enfants principalement en usaient. La *trûlèye* au petit lait est dégustée à Malmédy après le « carnaval » et servie dans de grands bols. On disait parfois d'une famille nombreuse : « *tote ine trûlèye d'èfants* ». Ces familles subissaient souvent de dures privations. Les domestiques de fermes vivaient parfois avec des mets que beaucoup refuseraient aujourd'hui.

Vers 1870, on préparait des bouillies de farine d'avoine et à l'eau pour déjeuner. À midi, de la soupe verte et, couramment, un plat de pois. Les pois se vendaient alors à 0,60 F le kg. On composait une sauce avec de la farine. On servait des pommes de terre avec du pain. Le beurre, rare en hiver, apparaissait quelquefois sur la table en été, mais, nous l'avons dit, les fermiers préféraient le vendre. Ma défunte grand-mère, décédée à l'âge 88 ans, n'a jamais mangé de beurre. Le sirop coûtait 0,50 F le kg. Il y avait du miel, de la *makèye*, des *kètches* (poires séchées et recuites). Sur le pain, on étalait aussi des pommes de terre écrasées avec la *makèye* épicée de poivre et de sel.

Un ouvrier allait battre les céréales dans une grosse ferme ; on ne portait plus le café aux champs par économie. Les *vârlèts* et les servantes n'avaient qu'à attendre le repas du soir. Le travail était pénible. Le métier des champs rapportait 0,60 F par jour au maximum aux ouvriers. Voici un exemple du travail auquel était astreint un valet d'une ferme de chez nous en 1870. Lever avant le jour, soigner les moutons (une centaine), chevaux et bêtes à cornes. Déjeuner ensuite. Le valet était sur le chantier de la grange que le jour pointait à peine. Et Dieu sait

toute la besogne qu'il fallait abattre au long d'une journée ! Chaque village avait quelques gros propriétaires, tous fortunés et « vivant bien », qui avaient « le moyen ».

Et si, au hasard de ses voyages, un marchand, un simple particulier était amené à solliciter l'hospitalité dans une de nos auberges, il était toujours reçu avec la plus grande cordialité. Nous avions à Lierneux le vieil hôtel Albert et l'auberge Mathieu Fairon, notamment. La maîtresse d'hôtel allait au-devant des voyageurs à qui elle offrait ses services. L'établissement, à cette époque, se composait, au rez-de-chaussée, de deux pièces, l'une occupée par la grande cheminée où était suspendu un vaste chaudron, l'autre par une grande table, des chaises et un mobilier rudimentaire. Le menu était celui-ci : pommes de terre, haricots, viande (ordinairement le bœuf à la mode), présenté avec du chou, *dèl djote*. Il était inutile de réclamer de la viande un vendredi, car l'hôtesse, en montrant le clocher d'un geste significatif, était formelle. Les pommes de terre étaient des plus appétissantes et le goût était en accord avec la mine : elles disparaissaient jusqu'à la dernière. La « fricassée » servie avec du pain noir était appréciée. Les chambres à coucher étaient propres.

Voici quelle était l'alimentation du cultivateur ardennais vers 1914. Beaucoup d'entre eux prenaient six repas par jour. Le matin à six heures (nous parlons de l'été, car en hiver, le cultivateur se lève tardivement) ; ils mangent des tartines beurrées avec une tasse de café, c'est le déjeuner. Vers 8 h. 30, un second repas est pris qui est ordinairement plus consistant. Les œufs y sont souvent à l'honneur. Certains cultivateurs prennent ce repas vers 10 h. (*fé lès dih' èures*). À midi, c'est le dîner comportant, chez les plus modestes, des pommes de terre avec des lardons. Le plus grand nombre fait bouillir un morceau de viande de porc salé dans de l'eau avec quelques poireaux, qui ainsi a l'avantage de donner double usage. Le jus est employé comme potage, la viande retirée (bouilli) est découpée et ce sera

la ration des convives avec quelques pommes de terre. À 2 h. 30, on goûte avec des tartines et du café. Le soir, on soupe vers 7 h., le plus souvent avec des pommes de terre restant ou des « réchauffées » et quelques tranches de lard. On complète le repas par une tasse de café et des tartines. Dans beaucoup de ménages, après la soirée, avant de se coucher, on prend une petite collation.

Ceci se passait vers 1900, me dit un ami : « pour 5 centimes (1 sou), étant gamin, j'achetais des carrés noirs à la menthe pour me rendre à l'école et je « chiquais », même tout l'après-midi, si bien qu'après 4 heures, donc à la sortie, je rentrais chez moi et j'étais incapable de manger quoi que ce soit. J'étais gavé de « chiques ».

Mon voisin, le boulanger, vendait le pain blanc à 18 centimes et on obtenait des pistolets ou « miches » à 6 pour 5 centimes. Le prix des œufs variait entre 4 et 6 centimes/pièce, toujours plus chers à Pâques. Quelqu'un que je connaissais bien payait dans une pension de famille à Liège 55 F par mois (logement, nourriture, chauffage, éclairage). Pour un quartier, cela coûtait 15 F par mois (2 pièces). Et... on fumait une cigarette pour 5 centimes.

Il est chez nous une expression que l'on rencontre encore à l'occasion du travail des champs. Quand le père rentre de la campagne, du bois, les enfants se précipitent sur lui, peut-être pour lui faire bon accueil, mais encore et surtout pour lui enlever sa « musette » dont ils explorent les profondeurs. À l'occasion, ils en tirent joyeusement les tartines demeurées en trop et les mangent avec un plaisir particulier. C'est ce qu'on appelle « li pan d'coucou ».

Citons certaines gâteries connues à ce jour encore. Vous avez les *cougnois*, ou couques de Noël, pétris avec de la fine farine, du lait et du beurre frais ; c'est donc une vraie friandise. Le *cougno*, c'est un cadeau pour les enfants sages à l'occasion de cette fête. L'Enfant-Jésus est supposé l'apporter lui-même clan-

destinement sur leur oreiller ; un trait pittoresque de la légende et du folklore ardennais. Les *wafes* ou gaufres, friandises que l'on aime bien chez nous et qui sont plutôt de tradition au 1^{er} janvier, comme les *galets* pour la réception de ce jour. Les « michots », un genre de gâteau, les *gozètes* contenant de la marmelade de fruits. Le « giseau », une tarte couverte aux pommes en quartiers mêlés à des raisins de Corinthe, les fruits étant compris entre un double feuillet de pâte. Consommé surtout lors de l'arrachage des pommes de terre en Ardenne.

Voici des exemples qui marquent l'évolution des prix et qu'il est intéressant de comparer avec ceux d'aujourd'hui. D'abord le pain constitue l'élément par excellence, au point de devenir un symbole. En 1839, le kilo de pain coûtait 1,80 F. Le lard valait 1,50 F environ. Les prix des épicereries pourraient aujourd'hui étonner certains. N'oublions pas que les salaires et les appointements étaient proportionnés : le café : 18 à 25 F le kg ; le sucre à 4,40 F ; du cristallisé de 3 à 3,50 F ; la viande de 25 à 30 F ; la bière : 1 F le litre, etc.

Et que de progrès accomplis depuis les temps lointains ! Quel raffinement dans la nourriture ! Les corps s'en portent-ils mieux ?

Les nutons

Le peuple a besoin de récits étranges. Pourquoi ne pas tenter de lui en donner qui aient une base sérieuse, et pourquoi en tout cas, tout en lui fournissant la nourriture à son imagination, ne pas essayer d'en fournir une à son intelligence qui soit à coup sûr, meilleure que celle dont il dispose parfois actuellement ?

Les nains ou nutons dont il est question ici, si on en croit les anciens paysans, dont la crédulité à cet égard commence à être fortement ébranlée, n'appartiennent pas tout à fait à l'espèce humaine. On en parle comme étant des personnages à l'aspect vieux et chétif, très petits de taille et le plus souvent frappés de déchéance physique. Certains ne vivent pas longtemps.

Doit-on y voir, dans l'origine, les restes des populations troglodytes de l'âge de la pierre, ou bien les premiers habitants gaulois de la contrée, cherchant un abri contre l'invasion germanique ? Ou bien encore, au moyen âge, des peuplades de bohémiens ? Doit-on voir les débris des derniers descendants de cette race autochtone dans les peuplades rabougries des Lapons et des Esquimaux, aujourd'hui refoulées dans les contrées inhospitalières qui entourent le Pôle Nord ? Le champ reste ouvert aux conjectures.

Un grand nombre de contes populaires du centre de l'Europe font mention d'une race de nains, de leur antagonisme et de leurs combats avec les géants... Les nains furent jadis très recherchés des princes et quelques-uns même ont acquis une véritable célébrité.

Mais les légendes et les traditions populaires se sont emparées de ces sujets pour les montrer sous un aspect mystérieux, vivant dans les cavernes, en leur attribuant toutes espèces de pouvoir et d'influence, aussi pleine de superstitions et d'in vraisemblances les unes que les autres.

Marcellin La Garde, notre grand conteur ardennais, nous représente les nains comme des auxiliaires, des génies serviables qui, au milieu du silence des nuits, se dévouent tantôt aux soins domestiques, tantôt au travail des champs pour alléger la tâche de la bonne ménagère chargée d'enfants, de l'honnête laboureur ou du pauvre artisan dans l'embarras. Et dans nos Ardennes, ils se présentaient sous diverses formes.

Le « Larousse » parle des « gnomes », dont il donne la définition suivante : « Nom donné à des nains difformes et surnaturels qui, d'après les cabalistes juifs, habitaient le sein de la terre, où ils gardent les trésors. » Les « gnomes » seraient en somme ces nains qu'on appelle en Ardenne : « nutons, massotais ou sotais ». Par endroits, on dit aussi : « lutons ». Aux bords de la Sûre, on dit : « Wichtelggen » ; dans les Flandres : « Kabotermannekens ».

Un auteur, J. Grandgagnage, explique cette tradition en affirmant que ces personnages n'étaient pas des nains, ni des êtres mystérieux qui se cachaient dans les grottes, c'étaient des missionnaires de la loi du Christ qui, obligés de fuir le monde pour éviter les persécutions, passaient leur vie dans les cavernes, aidant les braves gens qui vivaient aux environs, afin d'en avoir des vêtements et quelques aliments. Comme ils évitaient de se montrer, les gens du pays les dépeignaient sous les couleurs les plus fantaisistes.

Voilà une opinion. Nous la laissons pour ce qu'elle vaut et cependant plusieurs écrivains partagent l'opinion de J. Grand-gagnage.

Des « Trous de Massotais », on en trouve partout en Ardenne. Signalons-en à Wanne, à Houffalize ; à Jevigné, on les voyait fréquemment venir prendre leurs « commissions » « au magasin Delvaux » (?).

À Lierneux même, le « Trou des Massotais » est situé au lieu-dit « Bois de Goumont », entre deux crêtes frangées de bruyères. L'entrée de la grotte n'est pas bien grande. Il y a quelque trente ans, les gamins se faisaient un titre d'avoir osé pénétrer dans cet antre. Les dimanches et les jeudis, on était certain de trouver une bande de gamins aux abords de la grotte et les plus malins racontaient des histoires qui faisaient frémir les plus jeunes. Cette grotte, paraît-il, se composait d'une série de salles assez spacieuses, creusées dans le rocher sous terre, salles aux parois rugueuses et plafond voûté, mais d'un accès extrêmement difficile.

Dans certains couloirs, il faut se coucher et ramper presque pour avancer. C'est là, dit-on, que les massotais avaient établi leur domicile.

Génies malicieux et bienfaisants qui se plaisaient, disions-nous tantôt, à rendre toutes espèces de services aux habitants les plus proches de leurs « trous ». Ils s'attachaient particulièrement à certaines habitations au village de Fraiture, à certaines personnes dont ils se faisaient les protecteurs. C'étaient en outre des fins travailleurs, très actifs, laborieux, très adroits. Un grand nombre d'entre eux étaient cordonniers de leur métier et leur travail s'accomplissait, comme leurs courses, la nuit, *del nute*, de là le nom de « nutons ».

Ils remplissaient somme toute, le même office qu'on attribuait dans d'autres contrées aux fées bienfaites.

Le regretté Abbé Fourgon nous passa de son vivant une de

ses poésies relatives à ces mystérieux personnages. Donnons seulement un extrait :

*Redescendons au bord du ruisseau qui murmure
Nous y voyons de face un des flancs escarpés,
D'un puissant contrefort du sommet de Fraiture
S'avançant comme un môle à travers les verts prés,
Et couvert de taillis d'aspect impénétrable
Laisant parfois percer des rocs noirs et moussus.
Or là, dans un endroit abrupt, inabordable,
Apparaît encadré de feuillages touffus,
Un antre dominant le vallon solitaire.
Peut-être au temps jadis les fauves de nos bois
S'en sont-ils fait un gîte, un charnier, un repaire ?
Partout nous entendons toujours nos villageois
Conformant leur langage aux légendes antiques
Le désigner du nom de « Trous des Massotais ».
Et ce nom, vieil écho des contes fantastiques,
De nos esprits rêveurs ne sortira jamais ;
Il y reste gravé par l'attrait du mystère..., etc.*

D'après l'Abbé Fourgon.

Les « massotais » sont donc restés très populaires chez nous.

Toujours prêts à rendre service et question de réparations de chaussures, il suffisait, par exemple, de les déposer pendant le jour à l'entrée de leur séjour, mais en ayant soin d'y introduire d'avance l'argent, montant des réparations éventuelles. Le lendemain matin, on repassait. Les chaussures réparées étaient placées bien en évidence à l'endroit abandonné la veille. On n'avait plus qu'à les emporter. D'autres travaux leur étaient soumis, par exemple du linge à laver, des ustensiles ou outils à raccommoder ; ils s'acquittaient en une nuit de cette tâche.

Mais on s'exposait à des vengeances pleines de malices lorsqu'on cherchait soit à les tromper, soit à surprendre leurs secrets ou même à leur déplaire.

Bien des vieillards de Lierneux, il y a de nombreuses années déjà, nous parlaient de tous ces faits merveilleux comme d'une chose parfaitement établie et traitaient de jeunes fous ceux qui ne voulaient pas y croire.

Le souterrain dont nous avons parlé se prolongeait jusqu'au village de Fraiture, pour aboutir dans les caves d'un fermier, un certain Bosquève. Les « massotais » très fréquemment y venaient rafler le lait et autres victuailles.

Une personne, qui était parvenue à se mettre à l'affût à l'intérieur du domaine des êtres mystérieux, a prétendu qu'il en existait plusieurs centaines, les ayant vu défiler trois jours et trois nuits durant.

On raconte même qu'un de ces galants nutons s'était épris d'une jeune fille des environs. Celle-ci gardait son troupeau non loin de la caverne. Mais trop fière peut-être, elle ne voulait rien entendre des avances de ce soupirant si peu intéressant, et l'éconduisit vertement. Ce que voyant, ce massotais résolut de se venger sans tarder. La jeune fille, peu après, fut couverte d'une lèpre sur le visage qui lui occasionnait une douleur cuisante.

Autre fait. À Hierlot, un nuton (encore un), poursuivait de ses assiduités une jeune fille de l'endroit. Ni les parents, ni la jeune fille ne voyaient d'un bon œil ce petit importun et cherchèrent à s'en débarrasser. Une vieille personne leur fit une suggestion un peu originale. Il suffisait que la prétendante, au moment de la visite du zélé nuton, s'accroupisse sur le fumier et se mette à manger un œuf dur. Ce qui était prévu arriva. Le nuton, en présence de l'attitude équivoque de la jeune fille, rebroussa chemin et jura de perdre la famille : « Vous avez amassé d'amples moissons pâte par pâte, dit-il, et bien, tout retournera gerbe par gerbe. » Hélas ! ce fut vrai.

Des légendes, sans aucun doute ? Mais ces récits particuliers à l'Ardenne sont dans leur simplicité, leur naïveté, un moment

curieux de la conscience populaire.

Le sentier qui descend vers la maison du garde en Fondroule à Lierneux était emprunté régulièrement par les nutons, pour leurs courses nocturnes et leurs déplacements. Ce sentier porte actuellement le nom de « Pazê dès Roteûs ».

Quelqu'un, dit-on, eut la fantaisie de lire l'Évangile selon Saint Jean à l'entrée de la caverne... Les nutons s'éloignèrent pour toujours du pays, emportant avec eux un des charmes poétiques de l'Ardenne...

Quoi qu'il en soit, on aime à entendre conter ces rapsodies, les unes gracieuses et charmantes, d'autres terribles et inquiètes, pareilles aux récits que l'on raconte à l'origine de toutes les vieilles littératures. Vieilles choses, croyances naïves qui s'effritent chaque jour dans la poussière du passé.

Les histoires de nutons ou de sotais sont nombreuses. Reposent-elles sur un fond de vérité ? Sans doute. D'après les ossements retrouvés, les populations primitives de nos contrées étaient de petites tailles.

Quand vient la bonne saison, notre bois de Groumont à Lierneux, si riche en horizon mouvementé, est envahi par les excursionnistes et les promeneurs. Et dans la moiteur féconde du printemps, on va voir le « Trou des Massotais ».

Inutile d'ajouter que la promenade est magnifique en cet endroit si riche en horizon mouvementé ; il s'y crée une atmosphère vraiment incomparable, une impression de bien-être.

Professions et petits métiers ardennais au temps passé

Le garde champêtre

Le « champête » du village ne paie pas toujours de mine et la fonction qu'il assume aujourd'hui est bien modifiée depuis près d'un siècle.

Nous avons bien ce que l'on appelait la maréchaussée de Stavelot et de Vielsalm dont nous dépendions.

Le garde champêtre d'alors était purement « local » et la présence de ces braves fonctionnaires était parfois insuffisante pour assurer l'ordre dans les moments troubles. Ils avaient la surveillance des propriétés communales et particulières, les patrouilles de nuit. Après la débâcle de Waterloo, ce fut un pêle-mêle dans tout le pays et les désertions dans les armées en déroute amenèrent en Ardenne, comme partout, une quantité de sujets peu rassurants, commettant vols, pillages et meurtres.

Les municipalités se virent dans l'obligation de prendre des mesures et décider des ordonnances pour le maintien de l'ordre et le bien-être général. À la campagne et dans les bois, les récoltes étaient en proie à un maraudage destructeur, les communications interrompues, la sûreté publique et particulière était sans cesse compromise par des bandes organisées de gar-

rotteurs.

En 1814-1822, il était par exemple défendu de vendre des denrées quelconques sur la voie publique, aux marchands d'étaler leur marchandise ou de vendre à porte ouverte. Que dire de la police de cabaret, très sévère ? Les jeux de hasard, les bruits et tumultes, les divertissements bruyants étaient interdits.

Pour le garde champêtre, il y avait ici une tâche laborieuse à exercer, et cela pour un traitement (1837) de 84 F 66 ou 45 florins par an. Au surplus, il remplissait les fonctions d'appariteur, ce qui au total lui faisait un traitement de 150 francs. Traitement qui fut majoré d'année en année, afin de reconnaître les mérites incontestés de ces fonctionnaires et afin d'obtenir de leur part, un service plus régulier et plus actif. Cependant, ces ressources restaient insuffisantes pour que le garde champêtre puisse se livrer exclusivement à ses fonctions et il s'occupait un peu d'élevage et de culture.

Le « champête » d'aujourd'hui, pimpant dans son uniforme impeccable, coiffé d'un képi galonné et avec un beau ceinturon de cuir, est un fier représentant de la loi. Il émarge honorablement au budget de l'État. C'est un gardien de l'ordre que l'on respecte, qui arrange tout en douceur. Il apaise les discordes. Dans son sac en cuir, il empile les affiches, les feuilles d'impôts, les convocations électorales...

Il est présent aux réunions du Conseil communal, il précède la procession paroissiale, il régit la circulation à l'occasion de la kermesse du village et des compétitions sportives.

Il fait sa tournée en auto ou en moto ; c'est le progrès, que voulez-vous... Il est au service de tous. C'est un honnête fonctionnaire. Il est assuré d'une pension pour ses vieux jours.

Le facteur

Les facteurs de notre haut pays étaient jadis soumis à de rudes épreuves surtout à l'époque de l'hiver.

Louis Banneux parle abondamment dans un de ses livres de ces braves serviteurs de l'administration, qu'il qualifie aussi de réputés bons marcheurs. Il raconte que le facteur Arès de Stavelot était chargé de desservir La Gleize, Stoumont, Rahier et Bodeux, soit une tournée de neuf à dix heures de marche par jour. Pour gagner directement ces localités, il devait suivre par les hauteurs un sentier pratiqué à travers les Fagnes. Excepté par des périodes de sécheresse, ce sentier était impraticable, car l'eau stagnant à fleur de terre détrempeait un sol déjà spongieux et argileux ; c'est à peine s'il se présentait, de temps en temps, quelque touffe de bruyère, quelque point durci où le pied pouvait se poser avec une sécurité précaire.

Arès eut l'idée de déposer de grosses pierres distantes d'un pas d'homme, de façon à pouvoir traverser la Fagne à pied sec en toute saison. Chaque jour, il portait ou roulait un énorme caillou qui s'alignait dans le sentier. Mais les cailloux étaient plutôt rares, il fallait aller les chercher dans la bruyère à des distances relativement considérables. L'homme était courageux et tenace. On raconte qu'il utilisait, pour le transport des pierres, une brouette remise dans l'un ou l'autre pli de terrain ; chaque jour, soit à l'aller, soit au retour, il ajoutait une pierre ou deux à la chaussée. Elle existe encore aujourd'hui sous le nom de « chemin Arès » et s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres.

L'administration apprit l'existence de cette chaussée et accorda au vaillant facteur une gratification et la médaille civique de première classe. Médaille bien gagnée en effet !

Un vieux facteur décédé il y a quelque 30 ans, me racontait que jadis la perception de Lierneux desservait, outre Noirefontaine et Fraiture, aussi le village de Langlire et environs. On s'imaginerait le côté pénible du métier. Lorsque la Fagne revêtait sa parure d'hermine, il était difficile, si pas impossible, de s'orienter dans ces parages. Aussi les braves facteurs avaient-ils imaginé, en prévision des fortes chutes de neige, de planter de-ci de-là, des branches d'arbre d'une hauteur suffisante, en guise

de « jalon » qu'ils repéraient afin de conserver la bonne route.

Qui ne connaissait le facteur ardennais, que l'on voyait en été portant le sarrau bleu, ample et large, pantalon de toile jaunâtre, chapeau de paille aux bords rabattus ! L'hiver, il portait l'uniforme en drap épais, résistant à toute épreuve, le képi haut, il était nanti d'un gros bâton aux pointes d'acier.

À la campagne, il prenait une grande importance.

« J'entends le facteur qui passe dans la rue ; facteur où vas-tu ? » scande la chanson.

C'est lui, en effet ! On le reconnaît à sa taille, à son allure, sa sacoche qu'il porte, en bandoulière et qui contient tant de choses impatientement attendues dans le village : de la joie sans doute et des déceptions aussi, des peines parfois...

« Vous n'avez rien pour moi, facteur ? » Cette même question se répète de divers côtés. Il va de porte en porte, salué par tout le monde. Il est l'ami de tous au village. Il est serviable, il aime tant à faire plaisir. Au fond de l'âme, le facteur est un brave homme, il a beaucoup de patience, il est généreux, discret et il a une dose respectable de sereine philosophie.

Le facteur maintient le contact avec ceux qui nous sont chers, qui habitent loin de nous, les amis, et nous avons l'assurance qu'ils sont encore là. La silhouette d'un facteur fidèle nous rassure, nous est un bienfait. Dieu merci ! ils sont à leur tâche.

Les facteurs d'antan, travailleurs, avaient un labeur très rude en raison des longues distances qu'ils devaient parcourir par les intempéries, sur des chemins raboteux de la froide Ardenne, ainsi que déjà dit.

On lui donnait des étrennes le jour de l'An, après qu'il eût souhaité la « bonne année », un bon verre de « sec » lorsqu'il faisait froid, ou une bonne tasse de café bien chaud (du vrai). Il boira et s'essuiera avec sa manche. Puis il s'en va tout ragaillard de son pas leste. À Pâques, il recevra un peu partout les œufs traditionnels.

Bientôt, les bureaux postaux se multiplièrent, les facteurs furent autorisés à utiliser la bicyclette, puis le vélomoteur et tout récemment les petites autos rouges bien connues dans nos parages.

Le facteur a une besogne essentiellement pacifique ; avec lui, c'est un peu de vie heureuse qu'il nous apporte. Et comme son collègue de « Santa Cruz », disons : vivent les P.T.T. !

Le maréchal-ferrant

Du village d'autrefois montait comme une émouvante symphonie, des bruits divers que chacun connaissait et que tout le monde aimait.

... Quelques martèlements résonnent sur l'enclume. Ce bruit du lourd marteau, n'est-ce pas pour vous tous, un joyeux enchantement lorsque vous traversez le village... C'est une forge d'où se dégage une odeur de corne brûlée... C'est le maréchal-ferrant qui est à l'œuvre. Un métier sain... et saint aussi disait quelqu'un. N'est-ce pas ce laborieux travailleur qui sonnait chaque matin le premier angélus... celui du travail ?

Le soufflet lance son feu étincelant et lutte d'énergie et d'ardeur avec les tapeurs de fer. Spectacle infernal que Botrel aimait et qu'il chanta :

*J'admire vos robustes tailles
Lorsque vous allez soulevant
Les lourdes pinces, les tenailles,
Les « masses » à frapper devant.
Du fer rougi, meurtri par elles,
Des éclairs s'envolent joyeux.
J'en ai gardé des étincelles
Pour l'éternité dans les yeux.*

Le maréchal-ferrant de mon village est un de mes amis. Chaque fois que je passe devant sa forge, je m'y arrête. Il m'accueille d'un sourire condescendant,

J'ai déjà entendu dire que certains *marchau*, *marhâ* ou *marihâ* avaient la réputation de sorcellerie. Ce n'est pas le cas de mon homme. Doué d'un grand bon sens, je prends plaisir à entamer la conversation avec lui et par surcroît, il connaît les nouvelles du jour.

En Ardenne, ce pays agricole où chevaux et charrettes, tombereaux et charrues, réclament périodiquement le secours de la forge, le maréchal-ferrant est un « personnage ». Les habitants sont obligés de recourir à lui ; ils ont besoin de se ménager sa bienveillance. Lors des longues soirées d'hiver, ils l'entrevoient au fond de son atelier, à peine éclairé par le rougeoiement de la forge où les étincelles de fer battu évoquent en frissonnant, l'enfer, où le diable poursuit les damnés, un trident rouge à la main.

Oui ! c'est un type singulièrement attachant et sympathique que le maréchal-ferrant ! Solide gaillard aux biceps d'acier, aux bras velus, aux poings de fer, tout en muscles, tout en nerfs, comme taillé dans le cœur des vieux chênes d'Ardenne. Avec son tablier de cuir, sa figure quelque peu noircie, il surgit dans la flamme du foyer comme un personnage de légende,

Aux murs de l'atelier, dont les briques sont usées ou égratignées, pend une collection de fers à cheval.

Le *marihâ* ferre, bat, écrouit, corroye. Il retire le morceau de fer à façonner du foyer : Han !... il l'amincit. Han !... il le courbe... Han !... il l'allonge comme une couleuvre. De nouveau, il le plonge dans la flamme, renouvelle l'opération jusqu'à ce qu'il soit maître de la matière.

Il fait sa renommée par la manière experte dont il sait ferrer les chevaux, le ferrage des roues de chariots (c'est de moins en moins le cas aujourd'hui). On recourait à lui jadis pour réparer les ustensiles de ménage, pour souder et rétamer au besoin.

On dit : « À chaque *marihâ* s'clâ. » (À chacun sa besogne.) - « On n'candje nin d'*marihâ* sins payî lès vîs clâs. » (On paie toujours le changement d'habitudes.) (J. Haust)

L'humble atelier de jadis, où se déploierent toute la beauté, toute la finesse, toute la simplicité de l'âme villageoise, a bien changé par la force des choses. Le maréchal-ferrant d'aujourd'hui doit plutôt faire étalage d'aptitudes diverses : mécanicien, carrossier, dépanneur d'autos, etc. et il se trouve dans l'impérieuse nécessité de rencontrer tous les désirs de ses clients.

Le nombre de chevaux dans nos villages a diminué des deux-tiers ou des trois-quarts de ce qu'ils étaient autrefois.

C'est la motorisation, ce sont les impératifs de l'évolution.

Le cordonnier

Et comme tant d'autres, voici un petit métier qui s'en va. On ne voit plus comme autrefois le *cwèpî* de nos villages qui, de bonne heure, s'acheminait vers quelque ferme, portant un « pied de fer », et le sac rempli des outils de la profession, pour effectuer les nombreuses réparations de toute une maisonnée.

Ainsi que la *costîre* à domicile, notre travailleur avait une tâche très laborieuse et utile à la fois. Les campagnards usaient beaucoup la semelle. Comprenez : à travers les mauvais chemins rocailleux, c'était bien compréhensible.

Une petite table était mise à sa disposition et en avant : réparer, ressemeler, le recousage en bon ligneul *tchètè* n'avait pas de secret pour lui. Sa spécialité, la fabrication des gros souliers d'« épeigne », de la belle matière imbattable et de confiance, solide à toute épreuve, provenant des tanneries de Stavelot. Une renommée méritée.

De gros clous, des *cwèstrès* aux semelles, des « fers » aux talons en garantissaient la résistance et la durée, sans parler des « *clàs à deûs tièsses* » bien connus.

Le cordonnier était nourri et recevait en plus à la « journée » un salaire dont le montant était convenu d'avance.

« *Aprinde lu cwèpî* ou *cwèp'hî* » demandait une longue pratique. Pour « *li cwèpî hirèye* », il importait surtout à la campa-

gne de savoir mettre la main à tout ce qui avait rapport au cuir, guêtres, sacs, etc... Et on y réussissait parfaitement. On dit : « *c'èst todi l'cwèpi qu'èst l'pus mäs tchâssi* » et chacun comprend le sens.

Et actuellement ? Tout est mécanisé, l'industrie de la chaussure a beaucoup évolué. On a lancé dans le commerce des articles aux formes les plus diverses, articles de travail, dit habillés, les variétés pour dames et enfants, de toutes teintes.

Les « gros » souliers existent encore certes, mais la matière employée, pour la semelle notamment, n'est pas toujours du cuir, qui est remplacé par le caoutchouc ou d'autres matières synthétiques d'une très grande solidité. Les réparations sont encore exécutées par les ouvriers de la belle corporation mais aujourd'hui les jeunes ne veulent plus s'orienter vers cette branche.

Les patrons des cordonniers sont saints Crépin et Crépinien, adoptés par les chausseurs de Liège, les bons « Corduaniers » ou « Corbesiers » ainsi qu'on disait dans un autre temps, fête célébrée le 25 octobre.

Les hagiographes nous content qu'au III^e siècle de notre ère, les deux saints, qui étaient missionnaires romains, quittèrent l'Italie pour évangéliser les Gaules et y prêcher la foi catholique.

Pour subvenir à leurs besoins, ils se firent cordonniers, chau-maques comme on disait jadis. N'est-ce pas du mot « *crepidam* » (ne sutor ultra crepidam) que viendrait leur nom ? Voilà une opinion.

Les ennemis de la religion s'émurent, dit-on, des conversions multiples que provoquaient ces prosélytes. En 287, ils furent mis à mort. La palme du martyre et leur béatification s'ensuivirent.

C'est donc vers saints Crépin et Crépinien que les cordonniers de notre pays se tournèrent, lorsque, groupés en confrérie, il leur fallut placer celle-ci sous un vocable religieux, pour se

conformer à l'usage. Tous les ans, les artisans de la corporation se rendaient en procession à l'église des Frères Mineurs (actuellement Saint-Antoine à Liège). Chacun portait une chandelle et assistait à la grand-messe célébrée pour les gens du métier. Le lendemain, une seconde messe était chantée pour les compagnons trépassés. Tout absent, qui ne pouvait invoquer un motif légitime, perdait, pour l'année, le droit aux secours que les corporations distribuaient, sur les fonds communs, aux membres nécessiteux... Les garçons cordonniers avaient coutume de mettre dans un sac leurs outils et leur cuir, et ils appelaient ce sac du nom de leur patron. De là sont nées les expressions : « C'est tout son saint-Crépin » ; ou : « Il a perdu tout son saint-Crépin », signifiant au figuré tout le bien d'un pauvre homme.

Savez-vous que nos aïeux, lorsqu'ils se plaignaient de souffrir dans des chaussures trop étroites, disaient : « Je suis dans la prison de saint Crépin. ».

Un dicton : *Les récoltes à Saint-Remy (1^{er} octobre) / Seront rentrées toutes au logis. / Il faut que Saint-Crépin (2 octobre) / N'y trouve plus rien !*

Vieux bergers, troupeaux et autres gardiens !

En remontant en arrière, il est des usages locaux qui ont été rapportés consciencieusement, voire qui existaient encore, partiellement, dans de nombreuses localités de notre Ardenne en ces temps passés encore si près de nous.

Durant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle, il n'était pas rare de voir maint village ayant son troupeau banal et son berger, nombre de fermes aux bergeries spacieuses comptant parfois au-delà de 100 moutons. Cela témoigne de l'étendue que devait avoir cet élevage au temps passé.

Cependant, le gouvernement de la Principauté de Stavelot, pour citer cet exemple en passant, ne cesse d'émettre des restrictions à l'élevage des moutons. Ainsi, par une ordonnance du 9 juin 1712, le Prince François de Lorraine interdit l'élevage des bêtes à laine à quiconque ne possède au moins six bonniers (un bonnier valait 1 hectare 40 ares).

Les restrictions s'étendaient plus encore à l'élevage de la chèvre.

Avant et après la moisson, le troupeau était conduit, soit sur le « terrain banal » (anciennement soumis à une redevance au seigneur, tout en étant d'un usage public et obligatoire), soit

sur des terrains dénudés, soit dans les bois, aux parages des landes, sur les biens communaux incultes et les bruyères.

Conformément à l'usage existant de temps immémorial, le droit de vaine pâture ne pouvait être exercé qu'en troupeau commun pour chaque village ou section, sous la garde d'un berger, dont le choix, le montant du gage et le mode de paiement étaient réglés de commun accord entre lui et les habitants de la section, propriétaires de bêtes à laine, réunis en assemblée communale ou « vinage ».

Chaque matin, le berger s'annonçait au moyen d'un sifflet ou d'une sorte de trompe. À cet appel, les bergeries se vidaient et les moutons gambadaient vers la chaussée. Le troupeau, de plus en plus grossissant, s'acheminait lentement vers le lieu de pâturage habituel.

Pour permettre de s'y retrouver, les moutons étaient marqués de la première lettre du nom du propriétaire. Il est un fait que si l'un de ceux-ci possédait un troupeau de quelque importance, ce n'était pas une mince affaire.

Quand les anciens Ardennais voulaient choisir un nouveau berger, ils engageaient les candidats à subir un concours. Au jour désigné, ceux-ci, à tour de rôle, devaient décliner leurs noms et prénoms, lieu natal, la famille, etc.

Une des épreuves, nous signale notre folkloriste Louis Banneux, consistait à enlever au plus vite dans le milieu du troupeau de moutons, une brebis désignée. Une autre dans le but de se rendre compte de son agilité à courir.

Ensuite, une cible était dessinée sur la porte d'une étable et l'on donnait au candidat berger trois boules de terre glaise pétrie qui devaient servir de projectiles. Il s'agissait de lancer les boules au meilleur point. À l'épreuve du sifflet, faire partir de son doigt replié dans la bouche et produire un son aussi strident que possible.

Au liolo, les bergers se saluent de colline à colline et par le même chant annoncent leur rentrée au village. Il importait de

savoir chanter impeccablement ces trois notes : liolo... liolo...

Ainsi que l'écrivait quelqu'un, le berger vivait dans le monde des étoiles du bon Dieu ; ce n'est pas vivre dans un jardin de la science humaine, c'est vivre dans un bien plus beau jardin.

C'est au début du printemps que s'opérait dans les fermes la tonte des brebis. Toute la ferme était affairée... Jusqu'à la basse-cour où se tenaient des conciliabules passionnés. Le vieux berger n'était pas d'humeur folâtre, car on allait bousculer tout son monde. Les « botteresses », lisons-nous dans un ancien « quotidien », grandes et rudes campagnardes, s'amenaient de bonne heure et s'installaient sur l'aire de la grange... Elles avaient le verbe haut comme les dames de la halle et commandaient aux varlets qui leur amenaient les victimes du sacrifice. Celles-ci, pattes liées, prennent place sur les genoux des « botteresses ». Le vieux berger bougonne... Les brebis roulent des yeux apeurés et se taisent... Ainsi donc les opérations marchaient rondement. Remis en liberté, les moutons, un peu chancelants, frissonnaient dans leur nudité et pris, dirait-on, d'une sorte de pudeur, regagnaient rapidement leur logis chaud où le berger, toujours bougonnant, mais paternel, les consolait, tandis que le chien à longs poils somnolait en philosophe sur la paille fraîche...

Un vieux berger de Thudinie, décédé depuis de longues années déjà, faisait tout particulièrement l'éloge de ses chiens. Il déclarait :

« Ce sont de bien braves bêtes sans lesquelles le métier serait impossible. Il faut trois ans pour leur apprendre le métier. Un bon chien doit obéir au doigt et à l'œil, empêchant les bêtes de tondre hors de l'endroit permis. Il doit stopper la troupe au lieu voulu, dégager la route pour livrer passage aux véhicules, puis maintenir l'ordre au sein du groupe. Pour cela, il doit se faire craindre, montrer les dents et mordre si besoin en est... Il faut dans ce cas choisir des chiens bien bâtis, pas trop pesants cependant. Le groenendael belge convient bien, mais le briard (de la Brie) à poils noirs ou bleus, semble lui être supérieur. Le

berger allemand est trop lourd. »

Le berger était un personnage que l'on traitait avec déférence ayant acquis le plus de connaissances dans l'art vétérinaire. Certains étaient connus et consultés à des lieues à la ronde parce qu'ils possédaient certains remèdes spécifiques infailibles contre les maladies qui dévastaient les troupeaux. Chose curieuse, on en rencontrait qui se confinaient aussi dans les soins sur les personnes. C'étaient, autrement dit, des rebouteux célèbres.

Le vieux berger était un amant fidèle de la solitude, des larges horizons, des grands espaces. On le considérait plutôt taciturne... Mais le troupeau confié à sa garde avait toute sa sollicitude. Ainsi les villageois oubliaient volontiers son caractère un peu spécial.

À flanc de coteau, lisons-nous dans un ancien numéro de la « Libre Belgique », avec comme cadre, la grande forêt qui prend peu à peu une teinte automnale, on voit des troupeaux de moutons qui broutent paisiblement dans une lande solitaire où abondent thym et serpolet.

Couvert d'une large huppelande qui descend jusque sur les talons, le vieux berger à barbe grise, en broussaille, observe, rêveur, le paysage champêtre et sylvestre. À ses pieds, un grand chien à poils roux et hirsutes, ne quitte pas des yeux le troupeau.

Cette scène poétique devient aujourd'hui très rare en Ardenne. Il y a plus de cinquante ans, presque toutes les fermes importantes possédaient encore une « troupe » et s'enorgueillissaient d'un berger.

* * *

Un autre personnage très sympathique de nos villages était le chevrier. Au printemps, dès les premiers beaux jours, on le voyait cheminer lentement, bâton en main, entre les maisons basses qui bordent les rues. Il guettait ses clients habituels, ceux qui allaient lui confier leurs chèvres pour qu'il les emmène sur

les collines à l'orée de la forêt. C'était un vrai concert de sonnaillles quand le troupeau était en marche.

Pendant les vacances, disait un ami, je l'estimais tout particulièrement.

Et pour ma part, j'ai toujours aimé les chèvres et leur allure un peu sauvage de chamois : il y a dans leurs yeux comme la nostalgie des grands espaces et des montagnes où tant d'animaux de leur race vivent en liberté !

Hélas ! aujourd'hui, on ne parle plus de « gardiens des chèvres ». Un vieux souvenir qui n'est plus... On trouvait dans sa présence un peu de charme que l'on ressent à entendre de vieilles légendes. Un peu de poésie de l'Ardenne était en lui lorsqu'il passait, vêtu de sa houppelande, accompagné de ses deux chiens aux oreilles de loup.

Le brave chevrier avait appris une chanson qu'il fredonnait en cheminant :

Le mal d'amour est une maladie

Le mal d'amour on n'en peut guérir.

L'herbe des prés, qu'elle est toute soulagère.

L'herbe des prés ne peut pas le guérir.

* * *

Petite occupation très humble était celle de porcher du village. Dûment qualifié et payé par la caisse communale, il passait en soufflant dans sa corne et les habillés de soie bien stylés s'amenaient rapidement et finissaient par former un cortège impressionnant et grognant, pas rouspéteur, mais d'une parfaite docilité, tous les dos gras et roses se heurtant dans une touchante unanimité.

Le porcher menait sa troupe vers les bois communaux. Et c'était grande ripaille et grande liesse parmi la cochonaille qui trouvait table mise à l'ombre des vieux chênes avec la glandée.

La glandée donnait au jambon et au lard d'Ardenne une sa-

veur qui n'a jamais plus été égalée.

* * *

Voilà ce que nous savions à propos de nos sympathiques ancêtres, les gardiens qui, disaient-ils, avaient une « étoile à eux ». Un beau rêve... Ils reconnaissaient la splendeur, l'œuvre et la bonté de Dieu !

Ils sont entrés dans la légende. Et les très vieux racontent encore parfois leurs merveilleuses histoires. Comme d'autres coutumes curieuses, des troupeaux communs il ne subsiste plus aucun vestige.

Faut-il regretter la disparition de ces coutumes ? Aussi simple qu'elles furent, elles n'en servaient pas moins à entretenir des sentiments d'altruisme, maintenant étroitement l'union dans les familles et le respect dans la société.

Une page très attachante du vieux temps et du folklore ardennais est fermée pour toujours. :

Les myrtilles en Ardenne

C'est au cours des mois de juillet et août que ces petites bulles parfumées font leur apparition en Ardenne. Elles marquent un point lumineux comme des yeux de petits oiseaux. Mignonnes friandises végétales qui fleurent bon le talus ardennais, elles évoquent l'âpreté des régions où elles mûrissent, les bois et les coteaux aux ombres profondes dont la plante a fait son habitat.

Certains ont pu se demander quel est le nom exact de la myrtille. Est-ce bien la myrtille, ce joli nom qu'on lui donne communément, ou l'airelle comme d'autres veulent qu'elle soit appelée.

À la vérité, « airelle » est le nom collectif de tout un genre (*Vaccinium vitis idaea*, d'après Linné) ; que l'on désigne aussi sous le nom de « vigne de montagne », rouge à saveur acidulée. En wallon, la baie de l'airelle, c'est « tchin-tchin » à Stavelot-Malmédy, « tchi-tchi » à Sourbroudt, « rodges peûs » à Stoumont, « peûs d'pâkète » à Ferrières.

C'est un sous-arbrisseau de 15 à 30 cm de haut, à feuilles persistantes, croissant parmi les bruyères, les bois montueux et les landes silencieuses. On en fait une espèce de marmelade pour accompagner certaines préparations de viande.

La myrtille désigne particulièrement l'airelle la plus commune dans nos régions, fruit presque noir, recouvert d'une prune bleuâtre, notre airelle ardennaise enfin.

Myrtille n'est en somme qu'un diminutif de myrte. D'où vient ce nom ? On n'est pas d'accord là-dessus. Les uns veulent que la ressemblance de la plante avec le myrte soit la cause de ce baptême ; d'autres soutiennent que les pharmaciens d'autrefois remplaçaient le myrte par l'airelle noire, quand ils étaient dépourvus de la première de ces plantes.

On dit « fronbâche » en wallon ou « raisin des bois », « raisin d'ours » ou « brimbelle ». En dialecte picard du Hainaut : « co-zène ». « *D'allen à cozènes* » (allez cueillir les myrtilles), est une expression qui pourrait figurer dans un glossaire du langage des amoureux, car elle évoque de tendres promenades dans la sylve.

La myrtille teint les ongles et les dents, se mange fraîche, en tarte, en compote et se conserve en jus.

Il y a aussi la myrtille de loup (en wallon : « *frombâche di leûp* » à Stavelot ; « *frombâche du tchin* » à Sart et Coo) : plante ressemblant au myrtiller, généralement plus haute (40 à 80 cm) mais se distinguant par l'aspect bleuâtre de son feuillage.

La myrtille est l'un des rares fruits qui se puisse obtenir gratis et rien qu'en se baissant. Aussi n'est-il pas étonnant que les citadins prennent d'assaut le train d'Ardenne. Partant à leur recherche, hommes, femmes et mioches sont munis de seaux, de paniers et de cruches, avec le ferme espoir de les rapporter pleins à ras bord de baies savoureuses qu'on dégustera saupoudrées de sucre parcimonieux, ou que la ménagère mettra en conserve.

Ceux qui habitent sur les lieux ne manquent pas de tirer profit de cette récolte très lucrative. Le commerce a pris pied dans les sites les plus merveilleux.

L'appât du gain a fait surgir des colonies de marchands qui, chaque été, au temps des myrtilles, s'amènent dans nos régions.

On évalue à des centaines de mille francs le produit saisonnier sur le territoire de Stavelot, Francheville, Bodeux, Lierneux, Sart, Jalhay, Wanne, Trois-Ponts, Francorchamps, La Gleize, etc.

Mais la marchandise, accaparée comme beaucoup d'autres par les négociants en gros, puis cédée par eux aux revendeurs en détail, perd de sa qualité et surtout de sa fraîcheur.

Au fond, nous ne sommes que les petits consommateurs : l'Allemagne et l'Angleterre mettent notre airelle noire à toutes les sauces. C'est le cas de le dire. Les Anglais la font sécher notamment et en hiver, ils en composent avec le lait une sorte de potage qu'ils apprécient énormément.

Jadis, par les rues de Liège, on rencontrait de pittoresques Ardennaises en barada (bajolet), annonçant les délicieuses myrtilles cueillies la veille sous les hautes sapinières, aux cris de « frombâhes ! », « dès belès frombâhes ! » Les fins gourmets en faisaient leurs délices.

La myrtille possède des vertus médicales bienfaisantes et extraordinaires. C'est un tonique astringent puissant. On l'emploie pour combattre la diarrhée, mais aussi contre l'eczéma, les hémorroïdes.

Elle « réserve » donc ou « relâche » suivant la nécessité ou l'état du moment. C'est à peu près la même chose, ou le contraire, d'une arme à deux tranchants. Il paraît que la recette est aussi infailible qu'elle est simple. Un auteur donne cette interprétation assez malicieuse : « La myrtille laisse des traces assez persistantes de son passage sur les doigts, à l'entrée du corps... et probablement à la sortie... ».

Dirait-on que tant de vertus se cachent dans un petit fruit sauvage de nos bois ardennais ?

Pourvu donc que les myrtilleurs soient généreux cette année !

Kermesses villageoises

C'est l'fièsse ! On danse.

Le beau temps ramène régulièrement jusque dans les plus petits villages, les fêtes locales qui enchantent encore les populations dont les goûts sont restés simples et qui ne sont pas saturées de divertissements plus ou moins intéressants.

C'est l'ère des repas plantureux où les cochonnailles entrent pour une très large part, et aussi des tartes appétissantes et odorantes cuites dans les vieux fournils où l'on fume les jambons, l'ère des réunions de famille où l'on fait aux ancêtres la meilleure place.

La *fièsse* annuelle est une date dans la vie de l'Ardennais et c'est une belle tradition qu'il convient de maintenir.

En cette occasion, toutes les maisons sont propres et coquettes, fraîchement repeintes. On croirait vraiment que le village a été remis à neuf. Sur la place de l'église, on a coupé les orties qui poussaient de-ci de-là, à la diable, et le sacristain a enlevé les mauvaises herbes qui avaient envahi le trottoir devant la cure.

Rien de plus intéressant que de voir le branle-bas d'un village le vendredi, avant-veille de la fête paroissiale, car le vendredi est le jour consacré à la cuisson, celui où dans toutes les familles,

on cuit. On fait dorer au four de délicieuses *dorèyes* (tartes) au riz, aux prunes, à la semoule et aux abricots. Les hameaux du temps passé embaumaient la pâtisserie et les gens du pays, qui y passaient d'aventure, pouvaient dire, en avalant l'eau qui leur venait à la bouche : « *C'est l'fïesse è nossevièdje* ».

La tarte en Ardenne était la caractéristique essentielle de la kermesse. Les ménagères en discutaient entre elles les recettes pendant des semaines entières. On cuisait quelques fournées. Par une attendrissante attention, les voisins, les amis et les parents en envoyaient à ceux qui étaient endeuillés.

Mais aujourd'hui, plus d'un « fournil » familial est démoli et l'on fait commande à son boulanger.

Il nous faut en outre parler des *mêsses djonnes omes*, ou maîtres de jeunesse, chargés d'organiser les festivités et récolter les fonds nécessaires à cette fin. Leur mission avait une certaine importance. Entre autres ils commandaient la messe des morts et la messe de jeunesse, veillaient au bon ordre et à la dignité. L'élection avait lieu un dimanche, après la sortie de la grand-messe ou des vêpres, dans un estaminet ou chez un particulier. Les élus étaient incontestablement de joyeux drilles, des boute-en-train; leur « rôle » était valable pour un an et était tout de confiance. Ils ne sortaient pas des limites d'une stricte honnêteté. Une large cocarde blanche aux multiples étoiles d'or les distinguaient de leurs collègues et amis. Le samedi, veille du grand jour, ils organisaient les « aubades » ou sérénades, une fanfare occasionnelle composée de quelques musiciens parcourant le village et s'arrêtant devant les maisons où habitent des jeunes filles, jouant un petit air, façon de les inviter au bal du lendemain. Partout on leur offre du *pèkèt* et de la tarte.

Le dimanche commence dans la solennité de la messe, suivie de la sortie de la procession, bannières au vent dans leurs teintes multicolores. Procession des fillettes dans leur toilette de dentelles immaculées, des groupes pieux et costumés, des chants aériens, senteurs d'encens, d'herbes foulées et de fleurs,

les coupures de papiers aux couleurs vives.

Les prêtres en surplis psalmodient des oraisons, la foule chante des cantiques, les hommes habillés de noir portent de longs cierges de bois au bout desquels se balance une lanterne, veuve de tout lumignon où vacille la flamme d'un morceau de bougie piqué à l'extrémité du « flambeau ».

Le cortège s'arrêtera devant la grotte abritée dans la charmille ou la niche de la Sainte, vénérée spécialement par les villageois.

Quand par bonheur le soleil veut bien se montrer, le spectacle est d'un pittoresque émouvant.

Voici la réunion de famille, agapes se déroulant dans la franche gaieté, la détente bienfaisante dans la vie dure des hommes qui aiment leur terre et la travaillent. Tous les parents sont reçus. On présentera les mets caractéristiques des fêtes ardennaises, et ils sont variés : le bouillon de poule, les côtes de porc, l'exquise salade au jambon ou le plat de choux, le *hatchisse* (gras double), sans oublier au goûter, les *dorèyes*, tartes au sucre, etc. Il y a un lapin de moins dans la garenne et le gros « chantecler » a disparu du poulailler où il trônait depuis plusieurs années. Peut-être sera-t-il un peu coriace, mais bah ! les Ardennais ont de bonnes dents.

Oui ! l'Ardenne a conservé le caractère familial de la kermesse du village qui rassemble les enfants et les petits-enfants à la maison paternelle, notamment ceux qui se sont installés dans tous les coins du pays.

La jeunesse, on s'en doute bien, songe à autre chose qu'à la fourchette ou au verre. On s'était souri, on avait bien échangé, au sortir de la grand-messe, une œillade significative. Le soir, ce sera l'invitation à la danse au « local », l'accueil plein d'émoi fait à l'invitant, la déclaration muette et prudente pour sonder le terrain... et, qui sait, les accordailles proches.

Sur la place du village, à l'ordinaire si calme, si silencieuse

au déclin du jour, la kermesse bat son plein et la liesse populaire s'en donne à cœur joie. Les loges foraines ne désemplassent pas. Les carrousels tournent presque sans arrêt, les balançoires se balancent toujours plus haut, lancées par une jeunesse insouciant de danger. Il y a là des tirs aux pipes, une friture, un photographe ambulant peut-être, sans compter les voiturettes de crème glacée, le manège des chevaux de bois le plus envié par les gosses, la boutique à jouets et à bonbons pour le plus grand bonheur des tout-petits, aussi font-ils avec les trompettes de quelques sous, une audition négrienne.

Bref, tout le monde s'amuse et prend part au plaisir ambiant du village. C'est une trêve au labeur quotidien et des plus réconfortantes.

Un moment bien goûté reste l'heure du bal. Chaque localité possède une « salle », pas très grande peut-être, où les couples danseront, couples de jeunes, de moins jeunes ou de plus vieux. Pour la circonstance, le bistrot a engagé un accordéoniste ou un orchestre de fortune qui fait danser tout le monde, dans un nuage de fumée, dans une atmosphère de chaleur, de sueurs et de bière jusqu'à l'aube sans la moindre défaillance.

Certaines kermesses étaient particulièrement fréquentées. On y faisait des dépenses élevées au siècle dernier ; comme au temps actuel, la boisson était en honneur au moment de la fête. Aussi jamais les jeunes hommes ne manquaient de commander la bière par « pots et chaudrons ».

L'amertume, car elle existait encore en ce temps où on la fabriquait avec du houblon, en était amoindrie pour le palais des jeunes filles par du sucre candi.

Aucun droit d'entrée jadis n'était exigé à l'entrée de la salle de danse. Mais durant les ébats, un *lèveû d'cachêts* circulait parmi les couples et percevait une menue redevance pour prix de chaque danse.

Celle-ci réglée, le bonhomme criait : « Roulez ! » puis « Lon-

gez les murs ! » Cette expression est demeurée célèbre. Elle a survécu à pas mal d'établissements qui, un à un, se sont écroulés et transformés.

On dansait des « pas » depuis longtemps oubliés, « la charbonnière », le « menuet », la « maclotte », « li danse do ramon et dol dorée », « l'amoureuse de Bastogne » ou, comme à Harre, « l'amoureuse di so l'sina ».

Rose Thérèse Derouette, prix de Rome, a publié un recueil de danses, manuscrit d'un ménétrier ardennais, danses gaies, coquettement enjouées, remarquables par la ténacité.

Le dernier ménétrier d'Ardenne, Guillaume Houssa, composa 125 airs de danses... Dans la famille Quoibion-Fanon de Heyd, on trouvait tous les violons de l'artiste conservés précieusement.

À Burnontige, on connaît notamment : « l'Allemande », « li passe pîd », puis « tchèron et arètch »... Certaines de ces dernières ont perduré à Harre, Stavelot, etc. La « maclotte » se chantait à Liège. « Grand-mère a mètou s't'chapè ». Une autre : « l'arèdje d'Otrèwe » (rage d'Otré). On dit couramment : « djèl frè valser fou d' là » (je le ferai déguerpir). Et encore « lu mazurka » (mazur), « Polka mazur - Schottish, les quadrilles des lanciers avec les figures »... Pour l'agrément de tous, « l'orkèsse djowe ine cadrille » dit-on encore. « I nos fât danser ine cadrille po fé l'fièsse ». C'est simple, mais varié et attrayant.

Est-il vrai que la jeune fille qui « fait danser sur le four » se mariera avant elle ?

... La fête se prolonge dans un crescendo de gaieté, de bruyante et folle exubérance. Aux heures où tout devrait reposer, où chacun devrait prendre un salutaire repos pour le travail du lendemain, on continue à s'amuser, à tourner, à chanter, à lamper !

On convie les jeunes filles et les gars robustes, premier rendez-vous aux accordailles pleines de beaux rêves et de projets

fous... Le soir au bal, les amoureux, enfin fixés sur leurs sentiments, rendent publiques leurs fiançailles !

Un grand souffle de joie, de la paternité campagnarde, passe dans la nuit, sous un ciel criblé d'étoiles.

Le lundi, chez nous, on n'oublie pas nos morts. Une messe est chantée à leur intention. À l'issue de l'Évangile, le prêtre fait les recommandations des défunts ; du haut de la chaire tombent un à un dans le calme de la vieille église, les noms des parents bien-aimés. Il est juste que dans les divertissements, les survivants se souviennent de l'au-delà et prient pour leurs parents défunts.

Et... finies les journées joyeuses, si colorées et si typiquement ardennaises dans leur dynamisme exubérant pendant lesquelles on oublie les rivalités politiques et autres, on oublie la tâche quotidienne, les soucis, les tracasseries de toutes sortes, pour la confraternité autour du clocher.

* * *

De mémoire de Libramontois, les anciennes kermesses étaient extraordinaires. Le jour de l'Assomption, la place de l'église demeure désespérément morne. De là à affirmer que la fête communale serait toute symbolique, il n'y avait qu'un pas. Heureusement, plus d'un se trompe, car par après on voyait, amenées dans la cité libramontoise par la route ou par le chemin de fer, un nombre toujours croissant d'attractions. Chaque forain ayant appris que ces dernières faisaient défaut, croyait être seul ! Doux mirage... qui un instant rend perplexe les autorités communales... si on pouvait bien caser tout ce monde... Et le grand jour arrive !

À Comblam-au-Pont, écrit O. Petitjean, le grand jour c'était et c'est toujours le mardi. À la soirée, le cramignon sort, précédé du plus vieux bourgeois de la paroisse, habillé en femme. La farandole parcourt en chantant les rues, pénètre partout où une porte est ouverte, on les ouvre toujours là où on l'attend...

s'allonge de recrues faites dans les domiciles. Les vieux airs populaires sont repris en chœur :

Ah ! Ah ! Dihez-m' l'avez v'vèyou passer.

Èle aveût d'one pâqu'rète

Tchansé lès ptits solés.

Noule hièbe n'estéve coukèye

Wisse qu'èle aveût passé !

Le soir, c'est le bal, rencontre des amoureux, et ensuite réception familiale.

À Transinne, le cramignon est remplacé par un cortège en musique. La jeunesse parcourt la paroisse, donne une aubade ou une sérénade aux notabilités, mais surtout entre dans les maisons où il y a des jeunes filles. On offre de la tarte, du café aux arrivants...

... Qui n'a pas vécu l'atmosphère des fêtes paroissiales à Liège n'a point connu cette ville ! On allait au bal, selon Georges Rem, et dans certains endroits, l'on dansait les « Olivettes »... un nom qui vient certainement de Provence. Les « Olivettes » doivent classiquement cesser à midi. Donc, c'est un bal du matin particulièrement en honneur dans le pays de Saint-Nicolas, Montegnée et Tilleur.

Le vendredi de la fête était anciennement consacré à l'enterrement de « Matî l'Ohê » (Mathieu l'Os). On dit souvent en Wallonie : « *Èsse rêtche come li cou d'sint Matî* ». Donc ce jour, on plaçait un os de jambon sur une civière et l'on déposait le tout dans une mortuaire décorée souvent par le classique et inévitable marchand de cercueils du quartier (c'est un commerce fort visible à Liège et environs où l'on expose les bières comme une marchandise courante).

Dans la région de Steinbach, la « Ducasse » avait au XVIII^e siècle un éclat tout particulier. Dès le samedi soir, trois musiciens, les « Mèstrés », un violon, un clarinette et une contrebasse, se mettaient en tête d'un cortège de jeunes gens qui,

faisant le tour du village, s'arrêtaient devant chaque maison où il y avait une jeune fille. Les « Mèstrés » y jouaient les « aubades » et après avoir bu un verre de genièvre et mangé un morceau de *dorèye* (tarte), tout le monde se mettait à danser. Le dimanche, la messe était chantée, accompagnée par les Mèstrés et à la sortie Monsieur le Curé les remerciait en leur faisant un petit cadeau.

* * *

Et voilà en résumé quelques fêtes qui demeurent avec leurs éphèbes enrubannés et fleuris, ses flirts et ses serments sous les lampes multicolores, ses bals populaires... et ses noctambules, où l'on fait sa joie avec quelque argent économisé au fil des mois... Kermesses villageoises, plutôt que réunions de casino ou de maisons de jeux... Kermesses qui chantent : kermesses d'Ardenne, du Condroz, de la Hesbaye, etc.

Brouhaha qui attire toujours la jeunesse sans doute, mais dont l'attrait s'est dilué au cours des ans... Les temps ont changé ! Tout s'est modernisé ; folklore et traditions ne deviennent plus que souvenirs de choses surannées et désuètes dont seuls parlent encore de très vieux certains soirs en tisonnant la cendre.

Pourtant, croyez-le, il existe encore en Ardenne, de-ci de-là, quelque coin joli où la fête se célèbre toujours avec tous les rites joyeux et austères à la fois. Et là, on y vit heureux !

L'essartage

L'essartage (sartage ou écobuage), qui était encore très en honneur il y a quelque 70 ans à Lierneux, semble à l'heure présente pour ainsi dire abandonné ou presque.

La modernisation envahissante laisse rêveurs les vieux Ardennais qui pratiquaient les anciennes méthodes de culture. De nos jours, il est fréquent de rencontrer, jusque dans nos plus petits villages, le tracteur et la voiture qui, de plus en plus, apportent leur concours dans les exploitations agricoles.

Les essarts étaient des taillis mis en culture pendant un certain temps après l'arrachage des broussailles.

Essarter, *sårtèdje* ou *formulèdje*, signifie donc défricher (du latin *essartum*). Sart (essart) désigne des noms de localités ou de lieux comme : Sart (Lierneux), Sart-lez-Spa, Sart-Tilman, etc. *So lès Sårts... Hawer à sårt*, dit-on...

Voici en quoi consistait cette opération. Dans les espaces déboisés, et durant la bonne saison, nos ancêtres enlevaient le gazon par longues tranches qu'au moyen d'une houe spéciale, ils enrroulaient en hauts cornets ou tas soigneusement dressés sur le sol pour les faire sécher. Cela se réalisait plus on moins vite suivant la température.

Le gazon était ensuite réduit en cendres que l'on répandait

sur le terrain pour en retirer une récolte de seigle, puis une récolte de genêts que les cultivateurs utilisaient pour la litière de leur bétail. Les cendres constituaient, au dire de certains, un bon engrais.

On semait une espèce de sarrasin. Puis avec la houe, on traçait des sillons peu profonds et on ramenait la terre sur les semailles. C'est ce qui formait le billonnage qu'on retrouve encore parfois dans nos bois.

Le travail du *sârteû* (essarteur) était assez exténuant. « *Ovrer come on sârteû* » disait-on, ce qui était assez significatif ; de même « *Magnî come on sârteû* » pour quelqu'un ayant un bon appétit.

Laissé en jachère durant quinze à vingt ans, le terrain était de nouveau soumis à la même opération, et la récolte que l'on en retirait, plutôt maigre, était néanmoins assez suffisante.

On ne s'étonnera pas de la pauvreté des récoltes et de l'âpreté du climat dans notre Ardenne quand on pense qu'ici on se trouve à plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer et qu'en moyenne (statistique de l'époque où nous situons l'essartage), il tombe annuellement un mètre d'eau ; qu'on y compte 120 jours pluvieux ; 22 jours de neige, 85 de gelée.

Qu'on ne pense pas que les habitants de ces contrées se plaignaient amèrement de la rigueur de leur climat ou de l'infertilité du sol. L'amour des lieux qui l'ont vu naître est dans le cœur de l'homme, et ce sentiment est tel que, depuis les abords glacés des pôles jusqu'à la zone torride, on voit chaque être humain préférer son pays à tout autre et se contenter de son sol dans l'héritage universel.

* * *

On vit dans des communes de notre région, les autorisés communales attribuer à certains ménages peu aisés et sans aucune compensation, une portion de taillis pour leur permettre de cultiver entre les souches. Généralement, on y semait du seigle. Ce travail, comme tous les « essarts » du reste, était très laborieux et pénible.

Voici, d'autre part, un état de frais relatifs à la location de sartage au lieu-dit « Entre deux heids » à répartir proportionnellement entre les adjudicataires :

Conformément aux conditions de l'adjudication spécifiées dans un vieux document que nous avons retrouvé et qui porte la date : Lierneux, le 26 mai 1835.

1) Timbres de la minute et d'une expédition du procès-verbal d'adjudication, une feuille de 30 centimes ; une seconde, idem, de 45 centimes et 1 de 15 centimes : F 1,65.

2) Enregistrement du procès-verbal d'adjudication : 1,00.

3) Salaire du sieur Gaspard Jos. Chevolet pour le travail de la division et désignation des portions : 1,00.

4) Salaire du sieur François Joseph Monfort pour criée : 1,50.

5) Frais d'affiches et transport : 0,50.

Total : 5,65.

Le présent état a été signé à Lierneux le 27 mai 1835 par le bourgmestre B.A. Villenne et l'assesseur J.M. Mignon.

Le commissaire du district de Huy, d'où dépendait Lierneux, approuve le 9 juin de la même année ; tandis que la Députation des États de Liège, le 17 juin, en fait autant : signé le Baron Van den Steen, président, le greffier des États Warzée.

En sa séance du 16 juin 1853, la commune de Lierneux décida l'essartage des lieux-dits « Derrière le thier du Mont » et le « Lambiester » dans le but d'y ensemer des genêts. De cette décision, la commune retira quelques profits. Ainsi eut lieu également l'essartage des « Longs Sarts », « Fachotte » et « Fagnoule ».

Dans notre toponymie, le terme « sart » se retrouve très souvent dans de nombreuses localités et lieux de chez nous, on le sait, et rappelle qu'en ces endroits l'écobuage agricole a été pratiqué.

De ce travail de la terre que nos vieux Ardennais fécondèrent de leurs sueurs, il n'en est plus question aujourd'hui !

Les jeux dans le passé

La plupart des jeux qui ont fait la joie de nos grands-parents ne sont plus guère en honneur aujourd'hui. Les enfants modernes sont bien plus exigeants. La « savate », la « guise », la « fronde », la « macrale », la « fossette », etc., sont des jeux oubliés ou à peine pratiqués dans certains endroits.

Le saut, le cache-cache, le colin-maillard, la balançoire, la course poursuite, étaient des jeux communs aux filles et aux garçons ; chaque saison avait ses jeux particuliers.

Par exemple : « *È djanvîr, lès èfants vont rider so lès corotes et so l'glèce ; i vont à splayon et à patin, ou bin i fèt dès omes avou l'nivaye.* » « *A mâs', i djowèt às bâres.* »

Les billes vont également leur train lorsque les chemins, aux premiers beaux jours, sont plus secs.

« *En' avri, si fait bê, lès p'tits valèts djowèt às cèques ou à campinêr (toupie).* »

« *A may, lès èfants corèt après lès abalowes ou bin vont côper po fé dès huflèts divins lès hâyes.* »

« *A djun, lès èfants vont bagnî, i fèt cori dès platès pîres so l'êwe ou i fèt dès plonquêts èt dès boyotes.* »

« *En' aous', i fèt dès molinèts avou n'pîrète d'àbricot èt n'crompîre, et fèt bizer ès l'êr lès mâyes di crompîre avou n' bone baguète qui verdjèye.* »

Le jeu de la « guerre » est connu de tous temps. Les combats se livrent à deux ou groupe contre groupe ; les enfants sont armés de sabres et de fusils de bois et les projectiles sont constitués par de petites pierres, des haricots. C'est surtout à l'époque de la Saint-Nicolas que les rues regorgent de bambins harnachés de tout un attirail de bataille.

Pour les filles, le jouet préféré était et est encore la poupée. Mais jadis, cela coûtait cher, et les fillettes, avec beaucoup de talent, vous arrangeaient une de ces « poupes » avec un bout d'étoffe avec lequel on formait une espèce de sac. La tête s'obtenait en serrant une extrémité avec une ficelle ; les yeux, le nez, la bouche étaient esquissés avec un morceau de charbon de bois.

On sautait à la corde, on jouait aux osselets. Et un autre jeu de filles : le « Ron, Ron, Macaron » !

Les adultes se livraient eux aussi à des exercices et des amusements. Dans les habitations ou au cabaret, on jouait, surtout aux veillées d'hiver, le jeu de cartes. Le « couyon » et le « piquet » étaient les plus connus. On se réunissait dans la salle commune. La lumière se projetait sur la table d'une lampe suspendue à la poutre noircie du plafond. Les cartes s'entremêlaient nerveusement. La fumée des pipes formait un nuage bleu. Les conversations étaient lentes, espacées parmi nos paysans ardennais.

Le *crama* à l'huile grasse était le seul moyen d'éclairage au temps jadis. Les femmes au cours des *sîzes* filaient ; les hommes qui dédaignaient les jeux fabriquaient des paniers ; les enfants faisaient leurs devoirs d'école.

Après le souper, dans bien des familles, on récitait le cha-pelet, puis on se remettait au travail, et les jeux reprenaient.

Avec un demi-litre de genièvre (à soixante centimes), on constituait l'enjeu d'une partie de cartes. On buvait par intervalles. Mais, généralement à 10 heures, jamais après 11 heures, on allait dormir.

Quand un jeune homme recevait, vers le milieu du siècle dernier, quatre sous environ pour son dimanche, il s'estimait heureux. Avec une pièce de cinq francs, il était possible de se divertir durant quatorze ou quinze fêtes paroissiales.

Les combats de coqs – Ces jeux inhumains furent interdits ; ils continuèrent néanmoins à s'organiser clandestinement.

Actuellement, ils sont très sévèrement réprimés. La loi du 22 mars 1929 a interdit les combats de coqs. En sa séance du 11 février 1947, la Chambre des Représentants avait à son ordre du jour la prise en considération de l'article 4 de la loi du 21 mars 1929, relative à la protection des animaux. Un député suggéra la suppression de l'article précité.

Les sentiments de cruauté qu'éveillaient de tels spectacles suscitèrent définitivement l'interdiction.

Les chants de coqs – Les concours de coqs chantants ont connu autrefois en Ardenne un grand succès. Les coqs concurrents appartenaient généralement à une petite race. Ils sont mis dans des cages, l'un à côté de l'autre ou l'un au-dessus de l'autre, sans pouvoir se voir. Les propriétaires sont dissimulés derrière les concurrents. Le membre du jury marque une ligne sur une planche chaque fois qu'un coq chante. Les animaux sont dressés et leurs propriétaires parviennent à les faire chanter par des moyens divers. Il règne dans le local où ces concours ont lieu un silence de cimetière.

On les pratiquait encore à Lierneux après la guerre 1914-1918. À Stavelot, on reste encore fidèle à la vieille coutume, ainsi qu'à Comblain-au-Pont, à Amonines, Nassogne et d'autres encore.

Une société de *coqlis* était établie à Rencheux (Vielsalm) de-

puis des années. En décembre 1947, la société était encore en pleine activité. Le 21 décembre, Walter Postier de l'I.N.R. fit un reportage à la radio sur le concours organisé à cette date.

Aux gens de notre terre, toutes ces rumeurs, ces vocalises, leur étaient familières.

Il est bien d'autres amusements à l'occasion des fêtes de village. Nous pourrions donner de nombreux détails.

Ces divertissements sont d'ordre divers, gastronomiques ou chorégraphiques, mais surtout ce sont de vieux usages ancestraux et on les conserve au mieux pour le renom régional.

La tenderie aux grives

En octobre, voici venir, pour la plupart des migrateurs, le mois de l'exode.

Tandis qu'alors passeront sur la plaine les vols rasants des alouettes, des tarins, des verdiers et des pinsons d'Ardenne, la forêt, pour accueillir les voyageurs de l'arrière-saison, se transformera en gîte d'étapes somptueux. Forêt d'octobre... Elle offre aux migrateurs, en plus d'un merveilleux asile, une nourriture que certains recherchent avidement. Voici pour les grives, les corymbes éclatants des sorbes, les graines de charmes et les glands que se disputent geais et ramiers.

Les grives sont parmi les premières passagères. D'abord viennent les « musiciennes » ou grives du pays, dont une bonne partie passent l'hiver avec nous. Ce sont elles qui, dès la fin de février, rivalisent d'optimisme avec les merles pour nous annoncer le printemps. Leur avant-garde arrive déjà dans la seconde quinzaine de septembre.

Le fait d'avoir retardé jusqu'au 1^{er} octobre l'ouverture de la tenderie aux lacets en sauve un grand nombre.

* * *

La tenderie – il s'agit de *tchampin-nes* – va commencer en

octobre. Les tendeurs, et ils sont nombreux en Ardenne quoi qu'on dise, vont se livrer à ce bon et beau sport. Ils cueillent déjà les graines de sorbiers. Ils les étendent sur des claies pour le séchage et les beaux grains de corail serviront d'appât jusque fin novembre.

On entend siffler beaucoup de grives dans les grands bois de chez nous, mais il faut attendre les froids brouillards matinaux et crépusculaires d'octobre pour les grands passages de grives voyageuses et émigrantes. Il existe beaucoup de variétés de grives : la mauvis et la litorne, la draine, la française, la grive des vignes.

Les vieux tendeurs disent volontiers : abondance de baies de sorbiers, abondance de grives.

Il faut cependant un vent favorable, des passages nombreux, des brouillards et même de la pluie fine et tenace.

Le beau soleil retient le gibier à la campagne.

La tenderie est vraiment un sport amusant et réconfortant, car il permet de jouir des charmes si prenants de l'arrière-saison.

Est-il rémunérateur ? Cela a peu d'importance pour l'amateur.

Concernant la délivrance des permis de tenderie dans l'arrondissement de Verviers, le commissariat porte à la connaissance du public que ces permis pour l'année 1958 exigent certains documents à présenter :

1) L'ancien permis (année 1957), ou à défaut un certificat de civisme, bonnes conduites, vie et mœurs, attestant que le demandeur du permis ne se trouve dans aucun cas d'exclusion prévu par l'A.R. du 1^{er} mars 1956 ;

2) Des timbres fiscaux au nombre de deux au maximum pour un montant de :

– tenderie aux oiseaux : 225 francs par filet pour un permis

valable tous les jours ; 75 francs par filet pour un permis valable les dimanches et jours fériés ;

– tenderie aux grives : 75 francs pour un permis valable pour 500 lacets ; 150 francs pour 1.000 lacets maximum ; 300 francs pour plus de 1.000 lacets.

Les timbres fiscaux représentant le montant du droit doivent être retirés aux bureaux des postes.

En 1948, les grives cotèrent une moyenne de 20 à 25 francs/pièce.

La tenderie exige du temps, du travail et certaines connaissances techniques, souvent l'apanage des tendeurs ardennais.

En 1950, les tenderies furent infectées par d'innombrables souris et mulots, dont on ne sait par quel phénomène on ne voit plus trace.

Le long de la frontière française, du Namurois et du Luxembourg, les tendeurs vont passer le sentier sur le territoire français, ce qui leur permet d'éviter les règlements belges sur la tenderie à terre. Mais alors, gare aux gélinottes, dont la chair est si appréciée par les gourmets.

La tenderie aux grives procure non seulement des émotions qui rappellent celles du chasseur, mais elle permet aussi de jouir en artiste des fêtes forestières de l'automne, en amateur passionné. Qui ne se rappelle, à ce sujet, dans nos Ardennes, les exploits d'un certain Tisque, aussi adroit dans l'art de la tenderie que dans celui de la pêche. Le souvenir de ce chasseur émérite est encore bien vivace chez certains de nos riverains de la Salm et de l'Amblève.

* * *

Il y a des dispositions réglementaires (vers 1950).

La capture des oiseaux de passage est permise du 1^{er} octobre au 15 novembre inclus. Elle ne peut être pratiquée que du lever au coucher du soleil.

Peuvent être capturés pour la consommation : les moineaux, les alouettes, les grives et les étourneaux. Pour être transportés et mis en vente à l'état mort, les moineaux et les alouettes doivent être entièrement recouverts de leurs plumes.

Les biseaux morts ne peuvent être transportés et vendus que du 1^{er} octobre au 18 novembre.

C'est au temps passé... Qu'en est-il aujourd'hui ?

... Poursuivons : Peuvent être capturés pour la cage : les chardonnerets, bouvreuils, cinis, linottes, sizerins, pinsons chanteurs et du Nord, bruants de toutes sortes, verdiers et autres granivores.

Les oiseaux vivants peuvent être transportés et trafiqués du 1^{er} octobre au 30 novembre inclus. (Comme dit plus haut à propos des oiseaux morts.) La tenderie est interdite lorsque le sol est couvert de neige.

Les filets employés doivent être posés sur le sol et ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres (mesurée aux « boussons » ou montants) ; leur longueur ne peut dépasser 30 m si les mailles ont au moins 25 mm de côté. L'usage des filets à l'intérieur des bois et forêts est interdit.

On nous a raconté qu'il y eut des automnes exceptionnels pour les tendeurs, tels celui de 1883, où certains dimanches de septembre de cette année-là, un marchand de gibier de Haut-Fays, canton de Wellin, possédait plus de douze mille grives en tas. Il avait acheté les oiseaux à 4 francs la douzaine, chaque douzaine comprenait 13 pièces.

Un tendeur prit en une seule journée huit cents grives dans une tenderie de cinq mille lacets dans les grands bois de Gerrenne-Gedinne. En cette année prédestinée, un canard sauvage se vendait 1 F 50, une sarcelle 1 F, une oie sauvage 3 F, une bécasse 4 F, un faisan 4 F, un perdreau 2 F, un lièvre 4 F, un lapin 2 F, un chevreuil 30 F, le cerf se vendait 1 F 25 le kilo.

En 1952, les sorbiers sont toutefois peu garnis de baies. Et

plus d'un tendeur dut « abattre » des kilomètres pour s'en procurer... La tenderie à terre étant strictement interdite, certains amateurs de la région frontière des Ardennes étendent leur prospection sur la France où, sous certaines conditions assez tâtillonnées, les deux modes de capture sont permis.

Les Ardennais raffolent de ce plat de leur pays. Si la ménagère est inexperte dans la confection de la sauce verte Vincent ou dans les choegels, si elle réussit mal le filet aux champignons, il n'est pas de cuisinière grand restaurant qui lui ferait la leçon pour une friture *tchampin-nes*. Elle sait les plumer avec adresse, leur fait leur toilette de casserole, connaît la valeur des condiments et des pois de genévrier et sait tous les ingrédients qui donnent de la saveur à ce gibier de... potence. (Encore de la publicité. C'est le cas de le dire !)

« J'aime, au coucher du soleil, s'écrie le tendeur, faire le tour de la tenderie pour vérifier les lacets et détacher les grives pendues lamentablement au fil meurtrier... Les pièges sont placés en pleine forêt sur un parcours sinueux, sans souci de sentier à travers ronces, broussailles, branchages ! Il fait doux : entrée interdite au vent. Pour se venger, il passe par-dessus les bois. Partout il y a de petites taches mouvantes de lumière. »

Les malles-poste

Il y a longtemps déjà, des malles-poste, des diligences, à défaut d'autres moyens de transport, circulaient par monts et par vaux, dans le soleil ou la tempête, aïeules pittoresques de nos autorails et cars.

« Ce n'était pas une petite affaire que de voyager jadis, écrit « Le Soir » (août 1964). Les déplacements s'accompagnaient de beaucoup de difficultés, sans compter les dangers auxquels s'exposaient les voyageurs ; quand on songe qu'en Ardenne on pouvait se trouver en face de brigands et de personnages aventureux, les mauvaises rencontres ! Le cœur serrait les habitants de nos villages lorsqu'au tournant de la route, ils voyaient disparaître les dernières maisons. »

Parler des malles-poste, c'est se croire revenu au temps presque légendaire du « Courrier de Lyon ».

Tandis qu'aujourd'hui, on voyage confortablement assis dans le train, dans l'autobus, dans sa voiture personnelle, pense-t-on au confort, à la vitesse et à la facilité de ses déplacements d'aujourd'hui comparativement à ceux d'antan ?

À titre documentaire, en remontant en arrière, au moyen âge par exemple, le voyageur devait cheminer à pied ou à cheval

sur des routes impossibles, allant à petites journées et demandant le soir, moyennant un liard, autrement dit le quart d'un sou, l'hospitalité aux nombreux couvents de la route. Il existait certes des auberges, mais elles étaient loin d'être des lieux sûrs.

En 1407, les auberges sont astreintes comme de nos jours, de tenir un « registre de logement ». Au XVII^e siècle, on parle des brigands et des voleurs qui fourmillaient dans maintes régions. Les carrosses, au temps de Louis XIV, étaient très répandus. Et pour voir apparaître la « route » dans l'acception moderne du mot, il faut attendre le XVIII^e siècle.

Mais la rapidité gagna bientôt. Tant de temps fut nécessaire si l'on songe qu'à cette époque on pouvait lire l'avis suivant placé dans le bureau des départs à l'usage des voyageurs : « Descendre en passant les ponts et passer prudemment à pied. » « Ne jamais quitter ses armes. » - « Éviter les disputes avec le voiturier entre les mains duquel on se trouve. »

C'était tout à fait rassurant !

Les voyages d'autrefois laissent sceptiques peut-être, mais les récits contiennent une grande part de vérité. Les moyens étaient pittoresques et on arrivait plus ou moins fourbu, mais on arrivait à destination.

L'objet de notre présent article, et cela vous intéresse particulièrement, c'est le temps des diligences et des malles-poste, des *malis*, ou *maltis* légendaires de nos Ardennes, ceux-ci, hommes ponctuels, serviables, d'une santé de fer, d'une philosophie sereine, ne s'étonnant de rien et trouvant le monde bien fait. Le *malî* roulait toutes les grand-routes de notre haut pays. Il en connaissait les dangers et toutes les difficultés et aussi toutes les beautés. Un personnage important...

Avant la première guerre mondiale, des diligences sillonnaient encore nos routes, reliant les hameaux les plus éloignés à quelque gare importante de la « ligne ».

Nous avons sous les yeux la gravure d'une ancienne malle-

poste antérieure à 1905, comme celles que nous avons connues et reconnues, si l'on veut, sur les belles estampes colorées.

Oh ! souvenirs amusants des voyages en Ardenne en carioles que nous avons faits au temps de notre jeunesse ! Ces véhicules à roues épaisses et lourdes, attelés de trois ou quatre solides chevaux de trait qui « trimballaient » sur les routes cahoteuses de nos campagnes, boueuses à l'excès, ou par les chaussées mal pavées ! Vraiment, ceux qui avaient le goût du pittoresque pouvaient, sans effort, se croire contemporains de l'époque des diligences. Oui ! le beau temps des diligences !

Et que pensez-vous en songeant que nos aïeux devaient effectuer leurs déplacements dans l'atmosphère accablante de ces charrettes où les voyageurs s'entassaient, tandis que l'impériale était surchargée de bagages. Nul doute que ce n'était pas toujours chose agréable et voyager dans ces conditions pour « s'amuser » ou pour s'instruire comme le veut la chanson, ne se trouvait certainement pas inscrit au programme touristique d'antan. Et malgré tout, bon nombre de bourgeois, de marchands, de campagnards, devaient prendre la route.

Les malles-poste furent donc incontestablement plus confortables. On voyageait abrité contre le vent et la pluie en compagnie, donc sans danger. Cette dernière condition était surtout appréciée, particulièrement au moment où les bonnes routes étaient rares et les contrées à traverser inhospitalières.

Est-il possible de préciser quand entrèrent en activité les malles-poste de la contrée ? C'est difficile à établir. Qu'il suffise de savoir qu'en 1875, il existait les services suivants : La Roche - Houffalize par la Baraque de Fraiture, Lierneux, Vielsalm ; Lierneux-Manhay ; Manhay-La Roche ; Manhay-Melreux ; Manhay-Bomal ; Manhay-Érezée ; Érezée-Barvaux-Bomal.

En 1879, par décision du Ministre des Travaux Publics et à partir du 1^{er} octobre, le service de La Roche à Houffalize est supprimé, ce qui incite le bourgmestre de La Roche, M. Meu-

nier, par l'entremise de son secrétaire, M. Émile Léard, à écrire au ministre compétent afin que ce service soit remplacé par un autre service de La Roche à Vielsalm, en correspondance à Fraiture avec la malle-poste de Bomal à Houffalize (lettre n° 7805, 4 septembre 1879).

M. le Bourgmestre de La Roche entre en rapport avec son collègue de Lierneux, en lui signalant le grand intérêt qu'il y aurait pour la commune de voir l'établissement de ce nouveau service. Il espère que solidairement la requête sera appuyée en haut lieu.

Il écrit notamment : « Étant à peu près certain de la réussite, nous ne doutons pas que vous ne vous empressiez d'engager votre Conseil communal à suivre promptement l'exemple du nôtre, en faisant ressortir auprès de M. le Ministre la cohésion d'intérêts constants entre les cantons de La Roche, Houffalize et Vielsalm et ceux limitrophes, et les grands avantages qui en résulteront pour les communes desservies tant sous le rapport des relations commerciales, le trafic des écorces, ardoises, pavés, les foires et marchés, qu'au point de vue de la correspondance avec la station du chemin de fer à Vielsalm. »

Il nous faut parler du relais des malles-poste à Manhay, ce petit village situé au milieu des arbres, des rochers, et dans le susurrement des eaux limpides qui, doucement, accompagne les brèves phrases musicales des oiseaux de la forêt.

Il y a plus d'un siècle, on ne voyait que quelques vieilles maisons. Un hôtel y existait cependant, un hôtel très confortable appartenant à M. Pirson, bien connu et qui est décédé croyons-nous en 1860.

Devant cet hôtel s'arrêtaient non seulement les malles-poste, mais des chariots de tous genres appartenant à des messagers venant de Liège, se dirigeant vers la Baraque de Fraiture et dans d'autres contrées du Luxembourg... et retour.

Pendant la mauvaise saison et spécialement à l'époque des

neiges, les voyages étaient pénibles et on risquait d'être bloqué sur place. En 1866, lors de l'exploitation de la ligne de l'Ourthe, les malles-poste circulaient de moins en moins.

* * *

Les tarifs des malles-poste en 1880. Le prix des places d'intérieur est fixé à 10 centimes par kilomètre de parcours. Ce prix est de 20 % plus élevé pour les places de coupé, sans que l'une et l'autre taxes soient inférieures respectivement à 50 et 60 centimes.

Un document, que nous avons sous les yeux, précise que les voitures à un cheval contiennent quatre ou six places à l'intérieur. Il est défendu d'y fumer et d'y admettre une cinquième ou une septième personne, si ce n'est du consentement unanime des voyageurs.

Dans les villes, les voitures ne prennent des voyageurs qu'à la station ou au bureau des postes. Quelques loueurs imposent le tarif suivant : de Verviers, voiture à un cheval, à Spa : 15 F ; à deux chevaux : 18 F ; à Eupen, un cheval : 15 F ; deux chevaux : 20 F ; à Theux, un cheval : 8 F ; à deux chevaux : 15 F ; à la Baraque Michel, deux chevaux : 40 F... et nous en passons.

Pour en revenir aux malles-poste, on payait le quart du prix d'une place pour un enfant dont l'âge était au-dessous de trois ans et la moitié du prix pour ceux âgés de trois à six ans.

Chaque voyageur avait le droit au transport gratuit de 20 kilogrammes de bagages.

Certaines contrées à traverser étaient parfois inhospitalières.

Dans un vieux journal local du 17 mars 1888, nous cueillons la note suivante : « La malle-poste de Vielsalm à Lierneux suivait tranquillement la route, lorsque, arrivée entre Goronne et Menil, deux individus guettaient son passage et tentèrent de l'arrêter. Mais le conducteur, qui avait deux bons coursiers, fit claquer le fouet et empêcha les vagabonds d'arrêter les chevaux.

» À la vue d'un commandant de gendarmerie qui se trouvait

dans la voiture, les deux mauvais sujets prirent la fuite. »

Les faits de ce genre, heureusement, n'étaient pas courants dans le pays de Vielsalm et alentours.

Un jour, une bande de gamins attaqua la malle-poste à coups de pierres. Le postier débonnaire se contenta de les réprimander. Une autre fois, même manège. Mais il advint que parmi les voyageurs, se trouvait un certain Guillaume de Lierneux qui déposa plainte, ayant reconnu les petits vagabonds. Malgré l'intervention du conducteur, l'affaire suivit son cours. Quelques délinquants furent condamnés à passer un séjour à « Saint-Hubert ».

La malle-poste passait dans les villages, à des heures régulières (autant que possible), au grand trot des chevaux ; elle s'annonçait au son d'une trompe. Et on aimait à la suivre des yeux jusqu'à l'horizon.

Parfois, les fortes chutes de neige bloquaient le convoi en hiver. Ceci donnait lieu à de grandes difficultés.

En 1890, un service de malle-poste était exploité par le sieur A. Molhan, attelage de deux chevaux. On pouvait transporter 10 à 12 personnes au total. Certains s'installaient même sur la plateforme. Ce service fonctionnait entre Lierneux et Vielsalm. Le prénommé Antoine Molhan l'assura durant 40 ans ; il était relayé par Lugens Henri-Joseph. On cite un autre, Deboutay Julien, qui lui aussi aurait « fait » Lierneux-Vielsalm.

Ce dernier eut quelques aventures. Lors d'un violent orage, dont on parla longtemps dans le pays et qui survint au moment où la malle approchait de Bru, les chevaux s'obstinèrent à rester sur place et on eut fort à faire pour les obliger à démarrer. Pendant ce temps, les voyageurs désemparés furent même obligés, malgré les rigueurs de la tempête, de descendre de voiture, tant la situation devenait critique.

En 1891, le service était revendiqué par le sieur Adelin Renard. Mais le Conseil communal de Lierneux, séance du 8 mai,

n'est pas favorable à sa requête, ainsi que le spécifie le registre des délibérations :

« Le Conseil communal de Lierneux :

Vu la requête par laquelle le sieur Renard Adelin sollicite l'autorisation d'établir un service public et régulier de voitures entre Lierneux et Vielsalm ;

Attendu que le transport des voyageurs est actuellement assuré par l'entrepreneur de la malle-poste, le sieur Molhan ;

Attendu que la nécessité du nouveau service est fort contestable ;

Attendu que si cette nécessité était démontrée, le sieur Molhan s'engage à y satisfaire, ainsi qu'il résulte d'une requête adressée par lui à M. le Ministre des Chemins de fer, postes et télégraphes, et dont un duplicata est ci-annexé ;

Attendu que dans ces conditions, réserver un accueil favorable à la requête du sieur Renard, serait de la part du Conseil communal, infliger une perte considérable au sieur Molhan sans motif d'utilité publique ; qu'en effet, l'intérêt général est suffisamment sauvegardé par la requête prérappelée de l'entrepreneur actuel de la malle-poste ;

Attendu au surplus que la demande de concession émane d'un ancien domestique congédié paraît due à des sentiments qu'une administration ne peut convenablement favoriser ;

Pour ces motifs, par 5 voix contre 2, est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la susdite demande du sieur Renard. »

En 1893, le service Lierneux-La Roche existait encore, service en voie de suppression. À ce sujet, le Conseil communal de Lierneux proteste une fois de plus (séance du 31 janvier 1893). Une enquête est adressée à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, tendant à obtenir le maintien de la malle-poste susdite et en cas contraire, demander le service par Manhay au lieu de Regné et la Baraque de Fraiture.

La malle quittait La Roche à 7 h. du matin pour arriver à Lierneux à 13 heures. Elle était conduite par Nicolay Henri-Joseph, qui fit plus tard et pendant de longues années, le service Lierneux-Vielsalm.

En 1903, nous avions le service entre Lierneux et Samrée par Vaux-Chavanne, Manhay, Odeigne et Dochamps. La malle-poste quittait Lierneux à 8 h. 30 et arrivait à destination à 12 h. 15.

Un service par jour, trajet 23 km, coût du voyage : 2 F 20. Exploité par le sieur Molhan Antoine, puis repris ensuite par Évrard François ; Lugens Pierre le relayait.

Plus tard, Évrard Arthur et Joseph ainsi que Pairoux Jules, conducteurs. Duboutay Julien assura le service Lierneux-Vielsalm.

C'était un dur métier, disait-on. Cela pouvait rapporter bon an mal an, une recette de 2.000 F environs.

L'horaire fut modifié quelques années plus tard. Départ Lierneux à 7 h. 30 du matin, arrivée à Samrée à 12 h. Itinéraire par Jevigné, Vaux-Chavanne et Manhay ; cette dernière localité, ainsi que nous l'avons déjà écrit, considérée comme « relais de poste ».

Manhay, bien situé, au carrefour des grandes routes, fut choisi, on le sait, par la Société des Chemins de fer vicinaux, comme point centre de la ligne Comblain-la-Tour à Melreux.

Le vicinal transforma rapidement Manhay. Les vieilles auberges d'autrefois ont été remplacées par de beaux hôtels.

On y faisait, avant la campagne dévastatrice des Ardennes de décembre 1944, d'agréables séjours où les célèbres jambons du pays et gigots renommés s'entouraient d'une cuisine qui enchantait les gourmets.

La pays que l'on traversait est resté ce qu'il est aujourd'hui, physionomie pittoresque, panorama varié, paysage que l'isole-

ment a rendu fruste et sauvage. Moins accessible jadis qu'aujourd'hui, il ne devait paraître que plus beau au temps des diligences.

En 1879, un bureau de poste fut installé à Manhay ainsi que le télégraphe. Un service de malles-poste fut organisé vers Bomal d'abord, vers Houffalize, vers Érezée, vers Werbomont, vers La Roche et Lierneux ; un dépôt de relais à Bra-sur-Lienne et un sixième service entre Manhay et Trois-Ponts.

Quelques années avant, existait déjà un service Vielsalm-Stavelot, pour aboutir à Spa et Pepinster.

En 1906, le tarif de transport Stavelot-Malmédy se montait à 20 centimes (9 km). Départ de Stavelot à 6 h. 45, arrivée à 8 h. 50 du matin. Deuxième départ, celui-ci supprimé les dimanches et jours de fêtes, à 16 h. 45, arrivée à 18 h. 50 (17 h. 50 heure belge). Départ de Malmédy pour Stavelot : 5 h. 15 du matin et 14 h. 10. (Ce dernier départ supprimé dimanches et fêtes.)

Des conducteurs que nous avons omis de citer : il s'agit de Mathieu Pêcheux, originaire de Witry, conducteur de la malle de Lierneux, décédé à Rencheux en 1895.

Léon Poncin, un des derniers conducteurs. Il est décédé à Vielsalm en 1953 à l'âge de 80 ans. Il était en outre tenancier de la « halte » de Rencheux.

Encore un de ces vaillants postillons, qui conduisait par monts et par vaux, dans le soleil ou la tempête, les attelages brimballants des malles-poste, Alphonse Lambermont assurait le service Libramont-Paliseul. Il écoula ses vieux jours à Ochamps, et mourut au-delà de 95 ans.

En vrai philosophe, il aimait raconter toutes ses aventures, dont il n'avait retenu principalement que le côté plaisant. Il connut, certes, d'étranges tragédies, des situations troublantes et mystérieuses. Il savait en outre juger avec indulgence les choses et les gens.

Si nos ancêtres, réveillés de leur sommeil séculaire, se trouvaient subitement transportés sur une de nos belles chaussées, dans la grande ville, sur les routes de nos moindres villages, que diraient-ils, pris dans le mouvement ahurissant des camions, des charrettes, bicyclettes, motos et des autos ; des autobus, des tramways... des autos surtout... autos homicides ?

Et finissons par un mot de Marcel France : « Dieu veuille que tous les véhicules quittent la terre pour circuler dans les airs. Alors, redevenus les fiers Gaulois, nous ne craignons plus qu'une chose, c'est que le ciel ne nous tombe sur la tête. »

Noël !

C'est Noël !!! On ne connaît point l'un des aspects les plus émouvants de cette fête, si on ne l'a jamais passée au village ; et quand je dis village, j'entends parler d'un vrai village, resté rustique et primitif, comme il s'en cache encore quelques-uns en arrière-province ; devant lesquels le progrès a suspendu ses pas, dont peu d'innovation n'est venue altérer les mœurs ancestrales, et où s'est fidèlement maintenue la pieuse tradition des messes de minuit. Et vous ignorez, en même temps, l'un des attraites les plus pittoresques de ces vieux terroirs, si vous n'avez, à l'heure nocturne de cet office divin, gravi le raidillon, scintillant de gel, qui monte entre les rudes sapins lourds de neige, jusqu'à la petite église aux vitraux illuminés.

* * *

En 1933, nous écrivions ce qui suit :

« Dans une pittoresque bourgade d'Ardenne, le jour de Noël, vers huit heures du matin, il a neigé, la nuit !

À notre droite, une rangée irrégulière de maisonnettes emmitouflées d'une ouate uniforme et moelleuse qui atténue les crêtes des toits, amenuise les corniches, arrondit les appuis, calfeutre les lucarnes et les soupiraux. À gauche, une file d'arbres,

bouleaux, fayards et sorbiers, alignant leurs troncs blancs d'un côté, noirs de l'autre, sous des branches garnies d'un duvet immaculé.

Au-delà, de petits champs recouverts de clairs éredons s'étendent jusqu'à la rivière qui contourne la colline pareille à un grand panier de sucre.

Le ciel est bas et lourd ; on sent qu'il est encore plein de flocons prêts à tomber.

Une troupe de moineaux ébouriffés piaille en sourdine sur la margelle d'un puits ; quelques pinsons et un couple de rougegorge, roulés en boule, juchent immobiles.

* * *

Noël ! Le froid est intense, les gens du village les mieux emmitouflés frissonnent sous leurs vêtements, et les élégantes avec leurs fourrures, en dépit de la poudre et du cold cream, sentent rougir le bout de leur nez.

Dans les rues, chacun marche très vite pour se réchauffer. Notre cimetière est désert et ses tombes semblent drapées dans un immense linceul.

Aux sapins et aux cyprès pendent de longues aiguilles de givre où se reflètent les rayons d'un soleil pâle et triste comme un sourire de mourant !

* * *

L'ange du Seigneur choisit de préférence de pauvres bergers qui veillaient à la garde de leurs troupeaux pour leur apprendre que dans la petite ville de Bethléem, il leur était né un Sauveur !

« Voici, dit l'envoyé céleste, le signe auquel vous le reconnaîtrez. Vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche. »

Au même instant, il se joignit à l'ange une multitude d'esprits célestes, faisant retentir les airs de ces paroles qui, depuis dix-neuf siècles, ont trouvé des échos dans toutes les églises catho-

liques : « Gloria in excelsis Deo », « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Les bergers se hâtèrent d'aller à Bethléem ; ils y trouvèrent Marie, Joseph et l'Enfant couché dans la crèche. Après l'avoir adoré, ils se retirèrent pleins de joie, louant et bénissant le Seigneur.

* * *

Noël ! Partout, il fait bon vivre, c'est la fête, c'est la joie ! C'est Noël ! C'est la grande fraternité humaine ! Finies les haines, pendant quelques heures, c'est le règne de la paix. On oublie tout, on se veut unis dans la même pensée !

Il y a bien longtemps déjà !... À l'époque de la Noël, notre chère Ardenne vivait dans l'angoisse, la misère et dans la crainte de la mort. L'Allemand, par un retour offensif, semait le désastre sur nos paisibles villages, commettait des crimes monstrueux. La libération que nous avons fêtée en septembre 1944 et que nous pensions bien définitive n'était qu'une chimère.

« La Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » apparaissait alors pour nous comme une parole amère, dépourvue de signification.

Aujourd'hui, cette paix en ce jour de Noël, fêtons-la librement dans toute la splendeur de la Nativité !

* * *

Folklore

Un très vieux Noël chante :

*Allons sans plus attendre
Vers le Sauveur en son berceau.
Hâtons-nous de descendre
Vers le soleil nouveau.*

Toute la période de Noël était époque enchantée pour nos aïeux. À Liège, les pauvres chantent en demandant l'aumône :

*Souh ! Bon Diu, qui fêt-i-freûd.
Lès dins m'kakèt, dj'a mâ mès deûgts.
Très doûs Diu, qu'énnn' djalèye !
Cist èfant sèrèt moèrt di freûd.
Poèrtant-lî po n'blamèye...*

À Spa, les jeunes filles font, à la veille de Noël, différents vœux dans l'espoir de voir en rêve le futur mari. Si l'on jette une poignée de sel sur la table et si ce sel fond, on devra mourir... Pas gaies les coutumes de Noël à Spa !

À Verviers, on érige des crèches dans les familles qu'on appelle « Les Bethléems » et qui sont entourées de figures de cire représentant la Nativité, sans compter le petit théâtre de marionnettes qui, hélas ! disparaît et où défilent des personnages folkloriques touchant au récit de la fête du jour.

À Lincé-Sprimont, on croit que pendant la nuit de Noël, les jeunes roitelets de l'année reviennent tous au nid où ils ont été élevés.

On dit du pommier : « *In' kohe di mèlêye* » coupée à minuit et mise dans un vase d'eau fleurira à la Chandeleur.

Chez nos gens des coteaux ardennais, c'est un jour béni. On fête le réveillon, on se groupe entre les meubles domestiques, autour de la table que couvrent des mets de circonstance, devant la cheminée, au clair des tisons crépitants dans les bons vieux logis où l'on a brisé la chaîne des chères traditions, et où chacun de ceux qui s'y trouvent, sent qu'il ne peut être nulle part mieux que là, en famille. Ces réunions intimes, ces joyeux repas, ces chants heureux et toute cette liesse honnête et saine du vrai foyer permanent !

Au bon vieux temps !

La diversité des objets et des ustensiles propres à l'Ardenne est considérable. Beaucoup ne sont plus utilisés ou sont en voie de disparition.

Métiers à tisser de nos ancêtres, vieux outils, barate à beurre en grès et assiettes d'étain, vêtements, coiffures, etc., éléments de valeur de notre folklore et auxquels sont attachés tant de souvenirs.

D'autre part, bon nombre d'industries locales très anciennes ont été abandonnées et l'outillage avec le progrès de l'heure a été modernisé. Le tissage de la paille des mannes et des corbeilles, la saboterie, pour ne citer que ces petits métiers, tombent dans l'oubli. Il n'est plus question de *hèrdî* (vacher d'antan), *portchî* (gardien de porcs), des bergers qui entraînaient leurs troupeaux de moutons vers la lande ardennaise. Ces humbles occupations émargeaient même au budget communal avant 1850.

Nos ancêtres vivaient au milieu de leurs cultures. Ils trouvaient tout ce dont ils avaient besoin au sol : alimentation, vêtements, bois de chauffage et d'entretien, une quantité d'accessoires d'usage courant qu'ils fabriquaient en commun ou

simplement en famille, avec ou sans aide de spécialités, des objets qui pour la plupart étaient nécessaires à leur vie de chaque jour.

Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet au point de vue folklorique, mais nos recherches personnelles parmi les vieux auteurs sont relativement incomplètes.

Nous avons eu recours, une fois de plus, à notre vieil ami « l'Ardennais », implanté à Bruxelles depuis de nombreuses années et qui a conservé une bonne mémoire et conséquemment une vision claire de l'époque de sa jeunesse où étaient en honneur les traditionnelles coutumes et l'utilisation de tant d'objets rustiques.

Hârkê en wallon, ou *horkê*, est un ustensile que l'on rencontre encore dans nos villages ardennais. Il est habituellement taillé dans une pièce de bois qui se place sur l'épaule, dont il épouse les formes. À ses extrémités sont attachées deux cordes ou fines chaînes aux bouts desquelles, au moyen d'un crochet on suspend, pour le transport, seaux, cruches, paniers ou corbeilles, se faisant équilibre. L'objet porte le nom de *goria*, dans le pays de Namur.

Quant au terme français, il est parfois contesté : « Mais, selon « Le Flâneur » dans la Libre Belgique, c'est le terme « palanche » qu'il faut adopter pour être vraiment correct. Les bons lexicomanes le font dériver du grec « phalanx », d'où la langue latine forma d'abord « phalanga », puis « phalange » et qui veut dire brancard s'appliquant plutôt à chacune des deux prolonges de bois courbe entre lesquelles s'attelle le cheval, comme le porteur ou la porteuse de palanche se cabre entre ses deux seaux. Les bons dictionnaires d'ailleurs font mention du terme, en lui attribuant le sens en question. »

En consultant le « Larousse », nous trouvons au mot « palanche » : « morceau de bois concave et entaillé aux deux bouts pour porter à la fois deux seaux sur l'épaule. »

Quant à Jean Haust, professeur à l'Université de Liège, dans son dictionnaire liégeois, il donne l'explication suivante : porte-seaux, gorge, joug à porteur fait de trois parties : la *plantche*, pièce de bois allongée dans le milieu, plus large que les extrémités qui se reposent sur les épaules, est évidé de manière à s'emboîter sur la nuque ; les *cwèdes* ou *tchinnètes*, cordes, chaînettes, et les *crotchêts* (crochets) complètent l'objet. On dit : « *pwèrter dès sèyês ou dès tchènas à hârkê* ».

La *courbe* que certains dénomment palaiche, qui était très connue du côté de Stoumont et de Sprimont, est un bâton courbé qui servait à porter deux seaux ou deux paniers sur une épaule.

L'*archelle* est un terme propre au vocabulaire ardennais ; on désignait aussi cet accessoire sous le nom de banc : est une étagère à plusieurs planches superposées sur lesquelles on dressait des assiettes décoratives, des plats ou poteries anciennes et même des ustensiles de ménage.

Ces « archelles » constituaient parfois de petits chefs-d'œuvre, des meubles de style en chêne finement ouvragés et recherchés par les antiquaires.

Chez nous, on appelle *âhe* une étagère d'un emploi constant. La ménagère y rangeait sa batterie de cuisine, placée à sa portée, pour être facile, (*âhe* = à l'aise).

Sur le mot, Jean Haust n'est pas d'accord ; il cite *ahelète* ou *ah'lète* et l'explique ainsi : « tablette ou étagère cloutée au mur pour y ranger la vaisselle ou les bibelots ».

Les *crassêts* étaient les compagnons des veillées ardennaises. On *sîzait* à la lumière tremblotante de ces petites lampes. Le *crassèt* que l'on voulait souvent joli, il en existait de divers types et même d'ordinaires, était pendu à une poutre de la pièce où l'on se tenait ; ou bien il était posé sur une table autour de laquelle on faisait cercle. Il était alimenté à l'huile grasse extraite des fânes de hêtres, de chènevis, de colza. Une odeur fumeuse

qui mettait les yeux et la gorge à plus d'une épreuve, s'en dégageait. L'emploi de l'huile de faïnes était préféré, elle brûlait mieux et donnait moins de fumée.

En automne, les enfants récoltaient sous les hêtres, ces faïnes dont l'huile arrosait aussi la salade. Le *crassèt*, cette lampe, ou plutôt la « lamponette » comme on la dénommait en Ardenne, était pour ainsi dire l'unique moyen de s'éclairer dans les chaumières et les fermes pendant les longues soirées d'hiver.

On perfectionnait le système par l'adjonction d'un fond de bouteille qui servait de lentille et de réflecteur. On descendait le *crama* lorsque c'était nécessaire pour le travail.

Il n'y avait pas d'éclairage extérieur. À neuf heures dans les villages, il est vrai, et cela en hiver, on sonnait le couvre-feu.

Jusqu'en 1860, le colza était assez bien cultivé chez nous ; peu à peu, la culture fut abandonnée. L'huile obtenue servait exclusivement à l'éclairage. Une huile à veilleuse était utilisée principalement pour veiller les jeunes enfants. L'apparition des huiles minérales détrôna toutes les autres.

On trouve dans l'ancien français : *craisset*, *grasset*.

Citons encore les *kinkèts*, au pétrole, et la misérable lumière capricieuse du carbure autour de laquelle on s'assemblait pendant les hivers 1914-18.

L'*èk'nèye*. Un des charmes de l'Ardenne était de voir les femmes du pays se rendant sur les marchés de Stavelot, de Spa et d'ailleurs, portant les produits de leurs métairies, chargées de lourds paniers, soutenus derrière le dos par deux bâtons entrecroisés (l'*èk'nèye*). Elles allaient de leur pas allongé à de multiples kilomètres de distance, sans fatigue apparente. À l'époque des myrtilles, elles approvisionnaient toute une population de ces fruits délicieux (« frombâhes » cueillies dans la rosée des bois ardennais).

L'*èk'nèye*, c'est également une sorte de longue pincette de foyer aux extrémités plates, avec laquelle on retirait les braises

embrasées du feu. « *On grawéye è feû avou l'grawiète, on print lès pîres fou dè feû avou l'èk'nèye* ». On retire de même les plâtes rougies pour les glisser dans les fers à repasser fabriqués à cet effet.

L'èk'nèye, c'est encore un outil utilisé par le sellier ou bourrelier.

Le *crameû*, terrine en grès ou vase en terre. Le lait reposait dans ce récipient pour en prendre la crème.

La *bolète*, casserole en terre. *Tchornay*, pour la *tchôrnèye*. Le dictionnaire liégeois transcrit : *tchorné*, dérivé *tchôdron*, *tchôrnèye po lès pourcês*.

Parmi les vêtements, le **sarrau**, sorte de blouse très ample. On voyait les gens aisés porter le sarrau à plis fins et nombreux et très ouvragé. Le sarrau était entièrement fermé, mais une ouverture était aménagée pour passer la tête. L'emploi de la cravate était assez courant. *Sâro* (orthographe wallonne). *Li coûrt sâro*. On disait : un *sâroti* (homme vêtu d'un sarrau).

C'était un art que de les confectionner. Certaines couturières, *costîres*, pas nombreuses cependant, avaient un véritable renom dans ce genre de travail. Un beau sarrau bleu, de toile dite d'Écosse, bien façonné, coûtait parfois dans le temps, 3 ou 4 journées de travail et se payait 5 escalins (3 F de notre monnaie). On vit ce vêtement porté au-dessus d'une redingote noire, plus court que celle-ci ; il en existait de deux sortes, l'ordinaire et celui du « dimanche ». Les marchands de chevaux et de bestiaux le portaient plus long que d'ordinaire, jusqu'au niveau des genoux. Piqué au fil blanc à l'extérieur, en lignes nombreuses et régulières sur le devant, des replis, le sarrau était vraiment original. On y plaquait des poches. En fait de pantalon, le rayé dit « bleûve tchène » et la casquette de soie complétaient l'accoutrement.

Les hommes portaient en outre les *calotes a r'clape*. munies d'une partie qui pouvait se rabattre pour protéger le cou et les

oreilles. *Li bonète*, ordinairement en coton, *bonète a flotche*, de nuit. On connaissait une toile dite « tchèrtinke » ou « cèrtinke ».

Vers 1890, un pantalon coûtait 5 à 6 F (pour le dimanche). Un plus ordinaire, pour le travail (en coton printanière), se payait 4 F. Un costume noir de première communion coûtait 10 à 11 F, tout fait. En matière de chaussures, il y avait les « galoches » ou sabots français. Quant aux sabots, plus volumineux, ils étaient moins portés dans la région, ferrés parfois de « caboches » (gros clous à grosse tête). On allait nu-pieds dans ces chaussures, bourrées même de paille.

Les souliers de cuir ferrés étaient solides, à toute épreuve. C'était de la marchandise de confiance ; la contrefaçon et la camelote n'existaient pas. Ainsi fabriqués à domicile par nos *cwèpîs*, ils duraient de douze à quinze ans. On vit aussi de simples sandales et les souliers à boucle d'argent du temps passé, ces derniers peu portés par le commun des Ardennais.

Les *hozès*, *hozètes* ou *housètes*, guêtres en coutil qui enserraient le bas des jambes. Elles préservaient les travailleurs des piqûres de moustiques quand ils étaient occupés dans les Fagnes et les marécages et prenaient aussi la forme du pied.

Chez les femmes, les robes se ressemblaient presque toutes, très simples, coupées dans des tissus solides et inusables. Rien n'était perdu, on employait les vêtements des parents pour les enfants, dont on confectionnait des effets toujours trop larges, afin de pouvoir les porter malgré la croissance quelques années durant. Puis on les refilait aux plus jeunes de la famille, lorsque l'usure ne les avait pas trop entamés.

Les femmes ardennaises portaient au moins deux jupons, dont l'un à volants multiples, pour les dimanches et fêtes. Il était de coutume pour les « élégantes » de soulever légèrement la robe du dessus en marchant, d'un geste gracieux ; c'était, si l'on peut dire, « froufroutant ».

Afîleûre, grande voilette noire en tissu de cachemire ou mérinos que les femmes portaient sur la tête à l'occasion d'un enterrement de parent proche ; c'était un signe de deuil. On l'appelait aussi *li heûke*, dans certaines régions.

Jean Haust l'explique ainsi : « affublement, vêtement, qui garantit du froid, la tête et le corps, mante de femmes ».

La première explication est valable pour l'Ardenne.

Capeline, bonnet de laine tricotée. Le **châle**, pure fine laine de cachemire aux teintes multicolores. Il y avait aussi les *neûrs châles*, « *qu'on mèteve âs-ètermints et po pwèrter l'doù* ».

Sandronète, coiffe très jolie que les bonnes vieilles de chez nous, au visage tout passé, portaient constamment, le jour et même la nuit. Ces coiffes amidonnées prenaient des formes assez diverses ; elles existaient très ouvragées. On les dénommait aussi *bonikèt*. Cette dernière était plutôt noire.

Entre les plis, on intercalait parfois de la paille pour maintenir leur raideur et les bourrelets. Des repasseuses expertes venaient chez les particuliers accomplir le travail avec un art véritable.

Il faut citer une autre coiffure : la *hâlète*. Nous pensons que c'est l'expression exacte ; elle était assez vaste et fabriquée en toile, celle-ci tendue sur une série de demi-cercles de joncs avec bavolets ou tombant en forme de plis pour protéger la nuque. Le jonc était aussi remplacé par le fil de fer. Coiffure très seyante, pratique et légère, mais typiquement luxembourgeoise, croyons-nous.

Bonèt de tihe (en soie noire), la *gâmète*, espèce de béguin (bonnet blanc et dentelles), autres coiffures.

À Lierneux et à l'entour

Mœurs et coutumes de ses habitants au XII^e siècle

Quelle était l'organisation ecclésiastique et civile à Lierneux au XII^e siècle ? Et aux environs, jusqu'aux limites de la paroisse et à celles du ban, à celles de notre commune actuelle ? Nous aurons l'occasion d'aborder le sujet.

Aujourd'hui nous exposerons les mœurs et coutumes de nos habitants, de leur vie professionnelle, familiale et religieuse.

En l'an 700, la population n'était un peu dense qu'au centre, près de la vieille villa royale et de l'église nouvellement construite.

Aux alentours, elle était dispersée en des maisons isolées et en de rares petits hameaux. Il n'y avait de bien habitées que les terres du domaine et probablement des trois alleux bien connus. Le reste devait être à peu près désert et couvert de bois. Ce n'est qu'à partir de l'an 862 qu'on peut calculer approximativement le nombre des habitants.

Au XII^e siècle, Lierneux comptait 24 manses.

À la date de 862, Lothaire II a spécifié dans une charte la

contenance des domaines de l'abbaye de Stavelot, et il a attribué à celui de Lierneux 46 « manses », sans compter le douaire de l'église et le *mansus* seigneurial attenant à la villa. Lothaire II, par la même charte, confirme les dîmes et autres revenus redevables par Lierneux à l'abbaye pour sa subsistance.

Avant d'aller plus loin, donnons à nos lecteurs quelques explications sur le mot *mansus*.

Mansus est la traduction en bas latin de « manse », qui signifie habitation rurale à laquelle se rattachait une certaine étendue de terre. C'était en somme des fermes occupées chacune par une famille. Il y avait deux classes principales de manses :

1. Manse domanial, qu'administrait le propriétaire et où s'élevait le manoir seigneurial.

2. Les manses tributaires, donnés à des fermiers ou tenanciers moyennant des redevances fixées et des services réguliers. C'était le cas pour la plupart des manses établis à Lierneux et qui appartenaient aux Princes Abbés de Stavelot.

Comment compter maintenant le nombre d'habitants du domaine ? En prenant comme moyenne cinq personnes par ménage, nous arrivons pour les 46 fermes à 230 habitants. Il n'y en avait certainement pas moins, car les familles de cinq personnes seulement étaient plutôt rares que nombreuses à cette époque. Ensuite, il fallait aussi des travailleurs pour cultiver le manse seigneurial et le douaire paroissial. Ce n'est pas trop de quinze. Admettons qu'ils pouvaient suffire.

Reste encore le service intérieur de la villa et les divers métiers dans les ateliers voisins. Pour cela, il fallait un certain nombre de personnes ayant des aptitudes et des connaissances spéciales ; nous ne pouvons exagérer en en comptant une vingtaine. En additionnant, nous constatons qu'il n'y avait certainement pas moins de deux cent soixante-cinq habitants rien que dans les limites de l'ancien domaine.

Mais les terres du voisinage, destinées à faire aussi partie du ban, n'avaient-elles pas de même leurs habitants ? Les trois alleux dont nous avons parlé déjà devaient être, au moins partiellement en culture et comporter chacun un *mansus* si pas plus. Leur exploitation exigeait pour le moins trois ménages. Voilà encore 15 personnes ou même plus. Enfin, le reste était-il absolument désert ? Non, comme les historiens nous le signalent, et ce serait bien peu que de n'y supposer en tout que quatre *mansus*.

En n'en supposant pas davantage, nous devons encore ajouter 20 habitants de plus, et nous arrivons ainsi, sans aucune exagération, au total de 300 habitants sur tout le territoire du ban en 863.

Les Lierneusiens d'alors étaient tous ou presque tous cultivateurs, et en même temps ils exerçaient chez eux, chacun pour ses propres besoins, les métiers tributaires de l'agriculture, comme la meunerie, la boulangerie, la brasserie, la filature, le tissage et plus ou moins la confection des vêtements. Pour d'autres métiers, comme la maçonnerie, la charpenterie et la maréchalerie, ils devaient s'adresser aux professionnels de ces spécialités et il y en avait dans leur voisinage.

Quand ils avaient à mettre en valeur des fonds nouveaux, des bruyères ou des parcelles conquises sur les bois, ils employaient le procédé bien connu, c'est-à-dire l'essartage ou écobuage. Mais pour les terres déjà en rapport, comme la plupart de celles du domaine, ils se servaient de la charrue. Comme bêtes de trait et de labour, ils attelaient les bœufs et très peu ou même pas du tout les chevaux.

Jusqu'au XIX^e siècle, la commune de Lierneux possédait en effet un nombre minime de chevaux. Un recensement de 1806 en signale 50 pour tout le territoire communal.

Au XII^e siècle, ils ne servaient guère qu'à la noblesse pour chasser et guerroyer et aux gens de qualité pour voyager. Un

voyageur à cheval était un homme considéré. Voilà un fait qui le prouve.

Les moines dans leurs abbayes et les chanoines dans les cloîtres de leurs églises exerçaient largement l'hospitalité envers tout étranger qui se présentait sur le seuil de leur résidence. Mais à Liège, les chanoines de la cathédrale ne recevaient que les piétons.

Wazon, qui mourut évêque de Liège en 1048, avait cru devoir réserver à l'évêque le soin de recevoir les cavaliers. (Daris, p. 363) Ensuite, les chevaux devaient alors coûter cher. En 1085, dit Halkin (p. 240), Rodolphe, Prince Abbé de Stavelot, pour arriver à couvrir les frais que lui occasionnait le service du roi, engagea à Mazon de Roanne, la cour de Sprimont, et dépensa déjà les deux-tiers de la somme reçue rien que pour l'achat d'un cheval.

Enfin, ce qui prouve bien qu'il n'y en avait pas à Lierneux, c'est qu'en 1153, dans une circonstance où on aurait certainement préféré les chevaux aux bœufs, on y attela des bœufs à un char dans un cortège de fête. (Halkin, p. 465)

Lierneux pendant les guerres et les brigandages

En parcourant le cartulaire de Stavelot, nous constatons qu'en l'an 862, Lierneux comprenait l'église, une ferme de l'abbaye et quarante autres fermes, avec environ deux cent trente habitants, signe d'une certaine prospérité dans le village.

Mais pour se faire une idée complète de ce que fut la vie de la communauté de Lierneux aux IX^e, X^e, XI^e et XII^e siècles et plus tard, il ne faut pas laisser inaperçues les trois grandes questions suivantes :

D'abord, est-ce que les Normands, à la fin du IX^e siècle, et les Hongrois, au commencement du X^e, ces païens et barbares,

maîtres de l'Occident en traversant notre région, ne sont allés qu'à Malmédy et Stavelot sans laisser traces ailleurs et spécialement dans le ban de Lierneux ?

Ensuite, est-ce que les grandes guerres de l'Empire et les Croisades n'y ont laissé non plus aucun souvenir ? Enfin, quelle part ont eu le ban et ses habitants dans les petites querelles régionales de village à village, et de seigneur à seigneur ?

Les chroniqueurs du temps (IX^e siècle) nous dépeignent les Normands comme bandits, pillant, incendiant tout et vivant exclusivement de rapines. Dès 841, on les a vus par mer venir débarquer sur les côtes de France et par des radeaux qu'ils ont remorqués sur le Seine jusqu'à Paris, aller pratiquer partout les plus abominables violences contre les populations et principalement contre les prêtres, les moines et la religion chrétienne.

En 877 (dit de Noue, page 134), ils arrivèrent dans notre région et mirent le feu aux monastères de Stavelot et de Malmédy. Quatre ans après avoir ravagé de même la Belgique occidentale, ils reviennent sur la rive droite de la Meuse et c'est partout de nouvelles abominations. Sans doute, il y avait encore quelque chose à détruire à Stavelot et à Malmédy ; ils continuèrent à brûler et à réduire en cendres les deux monastères.

En 881 ou 882, suite de la première invasion normande, les moines en fuite allèrent séjourner dans les Ardennes françaises.

Les bandits ravagèrent de même les futures grandes villes comme Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle et d'autres localités importantes, notamment par-delà la frontière actuelle, Zulpich et Prüm. Enfin en 891, après la victoire remportée sur eux près de Louvain, des Normands en débandade reviennent encore en Ardenne. Ils retournent piller Prüm et font subir à la région une dernière désolation avant leur retraite définitive. Les moines de Stavelot s'enfuirent à nouveau et allèrent s'abriter au château de Logne.

Ce sont les descendants des Normands qui vivent aujourd'hui

honnêtement et paisiblement dans la Normandie française. L'état d'esprit dans notre pays par leurs ancêtres du IX^e siècle doit avoir été une véritable terreur. Il est évident que, depuis l'an 877 jusqu'en 892, on a constamment eu de nouvelles inquiétudes de leur part, dans toute la Principauté de Stavelot. C'est une chose certaine qu'ils ne se sont pas bornés chez nous à ravager Stavelot et Malmédy, et si nous n'avons vu nulle part rien qui donne à entendre qu'ils soient effectivement venus dans le ban de Lierneux, il est cependant indubitable que les Lierneusiens d'alors ont vécu dans l'état d'esprit général.

Les inquiétudes continuelles qu'ils devaient ressentir s'apaisèrent avec le temps et disparurent plus ou moins.

Après un répit d'une quinzaine d'années, vers l'an 957 (la date est incertaine), d'autres barbares païens, les Hongrois, viennent attaquer et ravager l'ancienne Lorraine ou Lotharingie qui était une des parcelles restant du vieil empire de Charlemagne et dont faisait partie la Principauté de Stavelot. Non moins cruels que les Normands, ils employèrent les mêmes procédés. C'est de nouveau les rapines, les massacres et les incendies ; ils arrivent non par eau comme les Normands, en remontant les fleuves sur des radeaux, mais par terre, en corps d'armée, sur de rapides coursiers. Ils ravagent et terrorisent le pays de Stavelot (en 907, dit l'historien Noue).

L'Allemagne et la Lorraine sont épargnées : elles transigent avec l'ennemi. Elles doivent payer un lourd tribut pendant neuf années. Et ce n'est qu'en 934, après avoir bien organisé son temps en suivant sa cavalerie, que le Roi de Germanie et ses alliés parviennent enfin à vaincre et à dompter ces redoutables ennemis.

Aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, les brigandages étaient nombreux. Les voleurs vivaient en bandes en des lieux écartés, et parfois même en de petits castels, dont ils s'étaient emparés pour servir de repaires. Ils avaient beau jeu pour guetter et dévaliser les forains chargés de marchandises qui allaient vendre

aux foires, venant de loin à travers les landes inhabitées et les longs bois solitaires. Qu'aurait pu contre eux la police d'autrefois qui, dans nos campagnes, comptait à peine un sergent, nous dirions aujourd'hui un garde champêtre par ban ou par communauté.

Le service de police, pour ce qui concerne Lierneux, ne fut réellement et plus ou moins établi qu'au XVIII^e siècle.

Aux époques antérieures, le mayeur en cas d'alerte pouvait sans doute envoyer le sergent requérir une patrouille d'hommes armés. Mais très souvent, ces policiers d'occasion étaient forcés de battre en retraite devant les professionnels du brigandage. On ne pouvait guère attendre mieux des comtes et des seigneurs des environs ; ou bien, personnellement à l'abri derrière les créneaux de leurs châteaux forts, ils se souciaient trop peu d'en préserver les manants ; ou bien, trop habituellement occupés à se faire la guerre entre eux, ils n'avaient pas le temps de courir sus aux voleurs. Les comtes de La Roche eux-mêmes, quoique avoués, c'est-à-dire défenseurs attitrés de l'abbaye de Slavelot, s'inquiétaient peu d'en remplir les fonctions, bien qu'ils en tirassent profit sans scrupules. » (Halkin, p. 442).

Les Lierneusiens d'alors doivent avoir été témoins de ces faits. Mais nous croyons cependant que les vols et brigandages ont été plus fréquents et plus nombreux du côté de Logne, autre possession de Stavelot, que du nôtre. Ce qui semble le prouver, c'est qu'en 1298, la foire de Logne fut supprimée à cause des voleurs et des attentats sans nombre que ceux-ci perpétrèrent. La police n'était donc guère organisée. Peut-on croire, dans ces circonstances, à la faiblesse de la justice ?

Hâtons-nous de dire que la justice, loin d'être complaisante pour les délinquants, était, au XII^e siècle, généralement sévère.

On voit dans une chartre de 1123 qu'à Ocquier et Jenneret, dès qu'un homme était reconnu être un voleur bien qualifié, il

était condamné à être pendu. Or, Ocquier et Jenneret dépendaient, comme Lierneux, de Stavelot et on peut être certain qu'on usait d'une sévérité semblable dans toute la Principauté.

À Lierneux, un nom de lieu-dit rappelle encore cette justice des temps passés : c'est le « Thier du Gibet », au sud-ouest d'Odrimont. On a donc exécuté des criminels dans le ban de Lierneux et, si on ne l'a pas fait déjà à l'époque des rois Francs, on l'a fait certainement aussitôt après la formation du ban avant le XII^e siècle.

Au XII^e siècle encore, un brigand redoutable étendait ses méfaits jusque près de chez nous. Il s'agit de Winand de Limbourg, dit La Tour. Wibald de Stavelot l'avait excommunié pour ses brigandages sur les terres de Stavelot. Il mourut subitement, et personne dans le diocèse de Liège, par crainte de l'Abbé, n'avait osé lui donner la sépulture chrétienne. Son corps avait été enfoui près de Limbourg hors de l'enceinte du cimetière, L'évêque, Henri de Liège, qui était son parent, raconte l'historien Noue, s'étant fait accompagner des seigneurs Henri de La Roche et Henri de Limbourg, dont le premier était comte de Namur et avoué de Stavelot, vint trouver Wibald dans son monastère et tous les trois le supplièrent de lever l'excommunication et de permettre la sépulture de Winand de Limbourg ou Limbourg. Wibald l'accorda.

Le bandit fut exhumé et reçut les honneurs de la sépulture chrétienne. Les dommages-intérêts furent évalués à cent marks, garantis par les deux témoins de l'évêque qui s'engageaient en outre par serment de ne plus jamais inquiéter l'abbaye dans ses possessions.

Acte fut adressé de cet arrangement et Wibald y apposa son sceau. L'original de cet acte n'existe plus. Nous en avons vu une copie en latin dans le registre (4335-4334, folio 125, XII^e siècle), à la Bibliothèque Royale de Bruxelles et nous nous sommes dispensés de le faire traduire.

Un vieux document nous révèle qu'en 1357, le village de Lierneux eut encore à souffrir de brigandages. Il fut pillé par trois compagnies de soldats vagabonds. Les assaillants tentèrent même de mettre le feu à l'église, afin d'immobiliser l'action des habitants réfugiés dans la tour. Les habitants des villages voisins, venus pour prêter main forte à ceux de Lierneux, furent eux-mêmes repoussés par les brigands qui leur tuèrent trois hommes et firent trente-six prisonniers.

À Lierneux comme ailleurs, à Bra, à Wanne notamment, la tour de l'église avait été aménagée de telle sorte qu'elle pût servir de refuge en cas où le village serait attaqué, comme la chose était fréquente, par des soldats vagabonds. Souci de prévoyance.

En 1387, au cours d'une invasion, le village a été pillé ; plusieurs habitants de Lierneux furent tués. Dans la suite, les coupables firent amende honorable et implorèrent leur pardon.

À notre église, des trous ronds dans la maçonnerie servaient de meurtrières.

Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, le pays eut beaucoup à souffrir de Guillaume de la Marck (le Sanglier des Ardennes) et de ses soldats.

En 1491, Sébastien de Montfort fit des incursions dans la contrée et rançonna Lierneux.

En 1674, les cavaliers du comte Louis de Nassau pillent Lierneux en même temps que Fosse (Stavelot).

Halkin et Roland, dans « Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot » (B. 54, 5, folio 199-200), nous apprennent que Lierneux eut à payer par surcroît une rançon de 800 florins.

Voici la traduction du document émanant de la Haute Cour :

« La Cour de Justice de Lierneux fait savoir que les habitants de Lierneux sont comparus devant elle et ont décidé de verser, sur sommation, au représentant du comte de Nassau, une som-

me de 800 florins, laquelle ils ont dû emprunter à Saint-Vith, moyennant une caution fournie par le chapitre de Stavelot. »

Suivent les noms des habitants de Lierneux.

À ce prix, les bandits remirent les prisonniers en liberté. En 1578, les troupes espagnoles se livrent sur notre village à de déplorables excès.

Maurice de Nassau qui, en 1592, avait succédé à son père Guillaume le Taciturne, reprit ses visées politiques. Il résolut aussi de conquérir les provinces belges. Au printemps de l'année 1594, ses troupes envahissent la Belgique et se présentent devant la grande forêt des Ardennes. Elles s'acheminèrent vers le Nord de la province de Luxembourg, en suivant les cours de la Meuse et de l'Ourthe.

Cependant, le territoire sur lequel les armées du prince d'Orange allaient devoir se frayer un chemin était, en effet, redoutablement fort.

Le colonel Joseph Jacoby donne, dans un article du 5 mars 1914, un aperçu de la défense de la Haute Ardenne en 1594 : « Cette défense était constituée par un vaste quadrilatère fortifié, enserré entre les gorges profondes des deux vallées sinueuses qui l'encerclaient comme à plaisir de larges fossés aux flancs abrupts et escarpés et en faisaient une forteresse quasi imprenable. L'Amblève se promenait au pied des bastions du Nord ; l'Ourthe léchait les murailles des châteaux forts du Sud et de l'Ouest ; tandis que les marécages des hauts-plateaux de la Baraque de Fraiture en fermaient l'accès du côté de l'Est.

» Ce quadrilatère aussi fortement borné, n'était pas moins fort intérieurement. Coupé de vallées encaissées donnant accès aux cours d'eau tributaires de l'Ourthe et de l'Amblève, ce sol tourmenté, couvert de forêts impénétrables, était un vrai défi aux armées qui se présentaient pour l'envahir. Le génie militaire des Ardennais avait fait de ce terrain privilégié un rempart de défense vraiment admirable.

» Des châteaux forts gardaient les flancs de ce quadrilatère ; c'étaient sur l'Ourthe le château fort de Houffalize, celui de La Roche, le château fortifié de Montaigu (Saint-Thibaut), le petit ouvrage de Durbuy et la forteresse de Logne. La vallée de l'Amblève n'était gardée que par des forteresses de second ordre : abbaye de Stavelot, les tours du village de Harzé et son château, etc. »

Entre ces grosses masses fortifiées, il existait une infinité de petites forteresses.

Chaque village avait son château, sa tour ou sa ferme garnie de tourelles crénelées et entourée de fossés pleins d'eau ; c'étaient les fermes de Bomal, de Melreux, de Fisenne, de Soy, de Blier, de Lierneux (ferme Bricheux où les restes d'une tourelle sont très apparents), les châteaux de Grandmenil, de Hébronval (Lierneux), ancien château Huart, de Bra, de Les Tailles, les tours des églises de Dochamps, de Lierneux, de Bra, etc.

Maurice de Nassau déploya ses troupes à l'entrée de la fameuse forteresse de Logne. Quoique défendue avec courage par les habitants de Vieuxville, elle ne résista pas aux assauts furieux... Les Hollandais, d'une atrocité inouïe, brûlaient et tuaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. Au loin, on voyait, le soir, des lueurs d'incendie au-dessus de nos paisibles villages. C'est ainsi que furent assiégés, pillés et incendiés jusque dans leurs fondements, le château de My, les villages de Grandmenil, Vaux-Chavanne, Odeigne, Malempré, Dochamps. La vague destructrice passa dans les bans populeux de Harre, Harzé, Lierneux, Vielsalm et déferla sur Stavelot. La fureur des envahisseurs s'acharna sur Malmédy : l'église fut réduite en cendres ainsi que 76 maisons, le monastère pillé. Stavelot, Saint-Vith, toute notre région devint un vaste champ de pillage et de dévastation.

Finalement, Maurice de Nassau, harassé et affaibli par suite des pertes subies en hommes après une année de luttes achar-

nées, quitta le pays.

Cette tranquillité relative fut de courte durée. En 1607, Lierneux fut envahi par les troupes espagnoles qui se livrèrent sur notre pauvre population aux plus déplorables excès.

De 1630 à 1668, les Hollandais, les Lorrains et les Français occupèrent presque continuellement le comté de Salm, imposèrent souvent des corvées et des contributions de guerre aux habitants de Sart-Lierneux, qui s'estimaient fort heureux lorsqu'ils pouvaient, en répondant assez facilement à leurs exigences, prévenir les dangers les plus graves des incursions chez eux. Les rôles des tailles de 1652 à 1715 mentionnent presque chaque année des passages de troupes espagnoles, françaises et allemandes et donnent jusque dans leurs détails les charges qu'ils imposèrent aux différents hameaux du pays de Lierneux.

Le 31 juillet 1665, le bruit se répandit que les troupes allemandes s'avançaient de notre côté. L'intervention de Pierre Huart ne put empêcher les pillages de Lierneux et de Jevigné.

Au XVII^e siècle, la Principauté de Stavelot est mal défendue ; elle sert de refuge à toutes les armées. Ce sont des incursions continuelles. On n'en compte pas moins de vingt à cette époque.

Mendiants et vagabonds pullulent. Une ordonnance de 1680 les menace des peines les plus sévères. Des battues sont même organisées contre eux. Quand un vagabond interpellé ne s'arrête pas, on l'abat à coups de fusil.

* * *

En 1789, c'est la Révolution française. Tout le pays de Stavelot eut aussi sa révolution. Toutefois, dans cette Ardenne liégeoise, elle fut spontanée et plus violente qu'à Liège ; elle mit fin au monastère de Stavelot-Malmédy. Ces admirables institutions furent balayées. La vieille Principauté de Stavelot, elle-même, expira dans les bras de Célestin Thys, son dernier prince ; il reçut ses bulles d'investiture de Rome le 10 mai 1787

et fut consacré à Cologne le 17 par le suffragant de ce siège. Les derniers moines quittèrent l'abbaye en 1794, emportant tout ce qu'ils pouvaient de précieux de leurs documents.

Célestin Thys se réfugia au château de Noirefontaine, mais les « Patriotes » le poursuivirent dans sa retraite et il dut s'enfuir en Allemagne, ainsi que le podestat Sélys de Fanson, qui avait sa résidence d'été à Lierneux.

Thys mourut en 1796.

Les bâtiments de l'abbaye, l'église, cour, remise, brasserie, sont vendus à des particuliers qui en font de multiples usages. Durant la période française, en dépit de la persécution, notre pays ne manqua jamais de prêtres ; les services religieux étaient assurés presque régulièrement.

Toutefois, il existait des sanctuaires clandestins à Lierneux. On pouvait voir encore récemment chez M. Renard, à Sart, un minuscule autel encastré dans la muraille et dissimulé dans une armoire.

« À cette époque (1796), les révolutionnaires français prohibaient toutes les pratiques religieuses. C'est pourquoi mon frère et moi, avons-nous été mariés au fond du bois de Groumont, à Lierneux, dans une hutte faite de branchages et de gazons. » (Notes tirées de la revue des anciens élèves de Carlsbourg, n° de janvier 1937. Le père de Frère Mémoire, le grand pédagogue, et le frère du précité, venant de Bertogne, épousèrent des filles de Malempré.) Les ecclésiastiques pour la plupart étaient assermentés et se soumièrent aux lois de la République. Cela ne signifie pas que la liberté du culte était sauvegardée.

On pilla les églises que l'on transforma en granges et en écuries. Triste époque que celle-là. La Principauté de Stavelot, vieille de onze cent quarante-six ans, est rayée de la liste des États d'Allemagne. Elle avait passé les siècles ténébreux du moyen âge et devait être englobée dans les flots d'anarchie du XVIII^e siècle.

Jusqu'à présent, nous n'avons rien trouvé au sujet des exactions et des atrocités dont se rendirent coupables à Lierneux les Cosaques en 1815. Mais d'après un document probant, il nous est possible d'établir quelles furent les unités qui cantonnèrent chez nous en 1814 et en 1815. Pendant la période du 15 juillet 1814 au 25 mai 1815, Lierneux fut occupé par les Hussards rouges de Silésie pour lesquels la Commune eut à fournir 155 portions de fourrage, dont l'évaluation totale en argent, représentée par les bons n^{os} 382, 383 et 385, se monte à 369,50 F.

Le 11 juillet 1814, Sart héberge la dixième compagnie de Prusse occidentale, à qui il est délivré 180 portions de soldats, 3 portions fourrage pour les chevaux, bon 384, montant 93 F.

Le 12 juillet 1814, les Hussards rouges de Prusse occidentale occupent Lansival et Jevigné.

Pendant la période du 27 avril au 5 mai 1815, la Landwer prussienne est à Provédroux et le hameau livre 6 portions d'officiers, 346 portions de soldats. Évaluation en argent : 177 F 30 (bons 253 et 357 fournis par l'occupant).

Du 25 avril au 5 mai 1815, l'infanterie saxonne occupe Banneux, Lansival, Jevigné, Hierlot, Odrimont, La Vaux, Falize, Bru et Verleumont. Ces villages délivrent 27 portions d'officiers, 1.143 portions de soldats, pour la somme de 612 F 50, payée en bons n^{os} 258 à 264.

Du 10 mars au 5 mai 1815, Lierneux est occupé par les Dragons de Neumark et les Saxons, et il est délivré 11 portions d'officiers, 585 portions soldats, 11 de fourrage pour chevaux, total en bons n^{os} 265, 266 et 267, somme 312 F 50.

Lierneux et Odrimont sont encore occupés par le 22^e régiment de ligne infanterie prussienne et les Dragons Prussiens, le 15 mai 1815, 2 portions officiers, 163 portions soldats sont délivrées et payées sous les bons 66, 67 et 68, pour la somme de 83 F 10.

Du 25 au 31 janvier 1815, on signale encore le passage des

Dragons Prussiens de Neumark. Il est distribué 35 portions officiers et 368 portions soldats, bons 26 et 27, somme 462 F.

Les occupants ont fixé la portion officier à 80 centimes, la portion de sous-officier et soldat à cinquante, la ration complète de fourrage à un franc.

Nous disions tantôt que nos populations eurent à souffrir de l'occupation des armées alliées ; les réquisitions étaient nombreuses et très souvent on ne tenait aucun compte des besoins des habitants de la Commune de Lierneux. M. Alexandre Villenne, maire à cette époque, eut fort à faire afin d'atténuer quelque peu les rigueurs arbitraires et injustes de l'occupant.

À propos de réquisitions, nous avons trouvé l'original de la lettre que nous transcrivons in extenso :

« Wanne, le 25 juillet 1814.

Le Commandant de l'artillerie.

Par ordre du Général,

À M. le Maire de Lierneux. Je vous requiers de faire connaître aux tailleurs au nombre de cinq, qui sont dans la commune de Lierneux, de se rendre le 30 courant au plateau de Wanne, pour travailler aux uniformes de ma compagnie pour service très pressé, à raison de quoi ils seront soldés pour chaque uniforme, dont le prix est très raisonnable, à peine s'ils ne se rendent pas, je dirigerai des punitions à leurs charges.

Je suis...

Le commandant Marlitz. »

Les Prussiens y allaient carrément comme on juge. Les cinq tailleurs de la Commune de Lierneux, à cette époque (juillet 1814), parmi lesquels nous connaissons deux noms (J.J. Clément et J.F. Denis), obtempérèrent à l'ordre du commandant Marlitz. Ils touchèrent de ce fait douze sous par jour et travaillèrent neuf jours consécutifs au plateau de Wanne. Au total, il leur fut payé vingt-deux escalins moins deux sous chacun.

Remarquez bien qu'ils n'eurent aucune compensation, ni pour leurs menues dépenses et leur entretien, rien non plus pour le fil à coudre utilisé dans la confection des effets.

À Lierneux, non content de voir procéder à de nombreuses arrestations et perquisitions pour les besoins et les services des armées alliées, les vivres, fourrages, chevaux et voitures prenaient le chemin de Herve où était établi un vaste parc de concentration et les dépôts militaires de toutes espèces.

Mais le grand coup de Waterloo devait se porter. Le 18 juin 1815, Napoléon attaqua l'armée anglaise commandée par Wellington. Vers six heures, les Anglais commençaient à fléchir et croyaient la bataille perdue, lorsqu'une nouvelle armée prussienne intervint et Napoléon fut écrasé avec une incroyable rapidité. La garde impériale fut anéantie.

L'épouvante s'empara de l'armée française : elle fuit dans toutes les directions avec une confusion sans exemple, laissant tout son matériel entre les mains des armées alliées.

Blücher met en campagne toute sa cavalerie avec ordre de poursuivre à outrance les débris de l'armée vaincue. La poursuite n'était qu'une véritable chasse, soit dans les champs, soit dans les maisons. Les Prussiens ne faisaient pas de prisonniers et tuaient tout ce qu'ils rencontraient.

Après la débâcle de Waterloo, ce fut un pêle-mêle dans tout le pays ; les désertions innombrables dispersèrent partout et à Lierneux même, des sujets peu rassurants qui, poussés par le besoin de la faim, commettaient vols, pillages et meurtres. La situation étant inquiétante sous ce rapport, le mayor Vienne prend des mesures, publie des ordonnances et interdit aux habitants d'héberger des étrangers qui ne seraient pas en possession de passeport ou de pièces d'identification.

Un service de patrouille de nuit, auquel participèrent sans distinction tous les hommes du village, veille à la sécurité et à l'ordre public.

Par suite de la chute de Napoléon, la Belgique est séparée de la France et réunie à la Hollande sous le nom de Royaume des Pays-Bas.

En 1830, c'est la Révolution. Guillaume 1^{er} par son despotisme avait perdu l'affection d'un peuple qui aurait pu lui être attaché. Les impôts écrasaient le pays. Celui de la mouture se prélevait au moulin dans nos campagnes et aux portes des villes, un autre impôt sur le grain ou la farine qui y entraient. Cette situation provoqua une hausse sensible sur le prix du pain. L'impôt d'abatage frappait toutes les viandes de boucherie. Pour l'éviter, on vit même les campagnards de chez nous, tuer parfois leurs porcs la nuit et les griller sous la cheminée ; mais ils s'exposaient à de lourdes amendes.

Tous ces griefs et bien d'autres encore causèrent la révolte, qui fut victorieuse en septembre 1830 et saluée avec enthousiasme par tous les Belges.

* * *

La guerre franco-allemande de 1870 se déroule à nos portes. La Belgique n'y participe pas effectivement, mais nos troupes gardent les frontières. Elles n'eurent qu'à désarmer les milliers de pauvres militaires de tous grades qui tentèrent de passer la frontière et à les former en détachements qui furent internés comme prisonniers de guerre.

Quant aux blessés qui arrivaient sur des charrettes, on les soignait sur place avant de les diriger sur les hôpitaux.

Il y a quelques années encore, la Commune de Lierneux comptait plusieurs vieux soldats ayant fait partie de la campagne 1870-71. Le dernier survivant s'est éteint « sans pompe et sans honneurs ».

* * *

1914-1918. Heure grave, la plus grave qui ait jamais sonné pour la Belgique depuis 1830. Affreuse guerre qui se poursuivit durant quatre ans et de laquelle notre pays sortit meurtri et lan-

guissant.

Lierneux, situé près de la frontière, vit venir les Allemands avec horreur, mais avec résignation. C'était vers le 10 août 1914. Des uhlands se postèrent sur les hauteurs au centre du village, inspectant l'horizon. Puis bientôt, le gros des troupes suivit.

Ce fut, des semaines durant, un défilé compact de soldats de toutes armes. Ils envahissent les rues et les fermes, enfoncèrent les portes qui ne s'ouvraient pas assez vite, vidèrent les caves, se firent servir à manger et imposèrent d'importantes réquisitions.

Plusieurs habitants servirent d'otages : MM. Joseph Monfort, échevin ; Joseph Pauly, chef de gare ; Louis, percepteur honoraire ; Joseph Coulon, sous-percepteur des postes ; ainsi que le nommé Évrard, dit le commissaire, pensionnaire de la Colonie Provinciale qui, le 21 août 1914, fut fusillé à Heure-en-Famenne. Quant aux autres, ils ont été libérés quelques semaines après leur capture.

Pendant le premier mois de l'occupation allemande, une série de crimes retentissants, l'assassinat, l'exil, le pillage collectif se sont déroulés sur des malheureux habitants.

Mais Lierneux est préservé. Il n'en est pas de même de certains villages voisins. À Manhay, trois villageois sont tués, onze maisons incendiées. À Briscol (Érezée), 3 habitants fusillés, 4 brûlés vifs dont une femme, Mlle Clémentine Ponsard, deux autres habitants tués dans une fusillade, 3 blessés dont la petite Marie Collas, âgée de 13 mois.

Il faudrait tout un livre pour raconter en détail le drame affreux de Briscol. Il existe ces dossiers écrasants contre l'occupant qui martyrisa notre peuple.

L'histoire de l'occupation de Lierneux n'offre rien de très saillant. 118 soldats de la commune y domiciliés prirent part à la campagne de 1914-1918. La tourmente passée, ceux qui

avaient survécu revinrent au pays. Au total : 39 sont tombés glorieusement sur les champs de bataille, en captivité ou des suites de leurs blessures. Citons parmi la liste : Beaupain Clément, volontaire de guerre, lieutenant S.A., décédé à Spa le 20 décembre 1935 ; Pairoux Nestor, adjudant, décédé à Liège le 19 mars 1936 ; Monfort J.B., adjudant de gendarmerie, décédé à Liège en mai 1937 ; Dewez Norbert, grand invalide de guerre, décédé le 21 mai 1937 ; Pairoux Lucien, grand invalide de guerre, décédé le 13 octobre 1937.

Il y aurait encore à citer quelques noms de combattants morts sur le champ de bataille et dans la suite.

Inclinons-nous devant ces braves. Leur exemple restera vivace dans tous les cœurs. Le temps qui efface tout ne nous fera jamais oublier leur héroïsme. Nous nous reporterons souvent vers « Campo Santo » où reposent les restes glorieux de plusieurs d'entre eux, pour y prier, y méditer et nous inspirer de leurs leçons, de leurs vertus qui forgent le cœur des vrais citoyens.

Restons vigilants... De quoi sera fait demain ? Quoi qu'il arrive, la Belgique, à l'appel du tocsin, voudra vaincre encore et se montrer digne de son indépendance, de sa liberté et de sa souveraineté !

* * *

Le 24 décembre 1944, Lierneux est occupé par le Allemands. Von Rundstedt, qui a fait un sursaut heureusement stérile sur l'Ardenne, a mis notre pauvre région dans une situation malheureuse.

Un grand nombre de nos compatriotes ont été chassés de chez eux. N'ayant pas ou peu souffert durant les quatre ans d'occupation brutale, et ayant passé la libération de septembre 44 sans dégâts, Lierneux espérait enfin la « liberté » la plus complète. L'atmosphère était déjà meilleure, respirable. Lierneux avait fêté ses libérateurs avec enthousiasme.

Et voilà que le 17 décembre, à l'improviste, l'ennemi déferle à nouveau sur notre pays. Nouveaux crimes et dévastations. Aussi était-il légitime de voir la frayeur s'emparer des populations des villages ardennais.

Pendant que les grands centres subissent douloureusement les conséquences d'une sous-alimentation inquiétante et des privations de toutes sortes, notre village prenait un air cossu. Certains concitoyens faisaient de bonnes et fructueuses affaires et toutes les professions d'ici s'en ressentaient inévitablement.

Mais la guerre s'est rallumée. Lierneux vient de subir la pire des catastrophes, il a payé sa contribution à la guerre. Il semblait désert ! Des habitants abandonnèrent leur foyer. Quelques vêtements rassemblés à travers les routes de neige, les rigueurs de l'hiver, ils prirent le chemin de l'ouest et du nord, fuyant les horreurs de la guerre. Exode en tout point semblable à celui de 1940, je dirai même plus tragique encore, vu les difficultés de transport. On en vit prendre la direction de localités plus éloignées, chez des parents, des amis, et s'y réfugier. Plusieurs convergent vers Bruxelles, Huy, Verviers.

Les réfugiés dans les centres d'accueil sont choyés dans toute la mesure du possible... Situation réconfortante. Il y eut dans la circonstance des générosités spontanées et collectives, des gestes de solidarité... Des familles sont sans ravitaillement, des voisins partagent leur maigre ration. Des gens sont sans gîte, des plus favorisés leur offrent le logement.

Mais les pauvres réfugiés ne peuvent chasser l'atroce cauchemar qu'ils ont vécu. On ne remplace pas un foyer, si humble soit-il ! Des œuvres philanthropiques se sont mises à l'œuvre ; elles se dévouent avec une sollicitude digne des plus grands éloges.

Les Américains, ayant abandonné Saint-Vith, perdent ensuite Vielsalm et atteignent Lierneux. Le 24 décembre, à 11 heures du soir, ils sont contraints d'abandonner le village et

battre en retraite du côté de Manhay. Et ainsi se poursuit la contre-offensive von Rundstedt et l'occupation de Lierneux survenue le jour de Noël, au sortir de la grand-messe à 11 h. 30. Ce fut parmi la population une véritable stupeur de voir défiler le long des talus et sur les accotements, les Allemands exécrés que l'on avait cru partis pour jamais. L'aspect de ces guerriers est lamentable. Ils sont en guenilles et portent des vêtements disparates. Inquiets, ils avancent avec prudence mais ils ne font de mal à personne. Ces avant-gardes sont composées, paraît-il, de bagnards, peut-être, des éclopés, des malades, en un mot des « sacrifiés » pour lesquels la vie ne compte plus... Les Allemands se rendirent compte qu'à Lierneux, il n'y avait aucun danger immédiat pour eux et ils s'installèrent chez l'habitant, et se comportèrent convenablement. Affamés, ils cherchèrent à manger et firent main basse sur toutes les victuailles à leur portée, emportèrent couvertures et vêtements dont ils avaient le plus grand besoin.

Les chars et les blindés ne tardèrent pas à apparaître par la route de Bru et le « Point du jour », tandis que les Américains qui venaient d'abandonner Menil et Goronne, reculaient par la Lienne.

On a raconté que les habitants de Lierneux avaient été déportés en Allemagne, et que les Américains ordonnèrent d'évacuer Odrimont, Bru, Menil et Arbrefontaine pour avoir la liberté de piller.

Les Allemands s'engagèrent par la route menant à Pont de Villettes ; ils furent stoppés un peu plus loin et eurent des pertes. Quelques blindés arrivèrent à Trou-de-Bra, venant de Stavelot et s'y arrêtaient quelques instants. Incapables de s'orienter, les Allemands interpellèrent deux hommes qu'ils rencontrèrent sur la route et les obligèrent à leur indiquer le chemin de Werbomont. Ils les chargèrent sur un char en tête de la patrouille. Plus morts que vifs, les deux hommes ne pouvaient prévoir le sort que l'ennemi allait leur faire. Que n'a-t-

on pas dit au sujet de ces redoutables adversaires ! Les civils donnèrent les renseignements demandés et les Allemands congédièrent leurs guides occasionnels. Les chars poursuivirent leur chemin jusque Neufmoulin et là une surprise les attendait. Les Américains à l'affût firent feu de toutes les pièces de leurs blindés et le compte des Boches fut vite réglé.

Quant aux hommes de Trou-de-Bra, ils l'ont échappé belle !

Comment on se logeait

Il est certain que les constructions des anciens Lierneusiens étaient conformes au type habituel de leur temps et de leur pays. Aussi n'ayant rien trouvé de spécial pour Lierneux, nous nous contentons de les décrire selon les indications générales des archéologues.

Voici, selon M. l'abbé Fourgon, ce qu'ils nous apprennent à ce sujet :

Au VIII^e siècle, les maisons particulières étaient toujours construites à peu près de la même manière que celle des Belgo-Romains ; et quand on y trouvait des changements, ils constituaient plutôt une décadence qu'un progrès, ce qui ne paraîtra pas étonnant, si l'on réfléchit qu'à l'influence des Romains avait succédé celle des barbares. Ces maisons étaient presque toutes en bois. Les fondements seuls étaient en pierres, et encore ces pierres étaient presque toujours des pierres quelconques ramassées dans le voisinage, qu'on tassait au hasard avec ou sans mortier dans la tranchée ouverte pour les recevoir. Cependant, on devait soigner un peu plus les quatre angles de ce soubassement rudimentaire, car ils avaient à soutenir les quatre poteaux dont dépendait principalement la stabilité de l'édifice. Donc, aux angles, et sans doute parfois ailleurs quand on le trouvait nécessaire, on mettait, comme on l'a constaté en divers lieux, des pierres choisies, qu'on maçonnait convenablement avec du ciment ou du mortier.

Là-dessus, au moyen de poutres et poutrelles qu'on croisait et qu'on entrecroisait, on dressait toute la carcasse du bâtiment. Les ouvertures de cette charpente, les une carrées, les autres triangulaires, étaient ensuite remplies par un cloisonnage en torchis, qu'on enduisait de mortier à l'intérieur comme à l'extérieur. On ne laissait sans les boucher que les plus grandes et les plus petites ménagées exprès pour les portes et les fenêtres. Généralement, les maisons d'habitation n'avaient pas plus de trois places et parfois elles n'en avaient qu'une.

Presque toujours, elles ne comprenaient qu'un rez-de-chaussée, sans étage. À peine y trouvait-on un grenier utilisable. Les toits étaient faits en lattes ou en clayonnages recouverts de gazon et de paille. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu aussi quelques maisons couvertes en tuiles romaines. Mais nous croyons plutôt qu'on ne voyait ces tuiles que sur les maisons des riches propriétaires d'alleux, ou sur les villas royales et leurs dépendances immédiates.

Les ardoises, cependant déjà connues des Belgo-Romains comme le prouvent certaines découvertes notamment à Maffeen-Condroz, n'étaient plus du tout ou du moins très rarement employées, probablement parce qu'on n'avait pas encore imaginé un procédé pour les extraire sans trop de danger.

Il n'y avait ni pavés, ni planches, et pour en tenir lieu, on ne connaissait que la terre battue comme dans nos granges. Le foyer devait être placé comme aujourd'hui et il était surmonté d'une cheminée à large manteau.

Pour protéger la cloison contre le feu, on se servait de tuiles plates, et peut-être aussi de briques, car les taques en fonte ne commencèrent à être employées qu'au XVI^e siècle.

L'éclairage intérieur des maisons était très primitif. Pendant le jour, la fenêtre, habituellement unique pour chaque appartement, ne donnait qu'une lumière très peu suffisante, parce que cette fenêtre était extrêmement petite et parce que, n'ayant

pas de vitrage, on devait souvent adapter un morceau de toile en forme de store ou de rideau pour se protéger contre les intempéries. Aussi, quand on désirait voir un peu plus clair, il fallait tenir ouverte la porte extérieure ; et encore, dans les maisons à plusieurs pièces, cette ressource n'existait que pour la première et les autres étaient condamnées à un demi-jour perpétuel.

Le soir, on s'éclairait à la flamme du foyer ou bien à la vieille lampe à l'huile grasse.

Cependant, nos ancêtres voyaient habituellement brûler les cierges de cire dans les cérémonies religieuses et ils pensèrent à s'en servir aussi dans les veillées de familles, mais il leur substituèrent bientôt pour motif d'économie les chandelles de suif. L'usage de ces chandelles doit remonter bien haut, sans toutefois être aussi ancien que celui des lampes à huile. Comme on vient de le voir, les habitations de ce temps-là étaient bien humbles et peu commodes.

Elles s'améliorèrent, mais très peu du VIII^e au XII^e siècle.

Les moines étaient déjà alors les inspireurs du progrès matériel comme du progrès intellectuel, moral et religieux. Ceux de Stavelot envoyaient chaque année des charretiers des environs chercher de la chaux à Louveigné, Xhoris, Filot et Ozo pour l'entretien du monastère.

C'était déjà au commencement du XII^e siècle une coutume très ancienne. (Halkin, 1126)

Il est certain que c'est par leur exemple comme par leurs conseils que les habitants de notre pays furent amenés à faire de même, et qu'ainsi la chaux, si abandonnée depuis les Romains, redevint d'usage général pour cimenter convenablement et badigeonner à l'extérieur comme à l'intérieur les cloisons des maisons particulières, ce qui leur donna un aspect plus avenant, plus gai et plus propre. On commença aussi bientôt à paver et planchéier plus ou moins bien les intérieurs. Mais on ne peut

guère songer à améliorer les fenêtres car le verre à vitres resta longtemps rare et coûteux, et même, comme le remarque A. Schayes, il paraît n'avoir été guère employé avant le XIV^e siècle. (Histoire de l'architecture en Belgique, II, p. 173)

On sera maintenant curieux d'apprendre quand et comment on commença à construire des maisons à étage. Ce ne fut pas avant le X^e et peut-être pas avant le XI^e siècle. En effet, les constructions à étage n'étaient guère pratiques qu'avec des rez-de-chaussée en maçonnerie, et comme c'est au X^e siècle seulement que les moines commencèrent un peu partout à rebâtir en pierres les églises et abbayes, jusque-là bâties complètement en bois et en torchis, il faut croire que les particuliers ne commencèrent que plus tard encore à faire des bâtiments à rez-de-chaussée en pierre sous étage en bois. (Congrès archéologique et historique d'Anvers, pp. 271 et 275)

Nous pensons qu'à Lierneux on aura subi pour cela l'heureuse influence de l'illustre Abbé saint Poppon, restaurateur des abbayes de Stavelot et de Malmédy, qui régna de 1020 à 1048, et que c'est à partir de son temps que s'implanta et se généralisa chez nous ce genre de constructions.

Aujourd'hui, c'est à peine si on rencontre parfois un rare et vieux spécimen.

La religion

Nous en venons maintenant à parler de la religion de nos ancêtres. La religion officielle de la Principauté de Stavelot était la religion catholique. Des sectes nouvelles s'introduisirent dans le pays, mais des édits très sévères furent publiés contre elles. (Schuind)

La religion catholique était comme aujourd'hui soumise au pape et aux évêques, avec le même Pater, le même Credo, les mêmes commandements de Dieu, les mêmes sacrements, le

même culte et les mêmes observances. Rien n'a été changé de ce que Jésus-Christ et ses apôtres ont fait.

Mais les décisions des papes, écrit M. l'abbé Fourgon, à qui nous avons emprunté certains renseignements, réglant dans leurs détails le culte et les devoirs du chrétien, étaient nécessairement sujettes à être modifiées également par les papes et les conciles selon les besoins des temps et des lieux. C'est pourquoi les commandements de l'Église n'étaient pas tels qu'ils sont aujourd'hui. La confession annuelle et la communion pascale n'étaient pas encore expressément ordonnées et ne devaient l'être qu'au concile de Latran de 1215 parce qu'auparavant les fidèles remplissaient habituellement ces devoirs sans avoir besoin de commandements spéciaux. D'autre part, les jeûnes et abstinences étaient plus nombreux et plus sévères, et les jours de fêtes à garder comme le dimanche étaient au nombre de dix-sept, treize de plus qu'aujourd'hui. (Daris, p. 152)

Cependant, les fêtes chrétiennes en général étaient les mêmes que maintenant, sauf que la Trinité ne date que de 920, la Toussaint de 837 et la commémoration des défunts de 1024, et que la fête du Saint-Sacrement ne devait être établie qu'au XIII^e siècle.

On conclura de là que la procession du Saint-Sacrement ne se faisait pas encore non plus. Mais il y a d'autres processions : sans compter pour Lierneux celle du 9 mai à Stavelot avec les reliques de saint Symètre, il y avait les Rogations, qu'on devait faire sur un parcours bien plus étendu qu'actuellement, de manière à passer sur toutes les sections de la paroisse, laquelle comprenait encore au XII^e siècle tout le ban, plus Arbrefontaine. Une partie des croix, qui existaient jadis en divers endroits le long des chemins, doivent avoir été plantées pour marquer les lieux où la procession stationnait.

Et comme la coutume de planter des croix pour ce motif existait déjà au milieu du VIII^e siècle, il en reste certainement chez

nous qui ont été plantées à cette époque lointaine, sauf naturellement qu'elles ont été renouvelées bien des fois depuis lors.

Mais que faut-il penser des Lierneusiens du VIII^e au XII^e siècle en ce qui concerne la foi et les mœurs ? Nous dirons simplement qu'ils avaient les défauts et les vertus de leur temps et de leur pays. En fait de défauts, il y en a deux qui nous paraissent assez évidents pour pouvoir être cités. D'abord, les vengeances personnelles. En ce temps-là, les nobles donnaient malheureusement aux autres le mauvais exemple de trancher eux-mêmes leurs différends à coups d'épée, sans recourir à la justice publique, et les autres ne s'habituèrent que trop à les imiter. Ils se figuraient toujours comme les païens et les barbares, avoir le droit de se rendre justice eux-mêmes ; ils ne déposaient pas plainte devant les tribunaux et se chargeaient de leur propre cause ; ils se laissaient aller à des actes de violence qui, hélas ! allaient souvent jusqu'à l'effusion du sang, parfois même jusqu'à l'homicide.

Nous nous plaisons à croire que ces crimes étaient rares chez nous, mais il est certain que les efforts accomplis dans le pays par les empereurs, les évêques de Liège et les abbés de Stavelot pour arrêter ces excès et amener les habitants à recourir aux tribunaux réguliers pour apaiser leurs querelles, n'y étaient pas encore parvenus complètement à la fin de l'époque qui nous occupe.

Les Lierneusiens ont souffert comme les autres plus ou moins de cette plaie de l'époque.

En second lieu, la superstition. Dans la liste des superstitions jointe aux décrets de Leptines de 743, on en retrouve qui devaient alors exister chez nous et qui ont eu la vie bien dure, puisqu'il en reste encore des traces aujourd'hui. D'abord « de spurcabus in februario », c'est-à-dire les honteuses pratiques de février, d'où est venu notre carnaval, qui lorsqu'il n'est plus honteux, écrit l'abbé Fourgon, est au moins ridicule.

Ensuite les « curgarus, stermutation », c'est-à-dire les bons ou mauvais présages qu'on tirait de diverses choses et spécialement de la manière d'éternuer. De là des craintes superstitieuses, et ce souhait bien connu « Dieu vous bénisse », que nos grand-mères observaient encore, mais par pure politesse sans en connaître la cause et sans penser à mal.

Enfin « de sortilogis », la pratique des sortilèges où l'on voit évidemment la cause de la croyance aux sorciers.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, et nous nous hâtons d'ajouter que, sauf plus ou moins la part dans ces vices de leurs contemporains, nos ancêtres lierneusiens pratiquaient la religion catholique, étaient des croyants et remplissaient bien leurs devoirs religieux.

L'instruction

À quel point était l'instruction chez nous au XII^e siècle ? Nous ne pouvons vous en dire que très peu de chose ; à Lierneux même, elle était peu développée et aucune école proprement dite n'y existait.

Toutefois, sous l'impulsion de Charlemagne et des évêques de son Empire et spécialement de l'évêque Gerbald dans le diocèse de Liège, des écoles avaient été créées dès le commencement du IX^e siècle un peu partout. Chaque paroisse devait en avoir une où le curé, ou un autre peut-être, remplissait les fonctions d'instituteur.

L'habitation du desservant servait de bâtiment scolaire, mais rien de ce qui constitue réellement les meubles et accessoires mis à la disposition des élèves n'existait. On y enseignait la religion, la lecture, le calcul et le chant. Quant à l'écriture, comme elle n'était pas expressément ordonnée, il est probable que dans beaucoup de ces écoles on ne l'enseignait pas ou du moins très peu.

C'était une lacune considérable dans un programme bien élémentaire. Mais aussi les gens du peuple sachant écrire n'avaient presque jamais l'occasion de le faire. Il en était autrement de la lecture. On mettait cette connaissance à profit, soit pour lire les prières, les psaumes et les chants d'église, soit pour s'instruire dans l'Évangile et les livres de religion, soit même pour se distraire dans des récits agréables, comme par exemple le Roman des Quatre Fils Aymon, qui d'après la « Revue de Paris » des 1^{er} et 15 février 1913, doit être l'œuvre d'un moine de Stavelot du XI^e siècle.

Peut-on assurer que les cours susdits étaient suivis à Lierneux par nombre important d'enfants ?

Nous en doutons. L'instruction n'était pas encore obligatoire, et puis il y avait l'indifférence du peuple pour cette chose si essentielle. Le travail agricole, disait-on communément, ne requérait pas ce complément de connaissances.

D'autre part, existait-il un enseignement moyen et supérieur, destiné aux élèves de la Principauté particulièrement doués et désireux de faire carrière ? Oui. Les collèges de chanoines pour les villes et les abbayes pour les campagnes étaient des foyers intellectuels où les esprits d'élite des alentours allaient développer et compléter leur instruction. On y envoyait donc les jeunes gens, garçons choisis dans les meilleurs élèves des écoles paroissiales. De Lierneux, on devait envoyer à Stavelot, où l'école de l'abbaye eut à certaines époques du moyen âge une très grande renommée. On y enseignait, comme généralement dans les autres abbayes, le latin et probablement le grec, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'histoire, l'astronomie, la physique, la médecine et enfin la théologie. (Toussaint, Études sur Wibald, pp. 18 et 19)

Dès le XVII^e siècle, on commence à voir à côté de l'église dans maints villages, une école. Notons tout d'abord qu'elles furent créées dans le but principal d'instruire le peuple des vé-

rités religieuses, pour le soustraire aux doctrines hérétiques. C'est ce qu'exprime clairement une ordonnance d'Ernest de Bavière du 7 juillet 1584. Notons une partie du texte (expression originale) :

« Afin de pourvoir à l'avenir, à ce que nos sujets soyent en la foi originale ancienne et catholique mieulx instruits et fondés, ordonnons et commandons à vous et quelconques pasteurs, curez, marguilliers et aultres à ces charges, en nos dits principauté de Stavelot et comté de Logne, sous les paroisses desquelles sont instituées et ordonnées escolles et lieux propres à enseigner, instruire les enfants, de par eux ou leurs députés et commis idoines et qualifiés, en un mois à compter puis la publication dudit présent édit, faire les escolles et lieux ainsi destinés réédifier, restaurer et remettre en leur estat pristin, asfrais et despart accoutumés, et illecque parmi salaire compétent et non excessif, prendre à eulx et charge de en temps et heures propices (...) tant devant que après-midi, de jour à aultre diligemment instruire et enseigner les enfants tant mâles que femelles, les faisant tenir, selon leur possibilité et faculté, en science de bien parfaitement lire, escrire... etc., etc. »

Sire François Gerkinet, protonotaire apostolique, curé de la paroisse de Lierneux de 1725 à 1758, et secrétaire particulier du Prince sérénissime de Louvenstein, Abbé de Stavelot, décida de construire une école qu'il destina exclusivement à l'enseignement des filles du village.

Par actes des 17 avril 1754 et 3 mai 1758, est érigée la fondation dite « Gerkinet ». Une institutrice nommée par le curé de Lierneux qui de droit administre la fondation, dirige l'école.

Le 25 janvier 1797, la loi du 3 brumaire an IV avait été publiée dans les départements réunis, et enfin le 18 germinal an V (7 avril 1797), l'administration au département de l'Ourthe, d'où dépendait Lierneux, publia son premier arrêté concernant l'organisation de l'enseignement.

En dépit des circulaires officielles, Lierneux ne trouva pas la possibilité d'y satisfaire immédiatement. En effet, la presque totalité des enfants ne fréquentaient pas l'école.

L'été, ils étaient retenus par les travaux des champs et en hiver, les chemins, pour ceux qui habitaient les hameaux éloignés, étaient impraticables.

Dès l'érection du Royaume des Pays-Bas en 1815, plusieurs arrêtés parurent et fixèrent des règlements longs et minutieux pour diriger toutes les parties de l'enseignement. Ces arrêtés déplurent à notre population à cause de leur teneur arbitraire et persécutrice. L'amélioration de l'instruction n'avancait qu'à pas lents, situation déplorable que celle-là.

Vers 1830, on vit des instituteurs tenir classe à leur domicile ; chacun des enfants apportait sa bûche pour chauffer le local scolaire. Le plus souvent les élèves payaient un escalin (10 sous environ) par mois d'écolage ; c'était tout le salaire de l'instituteur qui, lorsqu'il pouvait récolter 40 à 50 escalins par mois, vivait largement.

Les écoles privées commençaient les cours en octobre, pour les terminer quand mai revenait la « saison » ; « la croisette » (l'alphabet) était alors remise jusqu'au prochain automne.

Dans les hameaux de la commune de Lierneux, le clergé résolu de s'intéresser aux enfants nécessiteux et fonda des écoles tenues par des prêtres, vicaires ou un maître d'école qui était en même temps sacristain.

En 1857, les écoles sont mieux organisées. Aujourd'hui, les heureux changements survenus dans nos villages font que nos petits Ardennais doivent en profiter largement.

Les bois

Anciennement, les bois à Lierneux avaient une étendue bien plus considérable qu'aujourd'hui. Au XII^e siècle, le ban de Lier-

neux se présentait encore à la vue comme un vaste lambeau de l'immense forêt des Ardennes, troué ça et là par quelques petites clairières occupées par des genêts, des bruyères ou des marécages, ou bien habitées et cultivées, et par une seule, celle du village de Lierneux et de l'ancien domaine.

Beaucoup de parcelles importantes de ces grands bois ont disparu successivement depuis lors. Quelques-unes restent encore indiquées par d'anciennes dénominations de lieux-dits : celles de « Cheneux » et « Chenay » marquent la place d'anciens bois de chênes ; celles de « Fays », « Fagal » et « Hestreux » rappelant d'anciens bois de hêtres ; celles de « Coreû » les endroits où croissaient surtout les coudriers. Il en est d'autres dont il ne reste plus trace. Les essences prédominantes de nos bois étaient les chênes, les hêtres et les bouleaux, mais on y rencontrait aussi ça et là des fouillis d'arbres d'autres espèces d'une grande variété et surtout des pommiers et cerisiers sauvages, des coudriers, des sorbiers, des houx, des genévriers et des épines. On ne trouvait des aulnes et des saules que dans les fonds marécageux et le long des ruisseaux ; quant aux sapins, on n'en voyait nulle part. Ils ne devaient être introduits dans notre région qu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le comte de Salm en fit ensemençer dans ses domaines où ils s'acclimatèrent admirablement. Ils ne tardèrent pas à être introduits dans le ban de Lierneux.

La vieille forêt constituait au moyen âge une ressource importante pour les Lierneusiens.

Ils y trouvaient tout leur chauffage, car on ne se servait pas encore des tourbes au moyen âge. Ils se procuraient également tous les bois nécessaires pour le charronnage, la menuiserie et la charpenterie.

Les glands étaient recueillis pour la nourriture des porcs. Nos ancêtres utilisaient le saule et le coudrier pour tresser des mannes, des paniers, etc., et fabriquaient des balais avec les ra-

milles du bouleau. Le vieux chemin des « Rameûs » ou « Rainmeurs » dit erronément « des Rameaux » sur le plan cadastral, doit être le chemin fréquenté jadis par ceux qui allaient faire leurs provisions à cet effet dans la « Heid de la Forge ».

Enfin, de nos bois on retirait le « charbon de bois » pour les anciennes forges du pays.

Sous l'Empire, les bois de Lierneux couvraient 42 % de la superficie de la commune.

D'après une statistique récente (1950), nous relevons que 659 ha 6 a 54 ca de bois appartenait à la section de Lierneux ; à la section de Sart, 124 ha 51 a 15 ca ; appartenant à la Fabrique d'église de Sart, 44 ha 60 a 90 ca.

Le commerce

Lierneux fut de tout temps une localité assez cossue. Le commerce jadis y était peu actif cependant. Il se bornait en quelque sorte à des transactions par voie d'échanges souvent de matières de première nécessité, soit pour la nourriture des hommes et des bêtes, soit pour des ustensiles très simples.

Des colporteurs circulaient dans les villages ; c'était une profession bizarre, mais assez lucrative. Beaucoup se rappellent peut-être avoir rencontré dans le temps, les « marchands de trappes à souris » généralement d'origine allemande, dont on se méfiait... (déjà !), le vendeur de quincaillerie, le marchand avec sa caisse contenant des ustensiles plus ou moins hétéroclites : peignes, savons, fils, aiguilles, cordons, etc., tel le légendaire « Baronheid ». Ce n'était nullement de sots métiers.

Les sieurs Depierreux, Martin et Denis, messagers, faisaient la navette de Lierneux à Liège, conduisant les œufs et le beurre, et ramenaient d'autres marchandises et les « commissions » dont on les avait chargés. Pour voyager, les communications étaient très difficiles.

La fraude avait déjà ses adeptes. À l'époque de la fermeture de la chasse, lorsque le transport du gibier était interdit, les messagers dissimulaient soit un lièvre dans une botte de paille

qui était jetée pêle-mêle sous la bâche du toit de la charrette avec d'autres objets.

Le commerce au temps passé à Lierneux était presque nul et l'argent rare. La vente d'un porc se faisait à moins de cinq sous (25 centimes) la livre au poids vif, de telle sorte qu'un porte-jambon de 120 kg, poids vif, coûtait de 50 à 60 F ; un veau valait 2,50 F, une belle vache 50 à 60 F, un poulain de 50 à 100 F et un cheval ardennais 300 F, au grand maximum. La paille était à 25 centimes la botte de 50 à 60 livres (25 à 30 kg). Il fallait pour ce prix transporter la botte de paille à dos, par des chemins remplis de fondrières, durant un trajet de 18 à 20 km parfois. La corde de bois (4 mètres cubes et demi) était tarifée selon la distance qu'il y avait à parcourir pour la transporter, soit environ 2 F 50 pour deux kilomètres.

Les bêtes étaient engraisées en commun (généralement par trois ou quatre familles), et partagées à l'arrière-saison. Afin de pouvoir conserver à la chair sa couleur rouge, elle était salée, fumée ou boucanée suivant les goûts.

Le fauchage rapportait 18 sous par jour et par homme aux équipes qui se formaient en saison ; l'écorçage des chênes, 12 sous. Les frais de mouture se payaient au meunier à raison d'un prélèvement par lui d'un dixième de la farine obtenue. Le salaire moyen d'un ouvrier d'élite était de 1 F 50 par jour, et la majeure partie des gens en journée touchaient au maximum 12 sous par jour.

L'industrie, moins active encore que le commerce, était agricole, forestière et extractive. Dans la notice sur le « Village de Sart Ste-Walburge » par D. Guillaume, des détails sont donnés relatifs à l'industrie des carrières (pierres à rasoirs et ardoisières) dans cette section.

Chaque village possédait un ou deux tisserands ; à Sart, à Odrimont, il en existait plusieurs.

Les magasins de Lierneux avaient déjà une réputation bien établie. Les clients venaient de loin pour s'approvisionner : de Regné, de Bihain, d'Ottré, des Sarts, de Bra, de Villettes, de Les Tailles, de Fraiture. C'est surtout le dimanche que l'affluence était grande, car ce jour les gens avaient « bien le temps ». Les

« boutiques » de Lierneux, comme on disait couramment, étaient sur les dents depuis midi jusque bien tard dans la soirée. On pouvait obtenir par exemple du bel article tissu, les bonnes toiles, tous les articles en général et à des prix très bas « Amon Pire » vraiment spécialisé. Ainsi on obtenait un « peigné » de premier choix à 4 ou 5 F le mètre ou l'aune. Un sarrau extra : 2 francs l'aune. Remarquez bien que pour tout achat d'un costume ou d'un complet robe, vous bénéficiiez d'une *rawète*, soit le fil à coudre ou les boutons nécessaires pour la confection. Il était courant, quand un gamin ou une gamine venait à la boutique pour un achat parfois bénin, que la marchande lui dise : « *Tinez m'fi, vola on bonbon po vosse rawète !* ».

Les gages des gens de maison en 1857 étaient fixés pour une servante à 32 F 50 (par an), et le double débit, souliers, vêtements, laine. Un petit domestique, gamin de 13 à 14 ans, employé aux menus travaux comme gardien des bestiaux, recevait 10 francs.

Vers 1870 à 1880, la situation se modifie à Lierneux, le commerce étant déjà plus important. Mais on ne connaissait que deux magasins dignes d'être cités : la maison Monfort (Amon Pire) et la maison Albert où toutes les denrées d'usage courant y étaient débitées.

Une cotonnette pour tabliers première qualité, se vendait 1 F 40 l'aune (0 m 70) ; le cotillon tiretaine, idem ; pour une robe, 4 aunes étaient nécessaires pour la confectionner, et elle coûtait en tout 9 F 50. La laine pour bas se vendait 7 F le kg. Une chemise d'homme s'achetait pour 2 F 50 ; un bavolet (chapeau à barada) prêt à mettre, entièrement garni, pour 0 F 30 ; la bonne toile pour draps de lit à 0 F 60 l'aune ; le café 0 F 60 la 1/2 livre... et tout à l'avenant. Le lard coûtait 1 F 25 le kg. Un journal et demi de terre se louait 35 F l'an ; une ferme à louer 1.000 F par an avait déjà une certaine importance. Les pommes de terre coûtaient 5 F les 1.000 kg, les « plates » à 6 F, les « françaises » à 5 F, ainsi que les « magnum », les « Édouard », les « Mélanaises », les « Cwènes di Gates », plus appréciées, coûtaient un peu plus.

Les fruits et notamment les pommes étaient en comparaison d'aujourd'hui à des prix dérisoires : les « belles fleurs » à 0 F 50

le kg.

Les cultivateurs échangeaient les produits de la ferme (beurre, œufs, lard, jambon, etc.) contre d'autres articles de nécessité (mercerie, aunage, épicerie, quincaillerie).

Le jambon se vendait à 1,50 F le kg, l'épaule de porc à 1 F 50. La monnaie « sonnante et rébuchante », les « Napoléon », les pièces de cinq francs, était la plus appréciée. Les billets étaient assez dédaignés. On cite le cas d'une fermière ayant refusé de vendre une vache contre des billets de banque.

Il arrivait que certains fermiers livrent du beurre de qualité médiocre (3 F le kilo en hiver, 1 F 50 en été), le beurre qui était rance, les commerçants le mettaient en pot. En hiver, on le revendait comme tel. Il arriva une année que ce beurre, mal conservé sans doute, n'était pas comestible. On le débita alors à 0 F 50 le kilo, et les fermiers s'en servirent pour... graisser leurs charrettes.

Signalons que le beurre était préparé au *crameû*, sorte de récipient en terre cuite où le lait écrémé reposait d'abord quelques jours. De temps en temps, on éliminait l'eau « l'eau de beurre », afin de conserver la crème qui, comme aujourd'hui, était baratée pour obtenir le beurre. Il n'y avait pas d'écrémeuse autrefois.

Les couturières et les cordonniers circulaient de maison en maison pour exercer leur métier. On trouvait la chose pratique ; les fermiers y voyaient leur profit. Les couturières touchaient 1 F 25 par jour et avaient leur nourriture. Quant aux cordonniers, le prix variait entre 1 F et 1 F 25.

Nous pourrions donner plus de détails concernant les prix des marchandises au temps passé... Arrêtons-nous ici.

Tout cela, c'est bien loin de nous !

La monnaie

La Principauté de Stavelot-Malmédy n'exerça guère le droit, dont elle jouissait, de battre monnaie.

Nous trouvons, en 1567, une commission de battre monnaie

à Horion, mais les Liégeois y firent opposition.

En 1650, le prince Ferdinand de Bavière fixe la valeur « des liards forgés à Louvegniez sans texte ».

Nous trouvons dans deux manuscrits, que cette monnaie a été battue en 1643. En 1671, renouvellement en faveur de Poulseur, la commission de 1507. (De Noue)

Les guerres du XVII^e siècle, pendant lesquelles le pays fut sillonné par les troupes de toutes nations, amenèrent dans la Principauté des monnaies de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Espagne et d'Italie. Leur valeur fut souvent fixée par des règlements. Celui du 26 octobre 1765 fait connaître les diverses monnaies qui avaient cours et en même temps, leur valeur relative.

Les monnaies d'or - Le Vetugadin valait 20 F ; Guinée, 20 F ; Carolin, 20 F ; Noaille, 29 F 10 sous ; Soleil, 19 F ; Maltoise, 23 F 8 sous ; le Louis, 22 F 18 sous ; le Pistole, 16 F ; le Ducat, 9 F ; le Sopverain, 27 F ; la Naxe, 13 F 5 sous ; le Mirliton, 15 F 11 sous.

Les monnaies d'argent - Duraton, 5 F 10 sous ; les trois pièces de Lille, 8 F 8 sous ; le gros écu, 5 F ; Écu de Navarre, 4 F 1 sou 2 liards ; Écu de Navarre aux lettres L.L., 4 F ; Écu de France, 4 F 10 sous ; Écu de Liège, 4 F 7 sous ; Écu d'Espagne, 4 F 7 sous ; Écu à la Croix, 4 F 7 sous ; Écu de Hollande, 4 F 7 sous.

Petites monnaies en bons patards ou sous : une pièce de 25 sous valait 26 sous 2 liards ; Vieille Copstuct, 13 sous ; Escalin, 10 sous ; Vieille Plaquette, 3 sous 2 liards ; le Pockeu, 8 sous ; Présonce d'Aix, 1 sou ; Marck d'Aix, 1 sou ; Vieille Pétermène de Trèves, 1 sou ; Vieux Dreyer, 1 sou ; les 6 Liards d'Aix : 1 sou ; Liards du Roi, 1 sou ; 4 Liards de Liège, 1 sou ; 3 Liards de Brabant, 1 sou ; 3 Liards de Luxembourg : 1 sou.

Voici d'autre part la copie d'un acte qui concerne les monnaies par le Prince-Abbé de Stavelot, le 26 avril 1775 :

« Jacques, par la grâce de Dieu, Abbé des monastères de Sta-

velot et Malmédy, prince du St Empire, comte de Logne,

» Voulant prévenir les pertes considérables qui résulteraient à nos sujets, si nous différions de prendre des mesures analogues à nos circonvoisins, nous déclarons de provisoirement réduire :

» 1° Les sixièmes d'écu de Navarre à 12 sous et demi, les douzièmes à six sous ;

» 2° Les pièces dites « Poqueux » à 7 sous et demi ;

» 3° L'écu vieux de France à quatre-vingt dix sous ;

» 4° Le copstuct à 12 sous et demi ;

» 5° L'escalin vieux à 12 sous et un quart ;

» 6° La Présence d'Aix à 7 sous et demi.

» Bien entendu que ces pièces ne seront reçues que pour autant qu'elles ne seront pas altérées et que l'empreinte du coin sera visible de deux côtés.

» Statuons une amende de dix florins d'or contre les contraventions. »

Voilà pour les pièces. Mais que les temps sont changés !

Les vêtements

Nous n'avons à ce sujet que des renseignements d'une portée générale pour notre pays et les pays voisins, mais ils s'appliquent à Lierneux comme au loin dans toutes les directions.

L'habillement masculin diffère peu de l'habillement féminin.

Les hommes imitaient les femmes pour les soins de leurs cheveux. Ils les conservaient très longs et ils considéraient comme un déshonneur de se montrer tondu en public.

Il en était encore ainsi au XI^e siècle comme le témoigne une clause de la Paix de Dieu conclue à Liège le 27 mars 1082.

(Daris, p. 107)

Les tuniques des hommes ressemblaient aux robes des femmes, à part seulement la longueur : les premières ne dépassaient pas le genou, les secondes descendaient plus ou moins bas entre le genou et la cheville.

Les hommes avaient bien en plus leurs haut-de-chausses, « culottes », mais quand ils étaient complètement habillés, ce vêtement restait caché sous la tunique. Les chemises n'étant entrées dans l'usage commun qu'au VII^e siècle, nous pensons qu'au VIII^e siècle, elles n'étaient pas encore d'usage à Lierneux.

Quant aux chaussures, on sait que les premières ont été de simples sandales, mais nous ne voyons nulle part qu'on précise le temps où elles ont été remplacées par de vrais souliers. Comme couvre-chefs, si nous nous rapportons au Dictionnaire de Trévoux, les hommes devaient avoir des « chaperons » en étoffe ou en peau, qui, n'ayant pas de rebords, n'étaient en réalité que de simples bonnets, et les femmes auraient eu aussi leurs chaperons, mais ce n'était apparemment qu'une large bande d'étoffe qui, passant sur la coiffe, était nouée sous le menton ou bien retombait et flottait à droite et à gauche comme le ruban des chapeaux à *bajolets* ou *bavolets*.

Les vêtements étaient communément faits de lin et de laine, aussi bien pour les riches que pour les pauvres, mais les riches qui tenaient un certain rang, se distinguaient des autres par la décoration de leurs habits, souvent bordés d'argent et d'or, et rehaussés de ceintures luxueuses, qui ajoutaient encore au brillant de l'or l'éclat des pierres précieuses (Saint Ouen, vie de saint Éloi).

Ils remplaçaient parfois le lin par la soie pour leur tunique et leurs robes, et très souvent la laine par des fourrures pour les manteaux.

À Lierneux, on n'aura vu que rarement des gens vêtus de soie et d'or. Mais certaines fourrures devant être alors très com-

munes et accessibles à des bourses ordinaires comme à celles des gens de distinction, on aura pu y voir assez souvent en hiver des hommes et des femmes se protéger contre le froid en portant sur leurs épaules des manteaux de fourrures.

Le bétail

À la culture se rattache naturellement l'entretien du bétail. Nous allons traiter cette question.

Quelles espèces de bétail avait-on à Lierneux du VII^e au XII^e siècle ? Celles qu'on y a toujours aujourd'hui, sauf des différences de plus et de moins.

Nous avons déjà dit que les chevaux étaient rares et qu'on se servait généralement de bœufs pour le charriage et le labour. Des lettres de Wibald de 1153 nous apprennent aussi que dans certaines fermes, on engraisait des quantités de bœufs pour la boucherie. Elles nous disent également que les Lierneusiens d'alors avaient des troupeaux de vaches et de moutons ; les vingt-quatre fermes qui restaient encore en 1130 à l'abbaye dans le ban de Lierneux devaient annuellement à titre de redevance vingt-quatre moutons, donc un mouton par ferme.

Quant aux autres fermes, c'est-à-dire celles qui ne dépendaient plus de l'abbaye, n'en dépendaient que comme fiefs ou censives, elles n'étaient pas dans de plus mauvaises conditions pour tenir aussi des moutons. Enfin, les Lierneusiens tenaient des porcs et même des chèvres. Et ce n'était pas les pauvres seuls qui avaient des chèvres.

On en voyait jusque dans les plus grandes exploitations, et à la fin, elles devinrent si communes dans le ban et dans tout le pays de Stavelot, qu'elles constituèrent un danger permanent pour la végétation dans les bois des communautés.

Pour soustraire les jeunes pousses des arbres à leurs déprédations, on dut prendre des mesures.

Dès l'an 1500 environ, si pas déjà beaucoup plus tôt, les princes-abbés publièrent à ce sujet des ordonnances qui furent renouvelées et modifiées par la suite, notamment en 1562, en 1643 et en 1749. Ils ne réussirent pas à vaincre le mal, de sorte que le 9 avril 1755, le prince Alexandre Delmotte, croyant devoir recourir au remède le plus radical, publia un nouveau mandement qui proscrivait absolument et complètement les chèvres du pays de Stavelot.

Des herdiers, des bergers, des porchers conduisaient le bétail dans les pâturages communs. Les endroits où l'on pâturait changeaient naturellement selon les années et selon les saisons.

Quand une terre était interdite à la pâture, on la marquait comme on voit encore parfois maintenant, d'un signe spécial appelé « ébannon » consistant en un rameau d'arbuste qu'on plantait dans le sol et sur lequel on enfourchait une poignée d'herbe ou une motte de gazon. Cette vieille coutume n'est ni locale ni même régionale. Elle a existé en bien d'autres pays que le nôtre, par exemple en Flandre. Raepseat (Œuvres v. p. 107) nous montre qu'il en est question dans les capitulaires de Charlemagne et même dans la loi des Bavares en 630. Elle est donc aussi ancienne que générale. En ce qui concerne les porcs, les Lierneusiens les menaient probablement paître dans les bois de chênes des environs en automne pendant la glandée. C'est une coutume des anciens Belges; leurs descendants ne pouvaient trouver qu'avantage à ne pas l'abandonner tant qu'elle leur restait permise. On voit d'ailleurs dans une charte de Stavelot de 915 qu'elle existait encore alors en Ardenne.

Après cela, il semble qu'on devait manger beaucoup de viande autrefois à Lierneux, cependant une partie du bétail gras s'écoulait dans le commerce et nous ne pensons pas que l'usage de la viande ait jamais été général et habituel, comme il en fut d'ailleurs ainsi dans les siècles suivants. En tout cas, la tradition porte à croire qu'on n'usait guère de viande fraîche et qu'on la mangeait ordinairement salée et fumée.

Ensuite on devait user de lait pour les repas. Mais on en faisait aussi des fromages, car en 1131, parmi les droits à payer par la paroisse de Lierneux à l'église de Stavelot, on trouvait les fromages. Faisait-on aussi du beurre ? Oui, mais en petite quantité et dans certaines fermes, pas du tout, car dans la même pièce de 1131 et d'autres de ce temps, il est plusieurs fois question de fromage et jamais de beurre. (Halkin, p. 309)

Ensuite l'usage habituel du beurre ne s'est vulgarisé partout que bien plus tard. (Dictionnaire de Trévoux)

Un métier du temps passé à Lierneux

La filature de la toile

Parmi les cultures de nos ancêtres, nous croyons devoir citer celle pratiquée déjà au XII^e siècle, du chanvre et du lin, industrie qui avait son importance dans maints villages ardennais. Cette culture constituait la matière première de cette petite industrie familiale s'étendant à toute la région, la filature de la toile, et qui elle-même date de très longtemps.

On filait surtout le lin, dont on faisait d'inusables toiles pour linge de corps et de ménage, de table et de lit. Quant à la laine, elle était filée et tricotée pour les bas, les chaussettes et les mitaines.

Quand la filature a-t-elle été introduite chez nous ? C'est difficile à préciser. En effet, nous n'avons pu trouver dans les archives aucun renseignement à ce sujet. Et si les vieux documents administratifs sont muets sur des faits ayant une si grande importance économique pour notre village de Lierneux, c'est toujours un signe que ces faits sont plus vieux que les documents.

On ne peut encore inférer par là que la culture, le filage et le tissage du lin et du chanvre existaient chez nous avant le XII^e siècle. Mais il y a une autre preuve qui nous paraît établir leur

existence beaucoup plus tôt, dès l'époque franque.

Généralement, on filait le lin et le chanvre comme la laine, dans toute l'étendue des domaines royaux et il y avait un atelier de tissage dans les dépendances des villas royales romaines. Il est donc presque certain qu'il en a été de même à la villa royale de Lierneux.

Par conséquent, ce serait déjà avant saint Remacle qu'on cultivait à Lierneux ces précieux textiles et qu'on y tissait les vieilles toiles solides de jadis, en même temps que les « Cotterais de tiretaine, tirtaine ou tiretine », qui étaient qualifiés d'étoffe grossière, selon l'ancienne opinion.

En 1857, un recensement de l'époque nous révèle que l'on cultivait à Lierneux, sur tout le territoire de la Commune, 3 hectares 40 de lin. Il était cultivé pour la graine, mais surtout pour la filasse. La culture du chanvre était également pratiquée.

Dans d'autres régions environnantes, elle était repoussée à cause de l'embaras que donnait aux gros fermiers la récolte et la manipulation de cette plante.

Dans les lieux où elle se cultivait en grand, il se trouvait des gens qui l'achetaient sur pied.

Les cultivateurs voyaient quelques avantages dans cette culture au point de vue commercial. L'agriculture y gagnait en ce que le chanvre détruit seulement des plantes nuisibles, que le champ qui en a produit est aussi propre à recevoir du froment que s'il eût reçu pendant l'été trois ou quatre labours.

La plupart des Lierneusiens, il y a près d'un siècle, possédaient chaque année leurs semis de chanvre et de lin, que les femmes filaient pendant l'hiver, tandis qu'autour de l'âtre, les autres causaient les mains tendues vers la flamme grandissante, qui réchauffait l'âme autant que la chair.

Mais on ne possédait encore que du fil ; il fallait l'entrelacer, le tisser, opérations délicates entre toutes. Les toiles qui sortaient de mains expertes étaient très appréciées, très solides et

avec lesquelles on fabriquait, nous l'avons déjà dit, des draps de lit et même des chemises, pour ainsi dire inusables, dont on ne voyait pas la fin.

« *Teûle ou teûye* » est l'expression dans le dialecte de chez nous. « *Tèhe dèl teûle* », « *dèl rolante teûle di manèdje po fé dès tikes, dès linçoûs ; dèl bleûse po fé dès bagues di houyeû et d'ovrî* ».

Tout ce que les courtiers en étoffe, qui passaient au printemps et à l'automne à travers les villages et hameaux, offraient au milieu d'un flot engageant de paroles, toiles et tissus résistaient mal au rude contact du lavoir ou à l'intempérie répétée.

Mais la toile de nos ancêtres, avant d'être livrée à la consommation, exigeait bien des peines et des fatigues.

Le chanvre, *tchène*, est donc une plante bien utile. On le cultivait pour la matière textile et aussi pour les graines.

Le travail. Tout d'abord il fallait semer puis sarcler. Et lorsque les plantes étaient en maturité et en graines, les arracher, les faire sécher. La paille filamenteuse peut atteindre 75 centimètres de hauteur au maximum ; elle est généralement jaune clair. Elle n'est pas coupée comme les céréales, froment ou blé, car il importe dans l'intérêt de la solidité du fil, de lui conserver le plus de longueur possible. Ce point est essentiel. Elle sera donc arrachée, mise en bottes et séchée.

Le chanvre subira alors diverses opérations préliminaires afin d'être filé et tissé. Comme on disait couramment, il s'agira de : « *rascoyî, broyî, spindjî, sèrècî l'tchène* ».

La paille suffisamment sèche passait au rouissage qui se faisait généralement à l'eau ; à sec, l'opération, plus compliquée, ne donnait pas le résultat identique.

Le rouissage (immersion dans l'eau), fait disparaître les substances gommeuses reliant les fibres textiles et met ces dernières à nu. Le chanvre se détrempe et commence même à pourrir un peu.

C'est dans une grande terrine ou au bord d'un ruisseau, ce qui était mieux, que l'on procédait. L'eau en était si infectée que les poissons passant par là en mouraient.

On séchait à nouveau la filasse. Elle était battue, teillée, raclee et il restait une excellente matière qui n'était pas encore au bout de sa toilette, et nos Ardennais étaient loin de posséder les instruments perfectionnés pour se faciliter la tâche.

Entre les dents du peigne, les fibres se divisaient en longs brins qui étaient employés pour les beaux tissus et les brins plus courts qui formaient les étoupes (rebut), pour les toiles communes, les « *cwèdes di tchène* », etc.

Les longs brins étaient étirés, tordus et filés.

Quant à la laine, elle provenait de la tonte des moutons, si nombreux chez nous en 1850. Toutefois, beaucoup de fileuses l'achetaient au prix de 10 francs le kg à Vielsalm, qui avait la réputation de posséder la meilleure de la région. Elle se filait au moyen de « carriots », le rouet de nos ancêtres, que la guerre 1914-18 fit un moment sortir de la poussière des greniers.

Mais en Ardenne, anciennement, les diverses opérations précitées s'effectuaient à la main, les femmes avaient à la ceinture un bâton au bout duquel on attachait un paquet de filasse, qu'elles tordaient entre deux doigts mouillés de salive et qu'elles enroulaient avec la main gauche autour d'une longue bobine appelée « fuseau ». Plus tard, au lieu du fuseau, elles employèrent une roue manœuvrée avec le pied comme celle des rémouleurs. Cette roue fait tourner la bobine autour de laquelle le fil va se tordre et s'enrouler. Cet instrument est un rouet dont il reste encore dans quelque vieille maison ardennaise, des spécimens que l'on utilisait pour divers textiles.

Il va sans dire qu'aujourd'hui on a renoncé partout à l'ancienne manière de filer avec les doigts, avec la quenouille, le fuseau ou le rouet. Ce sont maintenant des machines perfectionnées, des « métiers » qui s'emparent de la filasse et qui la

changent en fil avec leurs bras de fer et leurs doigts d'acier, qui donnent un rendement beaucoup plus considérable et un travail plus régulier.

Nous n'avons à présent que du fil ; il faut l'entrecroiser (trame, largeur et chaîne (longueur) pour la fabrication de la toile. C'était très laborieux et toujours avec des procédés rudimentaires, nos « tisserands » accomplissaient leur besogne avec talent, persévérance et courage. La toile sortant du « métier » était loin de posséder la blancheur désirée ; on procédait au « blanchiment ».

Les toiles de chanvre étaient étalées sur l'herbe, en pièces pouvant atteindre une dizaine de mètres de longueur sur un mètre de largeur environ.

C'étaient des fils gris ou rêches et pour atteindre le degré de ramollissement et de décatissage, il fallait de nombreux arrosages au soleil.

À présent, nous n'avons pas cet embarras, les produits « en paquets » donnent des résultats surprenants. Mais c'est l'affaire de la publicité.

Les fileuses étaient bien peu rémunérées pour leur dur travail. Ainsi, anciennement, on payait 30 centimes pour filer l'aune de fine toile, 20 centimes pour la grosse en chanvre qui était particulièrement employée et appréciée. Pour 1 F 10, on faisait la chaîne nécessaire pour un cotillon. (L'aune = 70 centimètres environ.)

La culture du chanvre en Ardenne n'est plus qu'un souvenir. L'étranger nous fournit la matière en abondance. Une statistique nous apprend que : l'U.R.S.S. représente 30 % de la production mondiale, Philippines 28 %, Italie 12 %, Yougoslavie 8 %, etc.

Il ressort de ces données que le chanvre est la seule matière textile qui soit produite en Europe continentale sur une échelle qui puisse supporter la comparaison avec les autres pays.

Mais on reconnaissait la supériorité du lin sur le chanvre en raison de sa finesse. On pouvait voir en juin et juillet les champs de fleurs de ce textile ; les plus jolies fleurs du monde, disait quelqu'un, pâles, bleues comme le ciel au lever du jour, étalées comme une étoile, avec un fond blanc et de petites aigrettes d'or.

Dès la plus haute antiquité, l'homme sut extraire de cette plante tous les avantages pratiques. Les Ardennais surent en retirer le plus grand profit.

Tandis que le coton nous apparaît dans sa gousse comme un amas d'ouate qu'il suffit de battre pour séparer de la gaine et posséder la fibre textile isolée, le lin s'offre à nos yeux sous la forme d'une tige souple et tenace, guère plus grosse qu'une aiguille à tricoter et qui peut atteindre un mètre de hauteur. Rien extérieurement ne vient indiquer les qualités de ce précieux textile : grande finesse, fibre presque blanche, souple, résistante, imputrescible, bonne conductrice de la chaleur.

La matière fibreuse, au lieu d'être isolée, est incorporée à la tige comme l'un de ses éléments constitutifs.

Le lin pousse très vite : on le sème en mars ou en avril et on le récolte fin juillet.

Lorsque les champs étaient ensemencés, il n'était pas rare de voir le berger « banal » battre la terre avec son troupeau. Cette coutume pratiquée encore au siècle dernier s'appelait « bâler ». Les petites mottes de terre négligées par la herse étaient ainsi émiettées et les champs offraient une surface homogène qu'il n'était guère possible d'obtenir autrement. Comme récompense, le berger recevait un paquet de tabac.

Mieux encore, on lançait même les moutons lorsque les jets de lin apparaissaient à fleur du sol, avec l'avantage que les bêtes éliminaient tous autres végétaux en épargnant le lin dont elles ne sont pas friandes. Nos ancêtres avaient quand même de curieuses initiatives !

Pour en revenir au travail du lin, nous nous dispenserons d'entrer dans d'inutiles détails, les opérations à lui faire subir sont identiques à celles du chanvre, c'est-à-dire, le rouissage à l'eau courante ou en vase, le teillage ou battage, le peignage, le tissage, le blanchiment en écheveau ou à la pièce obtenu d'après l'ancienne méthode, l'exposition à l'air.

Le lin est une des grandes richesses de la Belgique, du Nord de la France, Silésie, etc. Dans la région de la Lys, c'est une source de revenus appréciables.

On rencontre encore quelques rares cultures en Ardenne. Ainsi que déjà signalé, le lin fournissait d'inusables toiles pour linge de corps et de ménage, de table et de lit. Les ouvrières les plus expertes filaient jusqu'à 15 aunes par jour (l'aune 70 cm environ). Parfois on incorporait le coton dans la toile qui s'appelait comme de nos jours, toile mixte. Le coton se payait 2 F 50 le kg n^{os} 4 et 5. Les hommes étaient toujours vêtus de « tiretaine » (tissage ancien de laine pure ou mélangée).

Chez « Bodet » à Lierneux, on cultivait beaucoup de lin. On tissait chez « Fafet » et chez le « Grand Colas ». On raconte que les fils Lierneux (c'est leur nom), à l'occasion de leur mariage, recevaient chacun 40 chemises fabriquées avec la toile tissée en famille. Françoise Martin, ainsi que plusieurs ménages à Sart, avaient leur métier à tisser. À signaler en outre, Thierry Martin de Lierneux, tisserand et cultivateur à la Vaux, qui serait décédé le 23 septembre 1807 à l'âge de 70 ans. Et d'autres...

Quant à la laine, elle provenait de la tonte de nos moutons si nombreux encore en 1850. On parle de plusieurs centaines.

Toutefois, les fileuses l'achetaient au prix de 10 F le kg à Vielsalm, car, paraît-il, elle avait la réputation de posséder la meilleure de la région. Elle se filait au moyen de « carlots », déjà cités.

Parmi les fileuses attitrées et expertes, il convient de citer à Lierneux (1875) : « Tatine », « Marève » et « Bébette », des per-

sonnes du pays de Verviers implantées chez nous. La besogne ne leur manquait pas et elles avaient perfectionné leurs appareils qui entre leurs mains étaient déjà quelque chose de moins rudimentaire.

Elles réclamaient 2 francs pour filer un kilo de laine. D'autres seraient à citer.

En décembre 1943, nous sommes allés rendre visite à Madame Thérèse Delvaux-Collignon, de Verleumont. À 85 ans, elle filait encore la laine. Nous l'avons vue à l'œuvre, elle aimait le métier et y était attachée du matin au soir. Pour elle c'était encore une source de revenus. Elle demandait à cette époque 200 francs pour filer un kilo de laine, ou moyennant un kilo de beurre. Elle nous conta qu'au cours de l'hiver de guerre 1942-43, elle était arrivée ainsi à travailler 30 kilos de laine. Ce n'était quand même pas mal quand on considère que la bonne vieille personne avait son petit ménage à entretenir et la préparation de ses repas.

Le rouet bien connu était le seul outil de son travail ; elle arrivait à obtenir un fil très fin qu'elle voulut bien réaliser en notre présence, même doublé, qui servait à tricoter d'excellents chaussons, des moufles et même des pull-overs.

En 1943, la laine brute se vendait dans le pays à 160 F le kg ; lavée, elle valait 400 à 500 F.

Madame Delvaux nous raconta qu'elle peina durement pour élever sa belle et nombreuse famille. Une journée de femme au temps de sa jeunesse, soit pour travaux dans une ferme, saisonniers, récolte des pommes de terre, rapportait 60 centimes par jour, plus la nourriture.

En avril 1946, nous avons revu Madame Delvaux. Armée d'un gros bâton noueux, elle faisait sa promenade à la campagne. C'est dans un vieux chemin encaissé, par une belle journée ensoleillée que nous fîmes sa rencontre. Elle portait le traditionnel « bavolet » ardennais, le « cazawet », le petit tablier

de cotonnette, cet ensemble si caractéristique.

Toujours gaie, bonne vue, ouïe irréprochable, jambes quelque peu fatiguées quand même, appétit excellent, elle était friande d'anecdotes, et « c'est que voyez-vous je ne veux pas mourir ; laissons cela à d'autres ! ».

— Et la filature ? lui demandons-nous.

— Je ne l'ai pas abandonnée ; ainsi l'hiver dernier, pour rendre service, j'ai filé la toison de plusieurs moutons, une belle laine qui servit pour le tricotage de bas. Figurez-vous que j'ai failli y passer... dans l'éternité ! Occupée à faire des *vôtes*, je commis l'erreur pour assaisonner ce mets, d'employer du sel de soude en place du sel de cuisine. Vous comprenez que j'en fus incommodée et malade au point qu'on dut faire appel à un médecin... Ce fut une alerte seulement.

— Quelle robustesse quand même ! Venez-vous parfois à Lierneux ?

— Je pourrais m'y rendre... Quant à revenir, c'est une autre affaire... Les chemins sont difficiles... et mes jambes !

Cette admirable personne est décédée à l'âge de près de nonante ans.

* * *

À la culture du lin et du chanvre, les courageux Lierneusiens ajoutaient celles de la pomme de terre et du seigle ; ils fournissaient donc, outre le vêtement, une nourriture abondante à ces robustes campagnards.

Aujourd'hui, hélas, il n'y a plus de « métiers » à filer d'autrefois dans les ménages. Les rouets sont allés, détraqués, dans quelque coin ; les navettes à tisser ne courent plus alertes entre la double trame des fils tendus. Pauvre rouet ! qui évoquait le foyer, l'intimité. La grand-mère penchée sur son ouvrage composait ainsi une sorte de filet magique au travers duquel, nous semble-t-il, le malheur ne pouvait passer.

Tout est changé maintenant. Le rythme de la vie s'est accéléré, la grande industrie et les progrès de la civilisation supplantent de plus en plus ces métiers wallons, ravivés quelquefois par les amateurs du folklore et du temps passé !

La culture au temps passé

Nos documents locaux, si haut qu'on remonte, n'indiquent en fait de céréales, que le seigle et l'avoine. Il faut croire qu'on en n'a jamais cultivé d'autres chez nous que par exceptions. Au temps passé, nos ancêtres employaient le seigle au lieu de l'orge pour faire leur bière, car la bière était d'usage commun et journalier dans nos contrées et chaque ménage en faisait au fur et à mesure de ses besoins. Mais le seigle, comme l'avoine, servait principalement à produire la farine nécessaire à l'alimentation solide.

Pour mouder l'un et l'autre, on employait encore aux VII^e et VIII^e siècles les moulins à bras, c'est-à-dire les petites pierres meulières de l'époque romaine.

Toutefois, on n'aura pas tardé à recourir aussi au procédé déjà connu, d'employer les animaux pour faire tourner les pierres de plus grande dimension et obtenir avec moins de peine un rendement plus rapide et plus copieux.

Quant aux moulins à eau, bien qu'ils fussent déjà d'usage au VII^e siècle dans les Ardennes françaises, ils ne paraissent avoir été introduits que beaucoup plus tard dans notre région et nos vieux moulins du ban pourraient ne pas avoir existé au commencement du XII^e siècle.

En 1105, les plus proches de Lierneux qu'on trouve indiqués dans les chartes, étaient celui de Mormont près de Wibrin, et l'autre sur l'Amblève dont la situation n'est pas précisée davantage. C'était trop loin pour les Lierneusiens.

D'ailleurs, d'après la chronique d'Anselme, en 1127, les mou-

lins à bras n'avaient pas complètement cessé d'être employés en Belgique. On en conclura vraisemblablement que les moulins mécaniques tournés par les bêtes de somme étaient toujours alors d'usage commun à Lierneux. Il se trouve encore particulièrement à Sart de vieilles pierres meulières qui ne peuvent avoir appartenu qu'à des moulins de cette espèce.

Chaque ferme devait posséder le petit matériel nécessaire pour produire la farine de seigle et d'avoine dont elle avait besoin. Cette farine était utilisée sous diverses formes. On en faisait, sans grande différence, ce qu'on en fait encore maintenant : du pain et des crêpes ; et suivant une tradition, qui nous semble plus vieille que l'histoire, on en faisait aussi, ce qui est tombé complètement en désuétude, des « groumottes », des « macarons » et surtout des « bouillies ».

Mais en fait de culture de ce temps-là et plus tôt, se bornait-on absolument à Lierneux au seigle et à l'avoine ?

Certainement non. En 1128, 1133, 1134, Anselme signale dans sa chronique, comme une calamité que la récolte des légumes a été mauvaise. C'est évidemment que ces légumes faisaient partie de l'alimentation populaire. Il ne les spécifie pas. Mais on voit ailleurs que ce qu'on désignait habituellement sous ce nom, c'étaient les pois et les fèves. Les habitants de l'ancien domaine royal devaient donc manger aussi des pois et des fèves.

Ils ne pouvaient être en retard sur leurs compatriotes sur ce point car ils avaient déjà à proximité de leurs demeures des potagers où ils les cultivaient. Peut-être même en cultivaient-ils beaucoup plus que n'en ont jamais cultivés leurs descendants.

En effet, ils n'avaient pas de pommes de terre et il leur fallait autre chose pour en tenir lieu. Enfin, ils connaissaient certainement et cultivaient aussi les choux, car les choux étaient connus de l'Europe entière depuis les Grecs et les Romains, et il faut faire remonter au plus tard à la domination romaine leur introduction dans notre pays. Les colons lierneusiens en avaient

donc dans leurs potagers et ils s'accoutumèrent très tôt à en faire tous les ans des provisions pour la choucroute, ce vieux mets du terroir, que les Wallons d'Ardenne, aussi bien que les Allemands, ont toujours estimé et qui date de temps immémorial.

Après la question des potagers se présente naturellement celle des vergers. Nos ancêtres avaient-ils des arbres fruitiers ? Certes ils ne dédaignaient pas les baies savoureuses des fraisiers, des myrtilliers, des framboisiers et des mûriers, que chaque année ils pouvaient cueillir à profusion aux alentours de chez eux dans les sous-bois ombreux. Mais en fait d'arbres fruitiers proprement dits, jouissaient-ils d'autre chose avant le XII^e siècle que des pommiers, poiriers et cerisiers sauvages très nombreux dans leurs bois ? Comme agrément, c'eût été peu de chose ; tout au plus en usaient-ils pour brasser le vinaigre, qui leur servait de condiment, comme sel.

Cependant les vergers n'étaient pas inconnus de ce temps-là.

Nous savons que saint Eloi en avait planté un à l'abbaye de Solignac, qui était, comme l'a écrit son contemporain et ami saint Ouen, rempli d'arbres fruitiers de toutes espèces et semblable à un petit paradis terrestre. Saint Remacle, qui a séjourné quelque temps dans ce monastère avant de venir dans notre pays, l'a certainement vu et admiré, et comme les poissons, le pain et les légumes servaient habituellement à la nourriture des moines, il doit avoir pensé à doter aussi d'un verger ses monastères de Stavelot et de Malmédy, ainsi que les principales terres qui en dépendaient. Sans doute, pour Lierneux qui n'entra de fait dans les possessions abbatiales qu'en 716, il a dû laisser ce soin à ses successeurs. Mais les moines de Stavelot d'alors tenaient beaucoup à Lierneux, qu'ils appelaient « notre principal héritage » (*primaria hereditas nostros*), et ils n'auraient pas laissé sans verger leur villa de Lierneux, du moment qu'ils en avaient ailleurs. Cependant, ont-ils eu besoin de s'en occuper ?

Nous croyons plutôt que non. En effet, saint Éloi, par là-même qu'il aimait les vergers et qu'il fut le conseiller des rois Clotaire II et Dagobert I^{er}, aura usé de son influence sur eux pour les décider à faire des plantations d'arbres fruitiers dans les domaines royaux et par conséquent à Lierneux également. Ainsi la villa de Lierneux aurait eu un verger dès le VII^e siècle. Cela étant, nul doute que les particuliers voulant participer aux jouissances de leurs maîtres, aient pensé à en planter aussi pour eux-mêmes, de sorte qu'il y en aurait déjà eu beaucoup avant le XII^e siècle.

On peut n'y voir qu'une conjecture mais elle est on ne peut plus fondée.

Parmi les cultures de nos ancêtres, nous croyons devoir citer encore celle du chanvre et du lin. Il y a un demi-siècle environ que la plupart des Lierneusiens avaient encore chaque année leurs semis de lin et de chanvre.

Dans chacun des ménages, des petites filatures et tissages étaient installés. Cet usage n'est réellement abandonné que depuis 1900.

La foire de Saint-André à Lierneux

Les origines des foires se perdent dans la nuit des temps. La plupart des foires anciennes se tenaient dans les forêts, loin des villages, mais toujours dans un endroit où était située une église-mère ou une chapelle encore debout ou en ruines et près d'une source. La toponymie démontre aussi que les peuples qui se sont succédé dans les Gaules ont, en règle générale, choisi les mêmes emplacements pour la célébration de leurs cultes et de leurs cérémonies religieuses. Tous les historiens attestent également que les païens accomplissaient leurs rites en des endroits déterminés où prirent naissance les foires les plus anciennes.

Jadis comme aujourd'hui, les sanctuaires isolés, à Bernardfagne notamment, et fréquentés par les foules, donnaient lieu à des échanges commerciaux d'ordre religieux et profane.

Mais quand furent établies les premières foires dans notre région ? Elles n'avaient certes rien de comparable avec celles d'aujourd'hui ; on n'y exposait pas de bétail, mais diverses marchandises nécessaires à la vie. Elles furent établies, croyons-nous, par l'empereur Henri III en 1040.

En 1152, Frédéric 1^{er} reconnut à l'abbé de Stavelot le droit d'établir lui-même des foires dans les lieux de sa dénomination. C'est vers cette date que furent établies les foires de Saint-Jacques à Fosse et de Saint-André à Lierneux, considérées à juste titre comme les deux plus anciennes de la Principauté. Ces foires répondaient à une nécessité, mais il faut malheureusement reconnaître que leur accès a trop souvent manqué de sécurité, particulièrement aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Les voleurs vivaient alors en bande en des lieux écartés et dévalisaient les voyageurs, les marchands et les forains, le long des bois solitaires. Pour cette raison, la foire de Logne fut supprimée en 1282, mais certaines (celles de Lierneux, Saint-Jacques et de Stavelot), subsistèrent et ne connurent guère d'interruption.

La Saint-André, c'est une fête à laquelle se rattache la Wallonie où il existait de nombreuses et curieuses traditions.

La fameuse foire de Lierneux est restée célèbre et attire la population des environs. Très fréquentée, elle n'a pas perdu, à notre avis, son attrait d'antan.

Dans ce domaine, comme en tant d'autres, les manifestations typiques du terroir s'en vont irrémédiablement, repoussées par le modernisme on en convient, et remisées dans le rayon des choses désuètes que le temps emporte. Mais nous ne doutons pas que la foire de chez nous, qui a lieu chaque 1^{er} décembre, restera dans la bonne tradition, pour la joie de tous, le grand amusement de tant de gens, pour le profit du commerce local

et du commerce forain.

Saint André est l'objet d'une légende assez répandue dans la région. Une vieille coutume ardennaise veut que dans la nuit du 29 au 30 novembre, les jeunes filles désireuses de trouver un *galant* fassent tournoyer trois fois un de leurs bas au-dessus de leur tête, en récitant cette curieuse rime : « Saint André, bon batelier, / Faites-moi voir en mon dormant / Celui que j'épouserai en mon vivant / Et qu'il tienne dans sa main / L'outil de son gagne-pain. ».

Car la légende affirme que le bon saint protège et favorise les mariages des jeunes filles. Y croient-elles encore beaucoup aujourd'hui ? Le contraire, ce serait dommage.

Cette charmante croyance régionale est d'ailleurs prétexte à réunions. Les jeunes des environs se donnent rendez-vous en des bals et farandoles, et c'est l'occasion de maintes « accor-dailles ».

Pourquoi les jeunes filles ont-elles eu recours aux bons offices de cet apôtre qui évangélisa la Scythie et mourut crucifié sur une croix en forme d'X, que l'on appelle depuis la croix de Saint-André. Sur ce point, l'histoire a gardé un secret que nous n'entreprendrons pas de percer, pour s'attarder à évoquer toutes les « recettes » amusantes et pittoresques que les jeunes filles du bon vieux temps avaient innovées au service de leur cœur.

Un autre usage est propre au pays de Franchimont où les filles du terroir, le jour de la Saint-André, font le cercle autour d'une oie blanche. Celle que l'oie vient toucher la première se mariera l'année suivante. Je me rappelle, écrit un auteur, avoir vu un après-midi, aux confins du village de Theux, six petites campagnardes qui entouraient l'oie dispensatrice de la chance. Or, une bonne vieille qui passait leur dit dans la langue du pays : « *Mètév' à treûs, mès èfants èt fé deûs cèks, vos ârez deûs tchances po one* » (mettez-vous à trois, mes enfants, et formez

deux cercles, vous aurez deux chances au lieu d'une). Ce que les jouvencelles s'empressèrent de faire, tandis que la bonne vieille leur souriait avec malice.

Saint André : patron de la paroisse de Lierneux - Grande foire aux bestiaux, aux porcs, aux meilleurs chevaux. On y verra de nombreux camelots qui étaleront à même le sol, des vêtements, de la lingerie, des fruits, des jouets, des articles de pacotille, devant lesquels s'arrêteront, réfléchiront, discuteront grands et petits.

Eh bien ! que la fête des « amoureux » à Lierneux soit bien réjouissante, au milieu des bals et des flonflons.

Jeunes filles charmantes de chez nous, bonne chance ! Vous qui cherchez l'amour... ne désespérez jamais !

Table des matières

L'Ardenne	05
Parmi les rivières de nos Ardennes	27
L'Aisne	27
L'Ourthe	30
La Salm	32
La Warche	36
À travers les Fagnes	40
Les soirées d'hiver au temps passé	45
Grands feux	49
La vieille ferme	54
Le tirage au sort	57
Mendiants, colporteurs et autres	63
Comment se nourrissaient nos ancêtres	68
Les nutons	76
Professions et petits métiers ardennais	82
Le garde champêtre	82
Le facteur	83
Le maréchal-ferrant	86
Le cordonnier	88

Vieux bergers, troupeaux et autres gardiens!	91
Les myrtilles en Ardenne	97
Kermesses villageoises - C'est l'fièsse! On danse	100
L'essartage	108
Les jeux dans le passé	111
La tenderie aux grives	115
Les malles-poste	120
Noël!	130
Au bon vieux temps!	134
À Lierneux et à l'entour	141
Mœurs et coutumes de ses habitants au XII ^e siècle	141
Lierneux pendant les guerres et les brigandages	144
Comment on se logeait	162
La religion	165
L'instruction	168
Les bois	171
Le commerce	173
La monnaie	176
Les vêtements	178
Le bétail	180
La filature de la laine	182
La culture au temps passé	191
La foire de Saint-André à Lierneux	194

